DOCUMENT A
SAC-131101

UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de l'éducation
1973 - 2013

Le 30 septembre 2013

Monsieur Raymond Théberge
Recteur et président du Sénat académique
Université de Moncton
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9

Cabinet du Recteur
- 3 OCT. 2013
Université de Moncton

Monsieur le Recteur,

Par la présente, je désire faire suite à certaines recommandations relativement à la reconfiguration du programme de la majeure en études familiales qui ont été entérinées lors du Sénat académique du 23 août 2013. Comme je l'ai souligné lors de cette assemblée, plusieurs cours de ce programme sont communs à un autre programme de majeure qui est offert dans le cadre du baccalauréat ès arts et baccalauréat en éducation (B.A.-B.Ed. – majeure en études familiales). Par conséquent, l'UARD en éducation et le Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation devaient être consultés pour qu'ils puissent acheminer leurs commentaires à la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires avant que celle-ci envoie ses recommandations au Comité des programmes. Dans le cadre de ce programme particulier, les consultations n'avaient pas été faites auprès des diverses instances de la Faculté des sciences de l'éducation. Cette situation a été apportée à l'attention du Sénat et la recommandation concernant ce programme a été amendée (voir R : 24-SAC-130823) afin que la Faculté ait la chance de réagir au programme reconfiguré avant le 31 octobre 2013.

L'UARD en éducation a examiné le programme en question. Vous trouverez ci-jointe une lettre de son président, M. Mathieu Lang, qui présente la synthèse de l'UARD. En somme, l'UARD donne son aval aux cours qui sont communs au programme destiné aux étudiantes et étudiants en éducation. Cette recommandation a été entérinée par le Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation lors de sa réunion du 25 septembre 2013. Une copie conforme de cette lettre sera acheminée au doyen de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, M. Paul Bourque, afin qu'il puisse assurer les suivis nécessaires auprès des instances concernées.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-François Richard, Ph. D.
Doyen

p.j.

c.c. M. Paul Bourque, doyen, FSSSC

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4400
Télécopieur : 506.858.4317

fed@umoncton.ca
www.umoncton.ca

Edmundston Moncton Shippagan 50th 1963 - 2013

UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de l'éducation
1973 - 2013

UARD – Éducation

Le 19 septembre 2013

Monsieur Jean-François Richard, Doyen
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Moncton
Moncton (Nouveau-Brunswick)

Objet : Examen du programme de Majeure en études familiales

Monsieur le Doyen,

Lors de notre dernière Assemblée de l'UARD – Éducation, tenue le mercredi 18 septembre 2013, les membres ont étudié le rapport du sous-comité chargé d'examiner le programme de majeure en études familiales. Ce sous-comité était sous la responsabilité de la professeure chargée d'enseignement Manon Pelletier.

Le rapport de Madame Pelletier est très positif. Depuis l'étude du programme de mineure en développement personnel et social, le comité inter-facultaire en place a poursuivi ses travaux afin d'arrimer les besoins respectifs de nos étudiantes et étudiants respectifs. La collaboration fut excellente si bien que nous n'avons aucune modification à proposer au programme de majeure en études familiales.

À l'unanimité, les membres de l'UARD – Éducation ont voté la proposition suivante :
Manon Pelletier, appuyée de Nicole Lirette-Pitre, propose que le programme de majeure en études familiales soit accepté.

Recevez, Monsieur le Doyen, mes salutations distinguées.

Mathieu Lang
Président de l'UARD – Éducation

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4400
Télécopieur : 506.858.4317

fed@umoncton.ca
www.umoncton.ca

Commission Moncton Shippagan 50th 1963 - 2013

SAC-131101

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Réunion du SÉNAT ACADÉMIQUE

Le vendredi 1er novembre 2013

à 8 h 30

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ		Action	Document	Responsable
1.	Ouverture			G. Snow
2.	Constatation de la régularité de la convocation	Information		L. Castonguay
3.	Vérification du droit de présence	Information		L. Castonguay
4.	Correspondance	Information		G. Snow
5.	Adoption de l'ordre du jour	Décision	X	G. Snow
6.	Adoption du procès-verbal SAC-130823	Décision	X	G. Snow
7.	Affaires découlant du procès-verbal SAC-130823			G. Snow
	7.1. (8.1) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs	Information		R. Théberge
	7.2. (8.2) Rapport du Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université	Information		J.-F. Richard
	7.3. (8.3) Uniformisation des normes d'enregistrement des réunions, d'archivage et de rédaction des procès-verbaux du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs	Décision	X	M.-N. Ryan
	7.4. (8.5) Comité *ad hoc* sur les droits des étudiantes et des étudiants	Information		R. Théberge
	7.5. Autres			G. Snow
8.	Rapport du Comité des programmes		X	
	8.1. Reconfiguration du Baccalauréat en travail social	Décision		L. Roy
	8.2. Programmes articulés – condition de maintien	Décision		N. Boucher
	8.3. Nouveau Règlement 1.6.12 – Cours mutuellement exclusifs	Décision		P. Robichaud
	8.4. Reconfiguration du programme de B. Sc. (Nutrition)	Décision		P.-É. Bourque
	8.5. Régime pédagogique pour les programmes de formation initiale à l'enseignement	Décision		J.-F. Richard
	8.6. Résolutions transmises à titre d'information	Information		L. Castonguay

VERSO ☞

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ		Action	Document	Responsable
9.	Politiques relatives au statut des professeurs et chercheurs	Décision	X	L. Dubois
10.	Comité de sélection des grades honorifiques			
10.1.	Grades honorifiques	Décision	X	R. Théberge
10.2.	Dossier Louis Lapierre	Décision	X	R. Théberge
11.	Nominations au Comité consultatif de sélection du VRER	Décision	X	G. Snow
12.	Rapport du recteur et vice-chancelier			
12.1.	Planification stratégique « Osez rêver »	Information		R. Théberge
12.2.	Autres	Information		R. Théberge
13.	Suivi de la réunion du Conseil des gouverneurs CGV-130914	Information	X	R. Théberge
14.	Affaires nouvelles	Information		G. Snow
14.1.	Variabilité des barèmes de notes dans les unités			
15.	Prochaine réunion régulière : le vendredi 7 mars 2014			G. Snow
16.	Clôture			G. Snow

RECTO ☞

Rapport du Comité *ad hoc* du Sénat académique sur l'uniformisation des modes, d'enregistrement, de rédaction et d'archivage des procès-verbaux
1er novembre 2013

Composition du Comité
Marthe Brideau (Bibliothécaire en chef)
Étienne Dako (École des Sciences des aliments, de Nutrition et d'Études familiales)
Marie-Noëlle Ryan (Département de philosophie)

Mandat
Le mandat de ce Comité *ad hoc* a été arrêté lors de la réunion du Sénat académique du 4 mai 2012. Il consistait à examiner la situation suivante : alors que toutes les séances au Sénat Académique sont enregistrées (enregistrements sonores numérisés), et que les procès-verbaux sont rédigés afin de rendre compte de manière extensive des discussions qui mènent aux prises de décision, les séances du Conseil des gouverneurs ne sont pas enregistrées (aucune trace matérielle des discussions), et les procès-verbaux sont extrêmement succincts. Ce qui entraine un manque d'uniformité procédurale et de transparence dans le fonctionnement de l'Université de Moncton.

Dépôt du rapport
1er novembre 2013

Structure de l'institution
L'administration de l'Université de Moncton est de type « bicaméral » : elle est composée de deux instances égales en importance et en autorité, assignées à deux champs de compétences distincts : l'une est consacrée aux affaires académiques, à savoir le Sénat académique (SA), l'autre aux affaires administratives, à savoir le Conseil des gouverneurs (CG).

Ces deux instances président au destin de l'Université de Moncton, qui est une institution financée par des fonds publics et les frais de scolarité des étudiantes et étudiants. C'est pourquoi toutes les décisions qui président à la destinée de notre institution doivent être transparentes, et que l'on doit pouvoir avoir accès aux argumentaires qui mènent à ces décisions. Il va de soi que le caractère confidentiel de certaines discussions (qui portent soit sur des renseignements personnels, soit des négociations en cours) doit être respecté, tant que les décisions n'ont pas été arrêtées.

Situation actuelle
En l'état actuel des choses, et bien qu'elles soient d'égale importance tant au plan institutionnel que statutaire, les deux plus hautes instances de l'Université de Moncton ont des modes de fonctionnement hétérogènes, notamment au plan du mode de rédaction et d'archivage des discussions qui mènent aux prises de décision à ces deux instances. En effet, alors que toutes les séances au SA sont enregistrées (enregistrements sonores

numérisés et sont conservés), et que les procès-verbaux sont rédigés de manière extensive, les séances du CG ne sont pas enregistrées (aucune trace matérielle des discussions), et les procès-verbaux sont extrêmement succincts. Nous n'avons donc que très peu d'information concernant la teneur des discussions au CG.

Cette situation comporte plusieurs désavantages pour notre institution, au premier chef celui d'une incohérence procédurale au niveau institutionnel, mais surtout, du manque de transparence des décisions prises au CG et, conséquemment, de l'absence d'imputabilité de celles et ceux qui prennent les décisions qui président au fonctionnement interne (budget, administration, etc.) de l'Université de Moncton, et, incidemment, à son avenir.

En outre, au plan historique, l'absence d'accès aux argumentaires nuit à la reconstitution de l'histoire de l'Université de Moncton, que permettraient des archives plus complètes.

Principes de base
Toute institution doit favoriser l'uniformisation de ses pratiques, pour des raisons évidentes de cohérence, d'intégrité, de transparence, et d'efficacité.

La réputation d'une institution publique d'enseignement est son capital le plus précieux. C'est elle qui permet l'attraction des étudiants et de bons professeurs, mais aussi leur rétention. La bonne gouvernance et la transparence contribuent tout autant à la réputation de ces institutions que la qualité de leurs programmes académiques.

Principes généraux

1. La mission, la vision et les valeurs de l'Université de Moncton - cf. Annexe I
Selon l'article 9 de « La Mission, la vision et les valeurs de l'Université de Moncton », cette dernière doit veiller à « l'imputabilité » et à la « transparence » : « Elle met en place des pratiques de gestion transparente et responsable et favorise la consultation participative dans un esprit de collégialité afin d'assurer la qualité des programmes d'enseignement et de recherche ».
En outre, l'Université de Moncton aspire à l'excellence. En effet, selon sa « Vision », elle « aspire à devenir la meilleure parmi les universités généralistes de taille comparable dans la Francophonie ».

2. Énoncé de principes de l'Association Canadienne des Professeures et Professeurs d'Université (ACPPU) – cf. Annexe II
1. « Les universités et les collèges qui reçoivent des fonds publics des gouvernements provinciaux ou du gouvernement fédéral sous forme de subventions directes, de prêts aux étudiants, de programmes de bourses ou autres paiements de transfert directs ou indirects doivent les utiliser de manière responsable. Les universités et les collèges doivent rendre compte de l'administration de ces fonds publics. L'obligation de rendre compte exige la transparence. Les universités et les collèges doivent s'ouvrir à l'examen public, ouvrir

leurs livres, dévoiler leur direction, leurs politiques et leur administration, rendre publics leurs débats et faire preuve de transparence dans leurs décisions. La transparence doit être la méthode normale de fonctionnement des universités et des collèges. »
2. « La structure décisionnelle et les activités financières des universités et des collèges ainsi que leur conseil d'administration, leurs organes et leurs comités constitutifs devraient être publics et transparents. Les réunions de ces groupes ne peuvent se tenir temporairement à huis clos que pour le traitement de questions relatives au personnel ou à des étudiants ou pour la négociation de contrats. Il incombe aux membres du corps universitaire participant aux réunions à huis clos ou à une portion à huis clos de ces réunions de respecter la confidentialité des délibérations. Les résultats des délibérations confidentielles devraient généralement être divulgués le plus tôt possible lors d'une séance publique. »
5. « Le principe de la transparence doit aussi s'appliquer à toutes les ententes contractuelles ou commerciales que concluent l'université ou le collège. Si la conclusion d'une entente contractuelle risque de soulever des problèmes éthiques ou la controverse, il faudrait alors divulguer les détails du projet d'entente avant de les finaliser. »

Comparaison avec les autres universités canadiennes.
Nous avons examiné la situation dans plus d'une vingtaine d'universités en Atlantique, au Québec et en Ontario (tant francophones qu'anglophones, tant de petite que de grande taille). Force a été de constater qu'il existe une grande variété de pratiques. Cette variété nous empêche donc de déduire une norme de mode de fonctionnement procédural. Cela dit, nous devons nous inspirer des meilleures pratiques, puisque nous visons l'excellence (cf. notre « Vision »), ainsi que la transparence et l'imputabilité (cf. nos « Valeurs »). Ces valeurs sont par ailleurs compatibles avec les recommandations de l'ACPPU évoquées ci-haut, association qui représente la norme canadienne en matière d'affaires universitaires. Nous nous sommes donc inspirés de l'exemple des universités qui nous paraissaient avoir les meilleures pratiques en la matière, notamment l'Université d'Ottawa (cf. Annexe III).

Recommandations
Puisque nous devons uniformiser les modes de fonctionnement procédural de nos instances pour toutes les raisons évoquées plus haut, nous proposons de choisir entre les deux options suivantes :

1) Soit nous faisons des enregistrements de toutes les séances du SA et du CG, et produisons des procès-verbaux succincts, avec conservation indéfinie des enregistrements sonores numérisés.

2) Soit nous faisons des enregistrements de toutes les séances du SA et du CG, et produisons des procès-verbaux extensifs, avec conservation des

enregistrements sonores numérisés pour une période minimale de 5 ans.

Les réserves habituelles concernant la confidentialité des renseignements personnels et des discussions concernant des négociations en cours s'appliquant quelle que soit l'option choisie.

Pièces jointes : Annexe I, Annexe II, Annexe III

Annexe I – Cf. http://www.umoncton.ca/enbref/node/3

Mission, vision et valeurs

Mission

L'Université de Moncton est une institution à trois constituantes exclusivement de langue française. Elle est reconnue en Acadie et dans la Francophonie pour l'excellence de son enseignement et de sa recherche et sa contribution au développement de la société acadienne et universelle.

Pour ce faire,

a. elle fournit à la population acadienne et à la francophonie en général des programmes de formation de la plus haute qualité;
b. elle contribue, par ses activités de recherche, à l'avancement des connaissances dans divers domaines du savoir; et,
c. elle participe au développement et à l'épanouissement de la société, grâce aux services à la collectivité offerts par les membres de la communauté universitaire.

Vision

L'Université de Moncton aspire à devenir la meilleure parmi les universités généralistes de taille comparable dans la Francophonie. Ses diplômées et diplômés joueront un rôle de chefs de file dans leur société.

Valeurs

L'étudiante et l'étudiant étant au centre de ses préoccupations, l'Université de Moncton, dans ses trois constituantes, souscrit aux valeurs suivantes qui guideront les décisions et les actions des membres de la communauté universitaire :

1. **Accessibilité**. Elle maintient une politique d'accès à une formation universitaire de qualité en français, tout en conservant des critères d'admission rigoureux et un programme enrichi de bourses et d'aide financière permettant de recruter des étudiantes et étudiants en provenance du Nouveau-Brunswick, des autres provinces canadiennes ainsi que des autres pays.
2. **Compétence du personnel**. Afin de recruter et retenir un personnel hautement compétent, elle favorise un environnement stimulant pour l'enseignement, la recherche et la création.
3. **Formation de qualité**. Elle offre aux trois cycles d'études, une formation pertinente et stimulante de qualité et au diapason d'une société mondiale en perpétuelle transformation afin que les diplômées et diplômés puissent apporter une contribution à leurs communautés d'appartenance et à la société en général; à cet égard, elle maintient un programme d'accueil et d'encadrement des étudiantes et étudiants.
4. **Ouverture sur le monde**. Elle s'ouvre sur le monde notamment par l'accueil d'une population étudiante internationale, par des programmes de mobilité étudiante, par des programmes

d'échange pour le personnel enseignant, par l'internationalisation des cursus d'études et par l'offre de programmes de formation dans les autres pays de la francophonie.

5. **Excellence en recherche, développement et création**. Elle soutient l'excellence en recherche, tant dans les domaines traditionnels que ceux en émergence, qui se mesure à des normes internationales et elle appuie les activités de développement et de création.
6. **Engagement communautaire**. Tout en respectant les principes éthiques qui régissent le développement, elle tisse des liens avec la communauté qu'elle dessert et arrime ses actions avec celle-ci en s'insérant dans des activités économiques, communautaires et culturelles; de plus, elle facilite le transfert des connaissances et des technologies et incite le développement de partenariats dans divers secteurs d'activités.
7. **Liberté universitaire**. Elle sauvegarde et protège le principe de liberté universitaire et d'autonomie intellectuelle et procure des occasions pour stimuler la pensée critique ainsi que des débats sur des questions universitaires et sociales.
8. **Équité**. Elle privilégie l'équité dans la conduite des affaires universitaires.
9. **Imputabilité et transparence**. Elle met en place des pratiques de gestion transparente et responsable et favorise la consultation participative dans un esprit de collégialité afin d'assurer la qualité des programmes d'enseignement et de recherche.
10. **Respect de l'environnement**. Dans son fonctionnement et dans ses activités - y compris celles qui ont trait à l'enseignement, à la recherche et au service à la collectivité - elle vise le développement durable et favorise des pratiques écologiques.

Note : L'énoncé de mission révisé a été adopté au Conseil des gouverneurs le 26 avril 2003 alors que la vision et les valeurs ont été adoptées le 19 juin 2004.

ANNEXE II – Politiques de l'ACPPU

cf. ***http://archive.caut.ca/pages.asp?page=281&lang=2***

Énoncé de principes de l'ACPPU sur la transparence dans les institutions postsecondaires

1
Les universités et les collèges qui reçoivent des fonds publics des gouvernements provinciaux ou du gouvernement fédéral sous forme de subventions directes, de prêts aux étudiants, de programmes de bourses ou autres paiements de transfert directs ou indirects doivent les utiliser de manière responsable. Les universités et les collèges doivent rendre compte de l'administration de ces fonds publics. L'obligation de rendre compte exige la transparence. Les universités et les collèges doivent s'ouvrir à l'examen public, ouvrir leurs livres, dévoiler leur direction, leurs politiques et leur administration, rendre publics leurs débats et faire preuve de transparence dans leurs décisions. La transparence doit être la méthode normale de fonctionnement des universités et des collèges.

2
La structure décisionnelle et les activités financières des universités et des collèges ainsi que leur conseil d'administration, leurs organes et leurs comités constitutifs devraient être publics et transparents. Les réunions de ces groupes ne peuvent se tenir temporairement à huis clos que pour le traitement de questions relatives au personnel ou à des étudiants ou pour la négociation de contrats.[1] Il incombe aux membres du corps universitaire participant aux réunions à huis clos ou à une portion à huis clos de ces réunions de respecter la confidentialité des délibérations. Les résultats des délibérations confidentielles devraient généralement être divulgués le plus tôt possible lors d'une séance publique.

3
La transparence est un principe fondamental de la recherche effectuée dans les universités et les collèges. Ce principe exclut les relations contractuelles avec des sociétés et des partenariats de recherche qui tentent ainsi d'imposer le secret à la recherche qu'ils subventionnent sauf si les contrats exigent une période d'attente limitée (au plus 60 jours) avant la publication des résultats afin d'obtenir la protection conférée par un brevet. Les résultats de la recherche doivent être divulgués et publiés aussi rapidement que possible. Un comité indépendant, notamment le comité d'éthique de la recherche de l'université ou du collège, devrait examiner tous les contrats de recherche pour assurer la transparence.

4
Malgré l'article 3, tous les contrats, protocoles et ententes avec les chercheurs pour la recherche ou les essais cliniques subventionnés devraient prévoir expressément que le bailleur de fonds, ou n'importe qui d'autre, ne peut empêcher les chercheurs d'informer les participants à la recherche, les cochercheurs, les comités d'éthique de la recherche, les

organismes de réglementation et le milieu scientifique des risques identifiés pendant ou après l'étude ou les essais cliniques.

5

Le principe de la transparence doit aussi s'appliquer à toutes les ententes contractuelles ou commerciales que concluent l'université ou le collège. Si la conclusion d'une entente contractuelle risque de soulever des problèmes éthiques ou la controverse, il faudrait alors divulguer les détails du projet d'entente avant de les finaliser.

6

Les membres du corps universitaire, du personnel de soutien et de la population étudiante élus à des organes de décision sont censés faire rapport à leurs commettants et ne devraient pas en être empêchés à cause de règles sur le respect de la confidentialité que ceux-ci peuvent adopter.

7

Le principe de la transparence pour l'obligation de rendre compte s'applique également aux ministères gouvernementaux responsables du financement direct ou indirect de l'enseignement postsecondaire. Ces ministères doivent également fonctionner conformément à une politique de la transparence. En d'autres termes, ces ministères devraient davantage faire preuve de transparence que la norme minimale requise par la loi sur la liberté d'expression. Les associations de personnel académique devraient également demander à l'assemblée législative provinciale d'élaborer des politiques sur la transparence pour tous les ministères du gouvernement.

8

La loi sur la protection des renseignements personnels s'applique en tout ou en partie aux établissements d'enseignement postsecondaire. Les gouvernements et les universités ne devraient pas se servir de la législation sur la liberté d'information ou sur la protection des renseignements personnels pour camoufler les politiques du gouvernement et des universités derrière le secret. Lorsque ce genre de législation empêche l'application du principe fondamental de la transparence, les associations de personnel devraient présenter une demande à l'assemblée législative pour qu'elle la modifie en supprimant cette restriction.

9

Les renseignements contenus dans les dossiers personnels devraient être confidentiels et le demeurer. Ces renseignements confidentiels seront divulgués en cas de nécessité absolue. En d'autres termes, ces renseignements seront mis à la disposition de toutes les personnes ou de tous les comités devant formuler des recommandations ou prendre des décisions relatives au personnel. Ils seront en retour tenus de respecter la confidentialité des renseignements sur les personnes en cause. La communication de tous les renseignements confidentiels peut être exigée si les recommandations ou les décisions font l'objet d'un désaccord et sont par la suite soumises à la procédure de règlement de griefs ou à l'arbitrage ou à un autre processus de règlement des différends.

Approuvé par le Conseil de l'ACPPU, novembre 2002; modifications de forme -février 2008.

ANNEXE III
Cf. http://www.uottawa.ca/gouvernance/documents/politique-enregistrement-bureau-des-gouverneurs.pdf

Politique sur l'enregistrement sonore et visuel, la diffusion et la prise de photographies pendant les réunions du Bureau des gouverneurs

Préambule :

Le public est généralement invité aux réunions du Bureau des gouverneurs qui se tiennent dans les locaux de l'Université;

L'Université d'Ottawa vise à oeuvrer en respectant les normes les plus élevées de transparence et de bonne gouvernance.

Les membres du Bureau des gouverneurs ont droit à un climat serein pour leurs discussions qui se doivent d'être vigoureuses et libres d'influence;

Les membres du Bureau et les invités du Bureau ont aussi droit à leur « image » et le droit d'être protégés contre une diffusion indue ou falsifiée de leur image.

Il est résolu :

1.
Dans la présente politique, le terme « instruments d'enregistrement » comprend tout appareil visant à enregistrer par voie photographique, vidéo ou audio, une image, un son ou une conversation et comprend les téléphones cellulaires, les caméras et les appareils photo.

1.
Les réunions du Bureau sont enregistrées en entier par vidéo caméra par un dispositif opéré par le personnel de l'Université. L'enregistrement des réunions est diffusé intégralement sur le Site internet de l'Université.

1.
Les réunions à huis clos du Bureau ne sont pas enregistrées.

1.
Seul le procès-verbal des réunions adopté par le Bureau fait foi des délibérations du Bureau.

1.
L'enregistrement audio ou vidéo par un instrument d'enregistrement privé ou externe à l'Université est interdit.

Approuvée par le Bureau des gouverneurs le 30 mars 2009.

RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Présenté

au Sénat académique

du 1er novembre 2013

Préparé par le Secrétariat général

TABLE DES MATIÈRES

1. Reconfiguration du Baccalauréat en travail social 2
2. Programmes articulés – condition de maintien 30
3. Nouveau Règlement 1.6.12 – Cours mutuellement exclusifs 53
4. Reconfiguration du programme de B. Sc. (Nutrition) 56
5. Régime pédagogique pour les programmes de formation initiale à l'enseignement 106
6. Résolutions transmises pour information 116
   6.1. Créations de cours 116
   6.2. Modifications de cours 116
   6.3. Abolitions de cours 117
   6.4. Reconfiguration des programmes 117

1. RECONFIGURATION DU BACCALAURÉAT EN TRAVAIL SOCIAL (DOC. 31/12-13)

R : 03-CPR-130927

« Dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux programmes de Baccalauréat en travail social (années préparatoires et programme régulier). »

Vote : unanime.

Proposition pour le Sénat académique

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées aux programmes de Baccalauréat en travail social (années préparatoires et programme régulier). »

31A /12-13

UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Faculté des arts et des sciences sociales
École de travail social

Le 14 juin 2013

REGISTRARIAT CAMPUS DE MONCTON
14 JUIN 2013
UNIVERSITÉ DE MONCTON

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE
14 JUIN 2013
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur Neil Boucher, président
Comité des programmes
Université de Moncton

OBJET : Réponse aux enjeux soulevés par le comité des programmes en regard du projet de reconfiguration du Baccalauréat en travail social

Monsieur Boucher,

À sa réunion du 8 février dernier, le comité des programmes s'est penché sur le projet de reconfiguration du Baccalauréat en travail social. Or, les enjeux soulevés par le comité seront cités et suivis par une réponse.

1. «(L)e Comité note que les campus d'Edmundston et de Shippagan ne semblent pas avoir été consultés au sujet de l'impact de la création de nouveaux cours et de l'exigence du cours ANGL1031 pour l'atteinte de l'OFG-9.»

   En ce qui a trait à la consultation des campus d'Edmundston et de Shippagan, je souhaite d'abord confirmer qu'à la date de la soumission de notre projet de reconfiguration, aucune consultation n'avait été faite auprès des campus du Nord. Or, il s'agit en effet là d'un oubli malencontreux dont j'assume la responsabilité. En effet, le programme des années préparatoires en travail social est aussi offert aux deux campus du Nord. Comme il est géré par la Faculté des arts et des sciences sociales, je n'ai pas eu le réflexe de vérifier avec les doyens des études de ces campus.

   Concernant l'exigence du cours ANGL1031, il s'agit là d'un niveau minimal pour être en mesure de travailler, entre autres, dans la fonction publique au Nouveau-Brunswick, principal employeur des diplômées et diplômés en travail social. Il est à noter, cependant, que cette exigence n'est pas nouvellement introduite par le projet de reconfiguration, puisqu'elle a toujours fait partie du programme des années préparatoires.

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

ets@umoncton.ca
www.umoncton.ca/umcm-fass-travailsocial

Monsieur Neil Boucher, président
Comité des programmes
Université de Moncton
Le 14 juin 2013

2. «De plus, le Comité note qu'il n'y a pas de cours au choix, ce qui rend le programme plutôt contraignant et s'éloigne de l'esprit du projet de la reconfiguration des programmes.»

   Bien qu'il soit vrai que les cours au choix n'ont plus de place étant donné la nécessité de répondre aux exigences des deux processus (agrément et reconfiguration), il est de notre avis que notre programme s'inscrit très clairement dans l'esprit de la reconfiguration en ce sens que les étudiantes et étudiants en travail social sont exposés, dans le cadre des Années préparatoires, à une plus grande variété de domaines (disciplines) que la plupart des autres programmes, renforçant ainsi la formation générale qu'ils reçoivent.

3. «Dans un deuxième temps, à la lecture du point 5 (dérogation) dans le CPR-1, le Comité se demande si le document tient compte des nouvelles normes d'agrément adoptées en mai 2012.»

   L'École de travail social est une école de formation professionnelle qui doit respecter des normes nationales. Ses programmes sont régulièrement évalués et agréés, avec une reconnaissance non seulement de leur adhésion aux normes, mais aussi de la qualité de leur contenu de formation. L'École a été très attentive au processus de révision des normes au cours des dernières années qui ont précédées l'adoption des nouvelles normes.

   Or, l'esprit des nouvelles normes en regard des proportions de 40% de cours de formation générale et des 50% de cours de formation professionnelle sont les mêmes. Cependant, au moment de la rédaction du CPR1, les nouvelles normes n'étaient pas en vigueur. Ainsi, bien que le libellé dans le CPR1, p.1, renvoie à la norme 5.4 (anciennes normes), elle correspond à la norme 3.1.2 des normes adoptées en mai 2012, tout comme la norme 5.10.1 (ancienne norme) renvoie à la nouvelle norme 3.1.1.

   Par ailleurs, le programme de baccalauréat vient d'ailleurs tout juste de recevoir de l'équipe visiteuse de la Commission d'agrément de l'ACFTS une recommandation en vue du renouvellement de son agrément pour la période maximale de huit (8) années, le programme ayant été évalué à la lumière des nouvelles normes d'agrément adoptées en mai 2012. Le rapport d'autoévaluation produit par l'École de travail social a d'ailleurs été choisi par la Commission d'agrément pour servir de modèle de rapport rédigé en langue française, dans le cadre de l'adoption des nouvelles normes d'agrément.

De plus, la directrice de l'École est aussi membre de la commission d'agrément des programmes de l'ACFTS, ayant elle-même à exercer le rôle d'évaluatrice dans d'autres écoles canadiennes.

4. «Enfin, le Comité aimerait savoir pourquoi les cours PHIL2241 et SOCI1410 deviennent obligatoires dans le programme reconfiguré.»

   Dans une intention d'assurer que les trois campus puissent offrir aux étudiantes et étudiants inscrits aux années préparatoires l'occasion de terminer ce programme en deux ans, nous avons mis la formulation suivante pour le cours SOCI1410 qui devient dès lors un cours à option dans les disciplines connexes : SOCI1410 ou 3 crédits de de niveau 1000 ou 2000 répondant à l'OFG 2 et approuvés par la direction de l'École de travail social.

   Nous avons procédé de la même manière pour le cours PHIL2241 qui devient également un cours à option dans les disciplines connexes : PHIL2241 ou 3 crédits de niveau 1000 ou 2000 répondant à l'OFG 6 et approuvés par la direction de l'École de travail social. La liste de cours ci-jointe répondant à chacun des OFG et envoyée aux campus d'Edmundston et de Shippagan et mise à jour chaque année par la direction de l'École de travail social.

En espérant que ces précisions sauront répondre aux enjeux soulevés par les membres du comité des programmes, je vous prie d'accepter, Monsieur Boucher, l'expression de mes sincères salutations.

Hélène Albert
Professeur et directrice
École de travail social

Liste de cours préparés par la direction de l'École de travail social – mai 2013

SOCI 1410 Intro à l'anthropologie ou 3 crédits de de niveau 1000 ou 2000 répondant à l'OFG 2 et approuvés par la direction de l'École de travail social.

ECON 2150	Économie du développement
HIST 1501	Civilisation gréco-romaine
HIST 1800	Histoire du Moyen Âge
HIST 2422	L'expérience américaine
HIST 2810	L'Europe depuis 1815
HIST 2872	Renaissance et Europe moderne
LING 1810	Intro à l'étude du langage
LING2831	Histoire du français I
LING 2832	Histoire du français II
LITT 1180	La littérature française I
LITT 2190	La littérature française II
LITT 2800	Litt. francophones du monde
LITT 2810	Thèmes littéraires I
LITT 2900	Théorie et histoire du cinéma
PHIL 2225	Philosophie du féminisme
PHIL 2241	Introduction à l'esthétique
SCPO 2340	Intro aux relations internationales

PHIL 2241 Introduction à l'esthétique ou 3 crédits de niveau 1000 ou 2000 répondant à l'OFG 6 et approuvés par la direction de l'École de travail social.

ARVI 1530	L'art des débuts au 19^{e} siècle
ARVI 1540	L'art du 20^{e} siècle
LITT 1180	La littérature française I
LITT 1404	Le texte romanesque
LITT 2190	La littérature française II
LITT 2403	Le texte poétique
LITT 2800	Litt. francophones du monde
LITT 2810	Thèmes littéraires I
LITT 2900	Théorie et histoire du cinéma
MUSI 1103	Matières théoriques I
MUSI 1403	Histoire - Introduction

31/12-13

UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Faculté des arts et des sciences sociales

REGISTRARIAT
CAMPUS DE MONCTON
19 DEC. 2012
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le 1er novembre 2012

REGISTRARIAT
CAMPUS DE MONCTON
05 NOV. 2012
UNIVERSITÉ DE MONCTON

05 NOV. 2012

Monsieur Neil Boucher, président
Comité des programmes
Université de Moncton

Objet : Proposition de reconfiguration du baccalauréat en travail social

Monsieur le Président,

La présente est pour soumettre aux membres du CPR les documents pertinents relatifs à la reconfiguration du programme de baccalauréat en travail social préparé par l'École de travail social. Cette proposition de reconfiguration comporte également une demande de dérogation que les membres du Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales estiment tout à fait justifiée par la nature particulière du programme.

Sur recommandation de la directrice de l'École de travail social, Madame Hélène Albert, le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales a adopté la proposition à sa réunion du 17 octobre 2012.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales

Jean-François Thibault

p.j. Lettre de Hélène Albert en date du 16 octobre 2012
Proposition de reconfiguration accompagnée des documents pertinents

c.c. Hélène Albert, directrice, École de travail social

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

arts-scsoc@umoncton.ca
www.umoncton.ca/umcm-fass/

UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Faculté des arts et des sciences sociales
École de travail social

Le 10 octobre 2012

FACULTÉ DES ARTS
ET DES SCIENCES SOCIALES
12 OCT. 2012
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Madame Lisa Roy
Doyenne
Faculté des arts et des sciences sociales

Objet : Reconfiguration du baccalauréat en travail social

Madame la doyenne,

Vous trouverez, ci-joint, le projet de reconfiguration du baccalauréat en travail social, incluant les années préparatoires et le programme régulier. Comme vous pourrez le constater, ce programme demeure essentiellement le même, étant déjà très proche des objectifs de la reconfiguration, les Années préparatoires favorisant l'acquisition d'une solide formation générale et la formation fondamentale étant déjà assurée par 90 crédits de cours dans la discipline sur les 150 crédits que totalise le programme. Nous avons toutefois dû recourir à une demande de dérogation pour maintenir l'intégrité du programme, ne pouvant pas permettre le recours à des cours au choix une fois les objectifs de formation générale rencontrés, question de maintenir la proportion de cours provenant des sciences sociales et humaines exigés par l'Association canadienne pour la formation en travail social, organisme responsable de l'agrément des programmes de travail social au Canada.

Nous avons d'ailleurs profité de l'occasion pour introduire un ajustement nécessaire dans l'attribution des sigles de cours. Comme il s'agit d'une formation de cinq années, il est apparu indispensable de modifier les sigles des cours pour qu'ils reflètent le niveau réel des cours offerts, question d'être davantage respectueux des contenus de la formation.

Nous tenons aussi à souligner le fait que les programmes de baccalauréat en travail social pour candidates ou candidats avec un baccalauréat connexe ou pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail ne seront pas reconfigurés. Pour le premier, nous considérons que les OFG ont été atteints au cours du 1er baccalauréat. Pour le second, la trajectoire proposée s'appuie sur la

.../2

reconnaissance de l'expérience de travail connexe jumelée à des études universitaires équivalentes ou supérieures aux deux années préparatoires. Cependant, les profils de ces programmes seront changés de façon à intégrer les nouveaux sigles, une fois le programme régulier reconfiguré.

En espérant le tout conforme aux exigences de l'exercice, je vous prie d'accepter, Madame la doyenne, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Hélène Albert

PJ

CPR-1-ÉNONCÉ DE PROGRAMME (PROGRAMMES SPÉCIALISÉS, COMBINÉS, ARTICULÉS, DE SPÉCIALISATION, DE MAJEURE ET BIDISCIPLINAIRE)

L'ÉNONCÉ DE PROGRAMME
DOCUMENT-CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME EXISTANT

1. Identification du programme

1.1 Faculté : Faculté des arts et des sciences sociales
1.2 Unité(s) responsable(s) du programme : École de travail social
1.3 Titre du programme : Baccalauréat en travail social (programme régulier) et le programme des Années préparatoires en travail social
1.4 Diplôme accordé : B.T.S.
1.5 Date d'entrée en vigueur : 1er juillet 2013

2. Description générale du programme reconfiguré

D'entrée de jeu, il semble important d'offrir certaines précisions qui ont trait aux spécificités de la formation de premier cycle en travail social à l'Université de Moncton. Cette formation est d'une durée de 5 ans. Elle est scindée en deux programmes, soit le programme des *Années préparatoires en travail social*, d'une durée de deux ans (60 crédits), programme qui relève de la Faculté des arts et des sciences sociales et le programme du *Baccalauréat en travail social*, d'une durée de trois ans (90 crédits), programme qui relève de l'École de travail social.

Le premier correspond, sauf pour deux cours de la discipline principale, aux cours associés à la formation générale et aux disciplines connexes (soit 54 des 60 crédits, les 6 autres crédits associés à ces objectifs de formation étant suivis dans le cadre du programme de Baccalauréat). Au terme de leur réussite du programme des Années préparatoires, les étudiantes et étudiants doivent faire une demande d'admission au programme de baccalauréat.

Le deuxième correspond, pour sa part, aux crédits de la discipline principale, soit 84 crédits sur 90, les six autres crédits ayant été complétés aux Années préparatoires. Étant donné l'indissociabilité de ces programmes, et pour respecter à la fois les normes d'agrément et les exigences du projet de reconfiguration, nous avons décidé de les traiter ensemble.

Ces deux programmes doivent être présentés ensemble, car ils sont interdépendants. Le passage au baccalauréat, programme régulier, exige une formation générale et des connaissances issues des disciplines connexes qui sont assurées par le programme des Années préparatoires en travail social. D'ailleurs, seul le programme de spécialisation en travail social sans le programme des Années préparatoires ne saurait répondre aux objectifs de la reconfiguration, ni les normes d'agrément de l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS).

De plus, il est nécessaire de faire état de quelques précisions qui ont trait au fait que le baccalauréat en travail social est soumis à un processus d'agrément par l'ACFTS. Le respect des normes de l'ACFTS implique une répartition spécifique des cours suivis par les étudiantes et étudiants qui nous oblige, afin de maintenir la reconnaissance de notre programme de formation professionnelle, à proposer la structure qui suit.

Nombre de crédits de formation fondamentale :	
▪ Nombre total de crédits de la discipline principale :	90
▪ Nombre total de crédits des disciplines connexes :	48
	138
Nombre de crédits de formation générale ou de cours au choix :	12
Nombre total de crédits au programme :	150

En ce qui a trait aux normes d'agrément pour les programmes de premier cycle universitaire en travail social, la norme NB 5.4 est libellée comme suit :

> « Le programme d'étude doit démontrer un équilibre entre la formation générale et la formation professionnelle. Un minimum de 40 % des crédits sera affecté aux arts, aux humanités et aux sciences sociales et au moins 50 % des crédits seront affectés à la formation professionnelle du travail social. »

De plus, la norme NB 5.10.1 précise que les programmes de baccalauréat en travail social doivent assurer, chez les étudiantes et les étudiants l'acquisition des:

> « (…) habiletés intellectuelles, la capacité de pensée critique et les attitudes propices au travail académique de curiosité, d'ouverture d'esprit et de réflexion ainsi que l'engagement à un apprentissage continu des connaissances fondamentales sur le comportement humain et sur le développement de la personne dans un environnement social. »

Ainsi, afin de respecter les normes 5.4 et 5.10.1 de l'ACFTS, les étudiantes et les étudiants devront compter dans leur cursus 40 % de cours, soit 60 crédits sur 150, qui sont « aux arts, aux humanités et aux sciences sociales » (norme 5.4) tout en s'assurant que ces cours leur permettent de faire « un apprentissage continu des connaissances fondamentales sur le comportement humain et sur le développement de la personne dans un environnement social » (norme 5.10.1).

Pour respecter à la fois les exigences de la reconfiguration et celles de l'ACFTS, la formation générale[1] des étudiantes et étudiants du programme devra comprendre :

1. 12 crédits d'OFG répartis de la manière suivante : FASS1000, FRAN1500, FRAN1600, ANGL1031.
2. 48 crédits de cours dans les disciplines connexes (30 crédits de cours obligatoires et 18 crédits de cours à option) qui assureront les connaissances fondamentales sur le comportement humain et sur le développement de la personne dans un environnement social :
   a) Cours obligatoires : ECON1011, PHIL2280, PSYC1000, PSYC1600, PSYC1650, PSYC2900, SOCI1000, SOCI2002, SOCI2533 et STAT2653. (norme 5.10.1 de l'ACFTS);
   b) Cours à option : PHIL2241 ou 3 crédits de niveau 1000 ou 2000 répondant à l'OFG 6 et approuvés par la direction de l'École de travail social et 3 crédits entre SCPO1000 ou SCPO1050, SOCI1410 ou 3 crédits de niveau 1000 ou 2000 répondant à l'OFG 2 et approuvés par la direction de l'École de travail social et, 3 crédits dans la liste de cours à option du programme des années préparatoires (disciplines connexes) et 6 crédits parmi les cours de niveaux 3000 ou 4000 de sigles ECON, GERO, PHIL, PSYC, SCPO ou SOCI, les cours SCRE3131 *Éthique et religion*[2], SCRE4613 *Femmes et spiritualité*, SINF3123 *Mort et deuil* et SINF3223 *La personne et l'autosanté* ou tout autre cours de niveau 3000 ou 4000 approuvé par l'École de travail social.

Étant donné que la formation de 1er cycle en travail social a obtenu, dans sa forme actuelle, l'agrément de l'ACFTS, et étant donné qu'elle correspond déjà à l'esprit du projet de reconfiguration, l'exercice auquel nous nous sommes prêtés a surtout consisté à démontrer le respect des normes de l'ACFTS en s'adaptant au langage de la reconfiguration, tout en assurant l'intégrité du programme dans sa forme actuellement reconnue en vertu des normes nationales de formation de 1er cycle en travail social.

L'École de travail social a cependant profité de l'exercice de reconfiguration de son programme de baccalauréat pour introduire un ajustement nécessaire dans l'attribution des sigles de cours. Comme il s'agit d'une formation de cinq années, il nous est apparu indispensable de modifier les sigles des cours pour qu'ils reflètent le niveau réel des cours offerts, question d'être davantage respectueux des contenus de la formation. Or, la plupart des cours TSOC de niveau 1000, sauf TSOC1000 *Introduction au travail social* et TSOC1303 *Fondements de l'intervention* (devenu TSOC2000), sont devenus des cours de niveau 3000, les cours de niveau 2000 sont devenus des cours de niveau 4000, et les cours de niveau 3000, des cours de niveau 5000. Les cours dorénavant siglés 3000 sont essentiellement suivis en troisième année du programme, les cours siglés 4000, en quatrième année du programme (sauf les cours à options qui se font habituellement en quatrième et en cinquième année du programme), et les cours siglés 5000, en cinquième année du programme.

****

[1] Dans le langage de l'ACFTS renvoie à la fois à la formation générale et à l'apport des disciplines connexes.
[2] Il s'agit d'un nouveau cours dans le cadre de la reconfiguration.

2.1 Description des objectifs du programme (par ex. : *Ce programme vise à* etc.). Cette partie comprend aussi une explication des débouchés.

Les objectifs du programme des ***Années préparatoires en travail social*** sont les suivants :

- Acquérir une formation générale de base qui assure le développement d'habiletés formelles intellectuelles et cognitives, la maîtrise des langues orales et écrites (français et anglais), l'ouverture d'esprit, le sens critique et la capacité d'analyse et de synthèse.
- Acquérir les rudiments des principales disciplines connexes au travail social, de manière à assurer une bonne initiation à leurs concepts et langages, de même qu'à la connaissance de certains facteurs endogènes et exogènes qui entrent dans l'explication des problématiques sociales et psychosociales.
- Acquérir des connaissances sur les fondements théoriques, méthodologiques et axiologiques du travail social.

Le programme de ***Baccalauréat en travail social*** vise à former des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux généralistes, qui sauront valoriser le potentiel des personnes faisant appel à leurs services, leurs actions étant guidées par les valeurs du travail social, notamment la justice sociale, l'autodétermination, et le respect de la dignité et de l'unicité des individus. L'intervention vise à aider les populations cibles (individus, familles, groupes, collectivités) à mobiliser leurs propres ressources et celles de leur milieu afin d'améliorer leurs conditions de vie et de trouver des solutions à leurs problèmes.

Les objectifs généraux du programme sont les suivants :

- Acquérir les connaissances et les habiletés de base en intervention directe auprès des personnes accompagnées conformément à ce qu'on peut attendre d'une personne titulaire d'un diplôme de premier cycle en travail social;
- Acquérir des connaissances sur les services sociaux, les institutions sociales, la politique sociale ainsi que sur certaines problématiques visées par l'intervention en travail social;
- S'initier aux analyses multidimensionnelles qui tiennent compte à la fois des composantes individuelles et sociales des situations problèmes;
- Faire l'apprentissage de la pratique professionnelle;
- Permettre la poursuite de la formation au deuxième cycle en travail social ou dans un domaine connexe.

En ce qui a trait aux débouchés, étant donné la nature généraliste du programme de baccalauréat en travail social, les diplômées et les diplômés peuvent être appelés à œuvrer auprès de diverses populations dans divers milieux. Ainsi, certains travailleront dans les services à l'enfance et à la jeunesse, d'autres auprès de personnes âgées, d'autres encore en milieu carcéral, en milieu scolaire, en milieu hospitalier ou enfin dans le domaine de l'alcoolisme et la toxicomanie, de la santé mentale, de la violence, auprès de populations en situation de vulnérabilité, notamment les personnes et les familles à faible revenu et les personnes itinérantes, pour n'en nommer que quelques exemples. Les diplômées et diplômés du programme sont appelés à œuvrer tant dans les milieux institutionnels que communautaires.

2.2 Description des stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs (cours magistraux, stages, séminaires, etc.).

Les stratégies pédagogiques auxquelles le corps professoral a recours pour permettre l'atteinte des objectifs de formation professionnelle en travail social varient selon la nature des cours et des objectifs visés. Les contenus théoriques sont plutôt offerts sous forme de cours magistraux en ayant toujours le souci d'assurer la capacité de tisser des liens théorie-pratique. Les cours méthodologiques combinent souvent la formule magistrale, les jeux de rôles, les études de cas, les ateliers (activités en petits groupes) ou encore la formule plénière (pour favoriser une pédagogie interactive). Le format séminaire, soit l'enseignement à des groupes plus petits (jusqu'à une douzaine), est offert dans le cadre d'un cours obligatoire par année, soit le cours TSOC3123 *Séminaire d'intégration* offert en 3^{e} année, un cours concomitant au Stage de formation pratique I, le cours TSOC4413 *Séminaire de recherche en TS* offert en 4^{e} année et le cours TSOC5413 *Mémoire de fin d'études* offert en 5^{e} année. Ce format pédagogique favorise un contexte de formation qui incite à une participation plus active et engagée des étudiantes et étudiants inscrits dans cette formation professionnelle. Le baccalauréat en travail social comprend deux stages de formation pratique, le premier stage se déroule au semestre d'hiver de la première

année du baccalauréat à raison de trois jours par semaine[3] et le deuxième stage se déroule au semestre d'automne, à la troisième année du programme[4], à raison de cinq jours par semaine.

En ce qui a trait aux activités d'apprentissages, elles varient selon les cours, mais peuvent prendre les formes suivantes : lecture et analyse de textes, fiche de lecture, projet long, dissertation, analyse de cas, sculpture humaine, jeu de rôles en classe ou vidéo, etc. Au dernier semestre de leur baccalauréat, les étudiantes et les étudiants doivent aussi produire un mémoire de fin d'études, occasion pour eux d'approfondir un sujet qu'ils affectionnent particulièrement dans une intention de mieux comprendre pour mieux intervenir.

2.3 Résultats attendus pour les étudiantes et étudiants. Ces résultats sont généralement définis en fonction des connaissances et des compétences acquises par les diplômées et diplômés (p. ex. : *À la fin du programme, les diplômées et diplômés seront en mesure de,* etc.).

À la fin du programme, les diplômées et les diplômés sont en mesure d'intervenir auprès d'individus, de familles, de groupes ou de communautés dans une perspective de changement social. Elles et ils sont capables d'analyser des situations pour bien en saisir les enjeux de façon à planifier, avec les principaux intéressés, une intervention. Elles et ils sont aussi en mesure d'agir en tenant compte des valeurs du travail social et des enjeux éthiques présents lors de leurs interventions.

Par ailleurs, une fois le programme complété, les étudiantes et les étudiants peuvent, si elle ou ils le souhaitent, poursuivre des études de 2e cycle en travail social.

3. La formation fondamentale

3.1 Limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études en lien avec les objectifs de la formation fondamentale et les stratégies utilisées pour les atteindre

La formation fondamentale en travail social est regroupée selon quatre séquences. Il est à noter, cependant, que le cours TSOC1000 *Introduction au travail social*, (cours obligatoire – 3 crédits) étant donné sa nature, aborde des éléments qui touchent aux quatre séquences.

Séquence 1 ***Méthodes et modèles d'intervention en travail social***

Les cours qui sont regroupés dans cette séquence sont choisis en fonction des objectifs de développement des habiletés d'intervention en intervention psychosociale et d'intervention communautaire et de l'acquisition d'une aptitude professionnelle par les stages. La séquence comprend aussi des activités d'exploration et d'évaluation des modèles actuels et des modèles en émergence dans différentes problématiques et divers champs de pratique. Au total, 7 cours obligatoires, (36 crédits), sont rattachés à cette séquence : TSOC3103 *Travail social personnel*, TSOC3109 *Stage de formation pratique I* (9 crédits), TSOC3113 *Travail social des groupes*, TSOC3123 *Séminaire d'intégration*, TSOC3133 *Travail social collectif*, TSOC4103 *Intervention psychosociale* et TSOC5112 *Stage de formation pratique II* (12 crédits). Quatre (4) cours optionnels de la discipline principale (12 crédits) complètent la formation visée par cette séquence.

Séquence 2 ***Développement humain, fonctionnement social et acteurs sociaux***

Les cours qui sont regroupés sous cette séquence sont choisis en fonction d'un objectif de développement des habiletés des étudiantes et des étudiants en ce qui a trait à la description et à l'explication des conduites humaines individuelles et familiales, ainsi que des conduites collectives des acteurs sociaux. Ce sont des cours qui se situent en continuité avec ceux de la formation en sociologie et en psychologie exigée comme condition d'admission au programme tout en privilégiant des dimensions spécifiques à l'intervention de travail social, soit la

---

[3] Il est à noter que les deux premières semaines de ce stage se déroulent de façon intensive à raison de cinq jours par semaine.

[4] Il est à noter que cette troisième année du baccalauréat correspond à la cinquième année de formation en travail social, les deux premières années – le programme des années préparatoires en travail social – constituant essentiellement la formation générale exigée aux étudiantes et aux étudiants avant leur entrée dans le programme de spécialisation en travail social, le baccalauréat en travail social.

compréhension des facteurs endogènes et exogènes, comme la dynamique interne de la personne ainsi que celle de la famille, du groupe et de la communauté. Cette deuxième séquence comprend 3 cours obligatoires, (9 crédits), soient : TSOC3203 *Dynamiques familiales*, TSOC4203 *Analyse des problèmes sociaux* et TSOC4213 *TS, femmes & changement social*. Deux cours à option (6 crédits de la liste des disciplines connexes) s'ajoutent à cette séquence. Cette liste comprend des cours de niveau 3000 et 4000 de disciplines connexes au travail social, entre autres, l'économie, la psychologie, la sociologie et la science politique.

Séquence 3 ***Déterminants professionnels et institutionnels de la pratique***

Les cours de cette séquence visent à communiquer des connaissances et à développer des habiletés d'analyse et de réflexion critique en ce qui a trait aux normes et valeurs professionnelles, aux lois sociales, aux politiques sociales, aux programmes sociaux qui servent d'encadrement institutionnel aux pratiques d'intervention. La troisième séquence compte 6 cours obligatoires, (18 crédits), soient : TSOC2000 *Fondements de l'intervention*, TSOC3303 *Politiques & sécurité sociales*, TSOC3313 *Évolution du TS et des s. soc.*, TSOC4303 *Droit et travail social*, TSOC4313 *Éthique du travail social* et TSOC5303 *État et programmes sociaux*.

Séquence 4 ***Recherche en travail social : Intégration des démarches de recherche et d'intervention***

Les cours regroupés dans cette séquence ont pour objectif de favoriser l'acquisition des éléments théoriques et méthodologiques essentiels à la recherche en travail social. Les liens entre le processus de recherche et le processus d'intervention sont mis en évidence; les activités de cette séquence favorisent les habiletés de distanciation, d'analyse et de synthèse. Cette séquence comprend 4 cours, (12 crédits) : TSOC4403 *Recherche en travail social*, TSOC4413 *Séminaire de recherche en TS*, TSOC5403 *Séminaire de synthèse* et TSOC5413 *Mémoire de fin d'études*.

DISTRIBUTION DES COURS SELON LES SÉQUENCES

Séquence 1	**Séquence 2**
Méthodes et modèles d'intervention en travail social	**Développement humain, fonctionnement social et acteurs sociaux**
Cours obligatoires de la discipline principale : 36 cr. Cours optionnels de la discipline principale : 12 cr.	Cours obligatoires de la discipline principale : 9 cr Cours optionnels de disciplines connexes : 6 cr.
TSOC3103 Travail social personnel (3 cr.) TSOC3109 Stage de formation pratique I (9 cr.) TSOC3113 Travail social des groupes (3 cr.) TSOC3123 Séminaire d'intégration (3 cr.) TSOC3133 Travail social collectif I (3 cr.) TSOC4103 Intervention psychosociale (3 cr.) TSOC5112 Stage de formation pratique II (12 cr.) Quatre (4) cours optionnels (12 crédits) en travail social complètent la formation visée par cette séquence.	TSOC3203 Dynamiques familiales (3 cr.) TSOC4203 Analyse des problèmes sociaux (3 cr.) TSOC4213 TS, femmes & changement social (3 cr.) Deux cours optionnels (6 crédits) des disciplines connexes complètent la formation visée par cette séquence.

Séquence 3	**Séquence 4**
Déterminants professionnels et institutionnels de la pratique	**Recherche-action : intégration des démarches de recherche et d'intervention**
Cours obligatoires de la discipline principale : 18 cr.	Cours obligatoires de la discipline principale : 12 cr.
TSOC2000 Fondements de l'intervention (3 cr,) TSOC3303 Politiques & sécurité sociales (3 cr,) TSOC3313 Évolution du TS et des s. soc. (3 cr,) TSOC4303 Droit et travail social (3 cr,) TSOC4313 Éthique du travail social (3 cr,) TSOC5303 État et programmes sociaux (3 cr,)	TSOC4403 Recherche en travail social (3 cr,) TSOC4413 Séminaire de recherche en TS (3 cr,) TSOC5403 Séminaire de synthèse (3 cr,) TSOC5413 Mémoire de fin d'études (3 cr,)

3.2 Apport des disciplines connexes à la formation fondamentale

La contribution des disciplines connexes est fondamentale à la formation en travail social. Étant donné que les fondements théoriques du travail social se retrouvent dans plusieurs disciplines des sciences sociales, notamment en sociologie, en science politique, en économie et en psychologie, les connaissances acquises dans ces disciplines servent de bases pour préparer les étudiantes et les étudiants à mieux comprendre pour mieux intervenir. En fait, le travail social se situe au carrefour de plusieurs sciences sociales dans la mesure où le travail social est une discipline qui vise à intervenir dans le champ du social, soit auprès d'individus, de groupes, de familles, de communautés. Pour bien intervenir, il faut bien comprendre, et pour bien comprendre l'individu, la famille, le groupe, la communauté dans son environnement, il faut avoir des bases de science politique, d'économie, de philosophie, de sociologie et de psychologie. Essentiellement, avec une tête bien faite, voire mieux faite par le fait d'avoir été exposé à ces champs de connaissances, l'étudiante ou l'étudiant sera en mesure de mieux saisir ce qui fait problème et, par le fait même, sur quoi il faut intervenir, dans une perspective critique et non pas dans de seules visées fonctionnalistes.

Or, la formation en travail social étant constituée du programme des années préparatoires et du programme de baccalauréat, c'est surtout au cours des années préparatoires que les étudiantes et étudiants sont exposés à des connaissances des disciplines connexes. Les 48 crédits de cours dans les disciplines connexes (30 crédits de cours obligatoires et 18 crédits de cours à option) assureront les connaissances fondamentales sur le comportement humain et sur le développement de la personne dans un environnement social. Les dix (10) cours obligatoires (30 crédits) sont : ECON1011, PHIL2280, PSYC1000, PSYC1600, PSYC1650, PSYC2900, SOCI1000, SOCI2002, SOCI2533 et STAT2653. Les étudiantes et les étudiants choisiront également PHIL2241 ou 3 crédits de niveau 1000 ou 2000 approuvé spar la direction de l'École de travail social et répondant à l'OFG 6, 3 crédits de cours à option parmi SCPO1000 ou SCPO1050, SOCI1410 ou 3 crédits de niveau 1000 ou 2000 approuvés par la direction de l'École de travail social et répondant à l'OFG 2, 3 crédits dans la liste de cours à option du programme des années préparatoires (disciplines connexes) et 6 crédits parmi le bloc suivant : cours de niveau 3000 ou 4000 de sigles ECON, GERO, PHIL, PSYC, SCPO ou SOCI, les cours SCRE3131 *Éthique et religion*, SCRE4613 *Femmes et spiritualité*, SINF3123 *Mort et deuil* et SINF3223 *La personne et l'autosanté* ou tout autre cours de niveau 3000 ou 4000 approuvé par l'École de travail social. À noter que ces 6 crédits sont des cours qui seront suivis durant le programme de baccalauréat en travail social.

3.3 Liste des cours exigés : sigle, titre, objectifs et description des cours; statut des cours (obligatoire ou à option). (Faire accompagner du formulaire approprié.)

Formation fondamentale	**138 cr.**
Discipline principale	**90 cr.**
Discipline principale (cours obligatoires)	**78 cr.**
TSOC1000 Introduction au travail social[5]	3 cr.
TSOC2000 Fondements de l'intervention[5]	3 cr.
TSOC3103 Travail social personnel	3 cr.
TSOC3109 Stage de formation pratique I	9 cr.
TSOC3113 Travail social des groupes	3 cr.
TSOC3123 Séminaire d'intégration	3 cr.
TSOC3133 Travail social collectif I	3 cr.
TSOC3203 Dynamiques familiales	3 cr.
TSOC3303 Politiques & sécurité sociales	3 cr.
TSOC3313 Évolution du TS et des s. soc.	3 cr.
TSOC4103 Intervention psychosociale	3 cr.
TSOC4203 Analyse des problèmes sociaux	3 cr.
TSOC4213 TS, femmes & changement social	3 cr.
TSOC4303 Droit et travail social	3 cr.
TSOC4313 Éthique du travail social	3 cr.
TSOC4403 Recherche en travail social	3 cr.
TSOC4413 Séminaire de recherche en TS	3 cr.
TSOC5112 Stage de formation pratique II	12 cr.
TSOC5303 État et programmes sociaux	3 cr.

[5] Ces deux cours TSOC1000 et TSOC2000 sont les seuls cours TSOC offerts durant les années préparatoires.

TSOC5403 Séminaire de synthèse	3 cr.
TSOC5413 Mémoire de fin d'études	3 cr.

Discipline principale (cours à option)	**12 cr.**
Choisir 12 crédits parmi les cours suivants de travail social de niveau 4000) :	12 cr.
TSOC4105 Études en intervention	3 cr.
TSOC4115 Alcoolisme et toxicomanies	3 cr.
TSOC4123 Intervention féministe	3 cr.
TSOC4133 Médiation familiale	3 cr.
TSOC4125 TS et santé mentale	3 cr.
TSOC4135 TS, sexualité et abus sexuel	3 cr.
TSOC4145 TS et protection de l'enfance	3 cr.
TSOC4153 Thérapie familiale	3 cr.
TSOC4155 Intervention interculturelle	3 cr.
TSOC4163 Séminaire professionnel	3 cr.
TSOC4165 TS et vieillissement	3 cr.
TSOC4173 TS auprès d'enfants et d'ados	3 cr.
TSOC4175 TS en contexte de violence	3 cr.
TSOC4223 Groupes et solidarités	3 cr.
TSOC4233 Travail social collectif II	3 cr.
Disciplines connexes	**48 cr.**
Disciplines connexes (cours obligatoires)	**30 cr.**
ECON1011 Introduction à l'économie	3 cr.
PHIL2280 Logique de l'argumentation	3 cr.
PSYC1000 Introduction à la psychologie	3 cr.
PSYC1600 Développement humain I	3 cr.
PSYC1650 Développement humain II	3 cr.
PSYC2900 Comportement anormal	3 cr.
SOCI1000 Introduction à la société	3 cr.
SOCI2002 Méthodes I	3 cr.
SOCI2533 Sociologie de l'Acadie	3 cr.
STAT2653 Statistique descriptive	3 cr.
Disciplines connexes (cours à option)	**18 cr.**
PHIL2241 Introduction à l'esthétique ou 3 crédits de niveau 1000 ou 2000 répondant à l'OFG 6 et approuvés par la direction de l'École de travail social.	3 cr.
Choisir 3 crédits parmi SCPO1000 Science politique I ou SCPO1050 Vie politique canadienne	3 cr.
SOCI1410 Introduction à l'anthropologie ou 3 crédits de niveau 1000 ou 2000 répondant à l'OFG 2 et approuvés par la direction de l'École de travail social.	3 cr.
Choisir 3 crédits parmi les cours de la liste suivante : ECON1020 Principes économiques (macro) ECON1030 Principes économiques (micro) ECON2040 Questions écon. contemporaines ECON2060 Économie de l'environnement ECON2070 Économie de la santé ECON2080 Thèmes spéciaux en économie I ECON2150 Économie du développement PSYC2500 Psychologie sociale PSYC2670 Psychologie gérontologique PSYC2700 Intro. à la psychosexualité PSYC2810 Relations humaines SCPO1020 Pensée politique I SCPO2000 Pensée politique II SCPO2120 Politique en Acadie SCPO2220 Principes d'admin. publique SOCI2370 Sociologie de la santé SOCI2540 Sociologie des jeunes SOCI2560 Socio de la cond. des femmes SOCI2810 Sociologie du vieillissement	3 cr.
Choisir 6 crédits[6] parmi les cours suivants : cours de niveaux 3000 ou 4000 de sigles ECON, GERO, PHIL, PSYC, SCPO ou SOCI, les cours SCRE3131 *Éthique et*	6 cr.

[6] Il est à noter que ces six crédits doivent être suivis durant le programme de baccalauréat en travail social.

religion, SCRE4613 *Femmes et spiritualité*, SINF3123 *Mort et deuil* et SINF3223 *La personne et l'autosanté*, ou tout autre cours de niveau 3000 ou 4000 approuvé par l'École de travail social.	

4. La formation générale

Cette partie de l'Énoncé de programme constitue la justification des moyens utilisés pour répondre aux exigences de la formation générale. Les cours, activités ou contenus de cours qui permettent la réalisation de chaque objectif sont décrits. Les cas où les cours de la formation fondamentale répondent aux exigences de la formation générale sont clairement indiqués et expliqués.

4.1 Initiation au travail intellectuel universitaire

Cet objectif de formation générale est atteint par le cours FASS1000 *Init. au travail intellectuel* qui vise l'acquisition de connaissances et d'aptitudes intellectuelles générales, ou transversales, utilisables dans toutes les disciplines et tous les champs d'études. Ce cours permettra aux étudiantes et étudiants d'acquérir les compétences nécessaires à leurs études universitaires en travail social dont la capacité de prendre des notes, la lecture critique d'articles scientifiques, la recherche documentaire et la capacité d'organiser un travail universitaire.

4.2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation

Cet objectif est atteint par le cours SOCI1410 *Introduction à l'anthropologie* qui vise à initier les étudiants aux dynamiques sociales contemporaines et à leur faire comprendre les enjeux sociaux actuels reliés à la diversité et au pluralisme de nos sociétés. Ce cours permettra aux étudiantes et étudiants de comprendre les systèmes sociaux dans lesquels ils évoluent et par le fait même saisir la pertinence locale, nationale et internationale des interventions qu'elles et ils auront à faire auprès des populations vulnérables. D'autres cours versés dans la Banque de cours pour satisfaire à l'OFG 2 et approuvés par la direction de l'École de travail sociale pourront également être acceptés.

Par ailleurs, le cours TSOC4155 *Intervention interculturelle* permet également l'atteinte de l'objectif par son contenu qui touche l'immigration, les réalités ethniques et interethniques, ainsi que les réalités autochtones, il semble que ce cours soit tout indiqué pour favoriser l'ouverture à l'Autre et la compréhension de certaines dimensions liées à l'internationalisation, le tout, éclairé par une perspective de travail social.

4.3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne

Cet objectif de formation générale est atteint par le choix d'un des cours à option suivants : SCPO1000 *Science politique I* ou SCPO1050 *Vie politique canadienne*. Le cours choisi permettra aux étudiantes et étudiants de mieux comprendre les défis politiques que rencontrent nos sociétés et les raisonnements à l'origine des décisions prises par l'État en ce qui concerne, entre autres, les ressources octroyées aux services sociaux. Enfin, ces cours leur donneront les moyens de s'engager de façon éclairée dans leur communauté.

Les cours TSOC3303 *Politiques & sécurité sociales* et TSOC4213 *TS, femmes & changement social* permettent aussi d'atteindre l'OFG 3. Le premier, TSOC3303 *Politiques & sécurité sociales*, propose d'étudier la pauvreté comme problème social et d'analyser le rôle de l'État dans la mise en place de programmes de sécurité sociale. Il aborde également les questions de responsabilité individuelle et de solidarité sociale, ce qui est en lien très étroit avec cet objectif de formation générale. Le second, TSOC4213 *TS, femmes & changement social*, permet de répondre à l'objectif visant l'initiation à la responsabilité sociale et citoyenne à partir de perspectives féministes pour mieux comprendre, entre autres, le mouvement des femmes et sa contribution au changement social, le concept de genre et les rapports sociaux de sexes. Une compréhension de ces dimensions favorise une meilleure actualisation de sa responsabilité sociale et citoyenne devant des questions qui touchent le quotidien des femmes, notamment la famille, le travail, la pauvreté et la discrimination.

4.4. Initiation à la multidisciplinarité et/ou à l'interdisciplinarité

Cet objectif général est atteint par le cours PSYC1000 *Introduction à la psychologie* qui vise à faire comprendre les bases de psychologie aux étudiantes et étudiants. Ce cours les initiera à plusieurs notions fondamentales provenant de la psychologie couramment utilisées en travail social ou, du moins, à des concepts auxquels les travailleuses sociales et les travailleurs sociaux sont régulièrement confrontés dans leurs interventions. Il leur fournira également les rudiments nécessaires à la compréhension des évaluations psychologiques et leur permettra donc de mieux collaborer avec les psychologues dans des équipes multidisciplinaires.

4.5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences

Cet objectif est atteint par le cours STAT2653 *Statistique descriptive* qui vise l'acquisition de connaissances dans le domaine de la statistique. Ce cours permettra aux étudiantes et étudiants de mieux comprendre les statistiques utilisées par les institutions et les organismes pour lesquels elles ou ils travailleront, mais aussi l'application des principes statistiques aux études concernant les populations qu'elles ou ils accompagneront.

4.6 Sensibilité aux arts et lettres

Cet objectif de formation générale est atteint par le cours PHIL2241 *Introduction à l'esthétique* qui initie les étudiantes et étudiants à la réflexion concernant les expériences esthétiques vécues. Il leur permettra d'apprécier l'influence des manifestations artistiques sur l'expérience humaine. D'autres cours versés dans la Banque de cours pour satisfaire à l'OFG 6 et approuvés par la direction de l'École de travail sociale pourront également être acceptés.

4.7 Capacité de penser logiquement et de manière critique

Cet objectif est atteint par le cours PHIL2280 *Logique de l'argumentation.* Ce cours permettra aux futurs travailleurs sociaux et travailleuses sociales d'apprendre les rudiments de la pensée critique et ainsi de savoir défendre leur point de vue de façon rationnelle et structurée.

4.8 Capacité de s'exprimer en français

Cet objectif est atteint par les cours FRAN1500 *Communication orale* et FRAN1600 *Communication écrite* qui permettront aux étudiantes et étudiants se dirigeant en travail social d'apprendre à mieux s'exprimer, tant à l'écrit qu'à l'oral, en français. Ces apprentissages sont nécessaires à la réussite de leur cheminement à l'École de travail social, mais aussi à leurs interventions avec les populations acadiennes et francophones du Nouveau-Brunswick, du Canada et d'ailleurs dans le monde.

4.9 Capacité de s'exprimer en anglais

Cet objectif est atteint par le cours ANGL1031 *Language, writing, and reading* qui permettra aux étudiantes et étudiants se dirigeant en travail social d'apprendre à mieux s'exprimer en anglais. Cet apprentissage est nécessaire à la bonne compréhension de certains textes obligatoires assignés dans les cours du baccalauréat, mais aussi à leurs interventions avec les anglophones du Nouveau-Brunswick ou d'ailleurs dans le monde.

Compte tenu de la demande de dérogation motivée au point 5 ci-dessous, le projet de reconfiguration du programme de travail social exige seulement les 12 crédits de formation générale présentés dans le tableau III ci-dessous.

Tableau III. Liste des cours de la formation générale

FORMATION GÉNÉRALE	**OFG**	**Crédits**
FASS1000 Init. au travail intellectuel	OFG 1	3 cr.
FRAN1500 Communication orale	OFG 8	3 cr.
FRAN1600 Communication écrite	OFG 8	3 cr.
ANGL1031 (ou 3 crédits de cours au choix si le niveau d'ANGL est dépassé au test de classement)	OFG 9	3 cr.
Total de crédits		**12 cr.**

Le tableau suivant présente les objectifs de formation générale ainsi que les cours qui permettent de les atteindre.

Tableau IV. Liste des cours permettant d'atteindre les OFG

Formation générale et/ou cours au choix	**Cours permettant d'atteindre l'OFG**
OFG 1 – Initiation au travail intellectuel universitaire : atteint par un cours obligatoire de la Formation générale	FASS1000 *Init. au travail intellectuel*
OFG 2 – Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : atteint par un cours obligatoire (disciplines connexes) et un cours à option de la formation fondamentale (discipline principale)	SOCI1410 *Introduction à l'anthropologie* ou 3 crédits de niveau 1000 ou 2000 versés dans la Banque de cours pour satisfaire à l'OFG 2 et approuvés par la direction de l'École de travail social TSOC4155 *Intervention interculturelle*
OFG 3 – Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : atteint par des cours de la formation fondamentale (disciplines connexes et discipline principale)	SCPO1000 *Science politique I* ou SCPO1050 *Vie politique canadienne* TSOC3303 *Politiques & sécurité sociales* et TSOC4213 *TS, femmes & changement social*
OFG 4 – Initiation à la multidisciplinarité et/ou à l'interdisciplinarité : atteint par un cours obligatoire de la formation fondamentale (disciplines connexes)	PSYC1000 *Introduction à la psychologie*
OFG 5 – Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : atteint par un cours obligatoire de la formation fondamentale (disciplines connexes)	STAT2653 *Statistique descriptive*
OFG 6 – Sensibilité aux arts et lettres : atteint par un cours obligatoire de la formation fondamentale (disciplines connexes)	PHIL2241 *Introduction à l'esthétique* ou 3 crédits de niveau 1000 ou 2000 versés dans la Banque de cours pour satisfaire à l'OFG 6 et approuvés par la direction de l'École de travail sociale
OFG 7 – Capacité de penser logiquement et de manière critique : atteint par un cours obligatoire de la formation fondamentale (disciplines connexes)	PHIL2280 *Logique de l'argumentation*
OFG 8 – Capacité de s'exprimer en français : atteint par les cours obligatoires de la formation générale	FRAN1500 *Communication orale* FRAN1600 *Communication écrite*
OFG 9 – Capacité de s'exprimer en anglais fonctionnel : atteint par un cours obligatoire de la formation générale	ANGL1031 (ou 3 crédits de cours au choix si le niveau d'ANGL est dépassé au test de classement)

5. Dérogation

Toute demande de dérogation aux normes quantitatives et/ou qualitatives doit être circonstanciée et justifiée dans cette partie.

Pour des programmes de cinq ans, le projet de reconfiguration de l'Université propose 150 crédits dont 90 crédits de la discipline principale et 30 crédits de disciplines connexes, ainsi que 30 crédits de formation générale.

Toutefois, tel que mentionné dans la section 2.1, les programmes de l'École de travail social doivent satisfaire aux exigences du Bureau d'agrément pour que les diplômées et diplômés puissent adhérer à une association provinciale ou territoriale du Canada sans passer des examens d'admission. Le contenu des programmes en travail social doit ainsi suivre des lignes directrices très précises. Pour le faire à l'intérieur d'un profil de 150 crédits, nous présentons cette demande de dérogation afin de surpondérer les crédits attribués aux disciplines connexes et ainsi réduire le nombre de crédits exigés dans la formation générale. Le projet présenté comprend donc 150 crédits, mais 138 crédits sont de formation fondamentale, dont 90 crédits dans la discipline principale et 48 crédits dans les disciplines connexes, et seuls 12 crédits sont de formation générale.

Afin de respecter les normes d'agrément de l'ACFTS, les étudiantes et les étudiants doivent compter dans leur cursus 40% de cours, soit 60 crédits sur 150, qui sont « aux arts, aux humanités et aux sciences sociales » (norme 5.4) tout en s'assurant que ces cours leur permettent de faire « un apprentissage continu des connaissances fondamentales sur le comportement humain et sur le développement de la personne dans un environnement social » (norme 5.10.1). La surpondération des cours des disciplines connexes (48 crédits) ainsi que les 12 crédits de formation générale correspondent à ces 60 crédits exigés.

Même si le programme ne prévoit que 12 crédits de formation générale, cela ne signifie pas que la formation est très axée sur des cours strictement liés au travail social. Au contraire, la formation est probablement l'une des plus multidisciplinaires de l'Université. En effet, la formation fondamentale comprend 16 cours (48 crédits) hors discipline. Bref, le programme répond à l'ensemble des objectifs de formation générale puisque 6 des objectifs (18 crédits) sont atteints par des cours de la formation fondamentale (disciplines connexes) et la balance des objectifs (12 crédits) sont atteints par des cours de formation générale.

Le programme proposé atteint les exigences du Bureau d'agrément. De par son contenu qui comprend notamment des cours en philosophie, psychologie, sociologie, science politique et économie, l'École de travail social est convaincue qu'elle respecte également l'esprit de la reconfiguration en plus d'assurer une bonne formation générale et multidisciplinaire.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Faculté des arts et des sciences sociales — **Le 5 juillet 2012**

Département : École de travail social

Nom du programme : Années préparatoires au baccalauréat en travail social

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel

1re ANNÉE

OBLIGATOIRES		*21 CR.*
ANGL1031	Language, writing and reading	3
ECON1011	Introduction à l'économie	3
FRAN1500	Communication orale	3
FRAN1600(1)	Communication écrite	3
PSYC1000	Introduction à la psychologie	3
STAT2653	Statistique descriptive	3
TSOC1000	Introduction au travail social	3

OPTION — *6 CR.*

Choisir 6 crédits, dont 3 crédits dans deux disciplines différentes : SOCI, SCPO

SOCI1000	Introduction à la société	3
SCPO1000	Science politique I	3
	ou	
SCPO1050	Vie politique canadienne	3

CHOIX — *3 CR.*

TOTAL — *30 CR.*

(1) Voir l'avis pour les exigences en français.

2e ANNÉE

OBLIGATOIRES — *21 CR.*

PHIL2280	Logique de l'argumentation	3
PSYC1600	Développement humain I	3
PSYC1650	Développement humain II	3
PSYC2900	Comportement anormal	3
SOCI2102	Méthodes de recherche I	3
SOCI2533	Sociologie de l'Acadie	3
TSOC1303	Fondements de l'intervention	3

OPTION — *3 CR.*

Choisir 3 crédits parmi la liste des cours à option.

CHOIX — *6 CR.*

TOTAL — *30 CR.*

GLOBAL — *60 CR.*

Cours à option

ECON2050	ECON2130	PSYC2500	PSYC2700
PSYC2670	PSYC2800	SOCI1410	SOCI2540
SOCI2560	SOCI2810	SCPO2000	SCPO2120
SCPO2210	SCPO2220		

Proposition de modification

1re ANNÉE

FORMATION FONDAMENTALE :

Discipline principale : cours obligatoire

TSOC1000	Introduction au travail social	**3 CR.**

Disciplines connexes : cours obligatoires

ECON1011	Introduction à l'économie	3 cr.
PSYC1000	Introduction à la psychologie	3 cr.
SOCI1000	Introduction à la société	3 cr.
STAT2653	Statistique descriptive	3 cr.
		12 CR.

Disciplines connexes : cours à option

SCPO1000	Science politique I	
	ou	
SCPO1050	Vie politique canadienne	**3 CR.**

FORMATION GÉNÉRALE :

ANGL1031	Language, writing and reading (ou 3 crédits de cours au choix si le niveau d'ANGL est dépassé au test de classement)	3 cr.
FASS1000	Init. au travail intellectuel	3 cr.
FRAN1500	Communication orale	3 cr.
FRAN1600	Communication écrite	3 cr.
		12 CR.

TOTAL — **30 CR.**

2e ANNÉE

FORMATION FONDAMENTALE :

Discipline principale : cours obligatoire

TSOC2000	Fondements de l'intervention	**3 CR.**

Disciplines connexes : cours obligatoires

PHIL2280	Logique de l'argumentation	3 cr.
PSYC1600	Développement humain I	3 cr.
PSYC1650	Développement humain II	3 cr.
PSYC2900	Comportement anormal	3 cr.
SOCI2002	Méthodes I	3 cr.
SOCI2533	Sociologie de l'Acadie	3 cr.
		18 CR.

Disciplines connexes : cours à option

PHIL2241	Introduction à l'esthétique ou 3 crédits de niveau 1000 ou 2000 répondant à l'OFG 6 et approuvés par la direction de l'École de travail	3 cr.
SOCI1410	Introduction à l'anthropologie ou 3 crédits de niveau 1000 ou 2000 répondant à l'OFG 6 et approuvés par la direction de l'École de travail social	3 cr.
	Choisir 3 crédits parmi la liste des cours à option	3 cr.
		9 CR.

TOTAL — **30 CR.**

GLOBAL — ***60 CR.***

	Liste des cours à option des disciplines connexes : (À noter que tous ces cours sont des cours de 3 crédits) ECON1020 Principes économiques (macro) ECON1030 Principes économiques (micro) ECON2040 Questions écon. contemporaines ECON2060 Économie de l'environnement ECON2070 Économie de la santé ECON2080 Thèmes spéciaux en économie I ECON2150 Économie du développement PSYC2500 Psychologie sociale PSYC2670 Psychologie gérontologique PSYC2700 Intro. à la psychosexualité PSYC2810 Relations humaines SCPO1020 Pensée politique I SCPO2000 Pensée politique II SCPO2120 Politique en Acadie SCPO2220 Principes d'admin. publique SOCI2370 Sociologie de la santé SOCI2540 Sociologie des jeunes SOCI2560 Socio de la cond. des femmes SOCI2810 Sociologie du vieillissement

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : **Faculté des arts et des sciences sociales** **Le 5 juillet 2012**

Département : **École de travail social**

Nom du programme : **Baccalauréat en travail social**

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel			Proposition de modification		
1re ANNÉE			**3e ANNÉE**		
			FORMATION FONDAMENTALE :		
OBLIGATOIRES		*30 CR.*	**Discipline principale : cours obligatoires**		
TSOC1103	Travail social personnel	3	TSOC3103	Travail social personnel	3 cr.
TSOC1109	Stage de formation pratique I	9	TSOC3109	Stage de formation pratique I	9 cr.
TSOC1113	Travail social des groupes	3	TSOC3113	Travail social des groupes	3 cr.
TSOC1123	Séminaire d'intégration	3	TSOC3123	Séminaire d'intégration	3 cr.
TSOC1133	Travail social collectif	3	TSOC3133	Travail social collectif I	3 cr.
TSOC1203	Dynamiques familiales	3	TSOC3203	Dynamiques familiales	3 cr.
TSOC1305	Politiques & sécurité sociales	3	TSOC3303	Politiques & sécurité sociales	3 cr.
TSOC1313	Évolution du TS et des s. soc.	3	TSOC3313	Évolution du TS et des s. soc.	3 cr.
	TOTAL	*30 CR.*			**30 CR.**
2e et 3e ANNÉES			**4e ANNÉE**		
			FORMATION FONDAMENTALE :		
OBLIGATOIRES		*39 CR.*	**Discipline principale : cours obligatoires**		
TSOC2103	Intervention psychosociale	3	TSOC4103	Intervention psychosociale	3 cr.
TSOC2213	TS, femmes & changement social	3	TSOC4203	Analyse des problèmes sociaux	3 cr.
TSOC2303	Droit et travail social	3	TSOC4213	TS, femmes & changement social	3 cr.
TSOC2313	Éthique du travail social	3	TSOC4303	Droit et travail social	3 cr.
TSOC2403	Recherche-action en TS	3	TSOC4313	Éthique du travail social	3 cr.
TSOC2413	Séminaire de recherche-action	3	TSOC4403	Recherche en travail social	3 cr.
TSOC3112	Stage de formation pratique II	12	TSOC4413	Séminaire de recherche en TS	3 cr.
TSOC3305	État et programmes sociaux	3			**21 CR.**
TSOC3403	Séminaire de synthèse	3	**Discipline principale : cours à option**		
TSOC3413	Mémoire de fin d'études	3	Choisir 9 crédits de cours à option TSOC (voir liste A)		**9 CR.**
CHOIX		*3 CR.*	**Disciplines connexes : cours à option**		
OPTION		*18 CR.*	Choisir 3 crédits parmi les cours et les sigles de la liste B		**3 CR.**
Choisir 6 crédits parmi les cours de la liste A.				**TOTAL**	**33 CR.**
Choisir 12 crédits parmi les cours de la liste B.			**5e ANNÉE**		
	TOTAL	*60 CR.*	**FORMATION FONDAMENTALE :**		
	GLOBAL	*90 CR.*	**Discipline principale : cours obligatoires**		
			TSOC5112	Stage de formation pratique II	12 cr.
			TSOC5303	État et programmes sociaux	3 cr.
			TSOC5403	Séminaire de synthèse	3 cr.
			TSOC5413	Mémoire de fin d'études	3 cr.
					21 CR.
			Discipline principale : cours à option		
			Choisir 3 crédits de cours à option TSOC (voir liste A)		**3 CR.**
			Disciplines connexes : cours à option		
			Choisir 3 crédits parmi les cours et les sigles de la liste B		**3 CR.**
				TOTAL	**27 CR.**
				GLOBAL	***90 CR.***

Cours à option :

Liste A

ECON[1]	GERO[1]	HIST[1]	PHIL[1]
PSYC[1]	SCRE3130	SCRE4613	SINF3123
SINF3223	SOCI[1]	SCPO[1]	TSOC2203
TSOC2223			

ou tout autre cours des niveaux 3000 ou 4000 approuvés par l'École de travail social.

[1] Cours de niveaux 3000 et 4000.

Liste B

TSOC2105	TSOC2115	TSOC2123	TSOC2125
TSOC2133	TSOC2135	TSOC2143	TSOC2145
TSOC2153	TSOC2155	TSOC2163	TSOC2165
TSOC2175			

Liste A – cours à option TSOC

(À noter que tous ces cours sont des cours de 3 crédits)

TSOC4105	Études en intervention
TSOC4115	Alcoolisme et toxicomanies
TSOC4123	Intervention féministe
TSOC4125	TS et santé mentale
TSOC4133	Médiation familiale
TSOC4135	TS, sexualité et abus sexuel
TSOC4145	TS et protection de l'enfance
TSOC4153	Thérapie familiale
TSOC4155	Intervention interculturelle
TSOC4163	Séminaire professionnel
TSOC4165	TS et vieillissement
TSOC4173	TS auprès d'enfants et d'ados
TSOC4175	TS en contexte de violence
TSOC4223	Groupes et solidarités
TSOC4233	Travail social collectif II

Liste B - cours à option dans les disciplines connexes

ECON[1]	
GERO[1]	
PHIL[1]	
PSYC[1]	
SCPO[1]	
SCRE3131	Éthique et religion
SCRE4613	Femmes et spiritualité
SINF3123	Mort et deuil
SINF3223	La personne et l'autosanté
SOCI[1]	

ou tout autre cours de niveau 3000 ou 4000 approuvé par l'École de travail social.

[1] Cours de niveaux 3000 et 4000.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

MODIFICATION DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE

Nom du programme : Baccalauréat en travail social

Banque de cours actuelle			Banque de cours proposée			Nouveau cours est-il l'équivalent* à l'ancien cours (oui/non)
Sigle	**Titre**	**Cr.**	**Sigle**	**Titre**	**Cr.**	
TSOC1000	Introduction au travail social	3	TSOC1000	Introduction au travail social	3	
TSOC1303	Fondements de l'intervention	3	**TSOC2000**	**Fondements de l'intervention**	3	Oui
TSOC1103	Travail social personnel	3	**TSOC3103**	**Travail social personnel**	3	Oui
TSOC1109	Stage de formation pratique I	9	**TSOC3109**	**Stage de formation pratique I**	9	Oui
TSOC1113	Travail social des groupes	3	**TSOC3113**	**Travail social des groupes**	3	Oui
TSOC1123	Séminaire d'intégration	3	**TSOC3123**	**Séminaire d'intégration**	3	Oui
TSOC1133	Travail social collectif	3	**TSOC3133**	**Travail social collectif I**	3	Oui
TSOC1203	Dynamiques familiales	3	**TSOC3203**	**Dynamiques familiales**	3	Oui
TSOC1305	Politiques & sécurité sociales	3	**TSOC3303**	**Politiques & sécurité sociales**	3	Oui
TSOC1313	Évolution du TS et des s. soc.	3	**TSOC3313**	**Évolution du TS et des s. soc.**	3	Oui
TSOC2103	Intervention psychosociale	3	**TSOC4103**	**Intervention psychosociale**	3	Oui
TSOC2105	Études en intervention	3	**TSOC4105**	**Études en intervention**	3	Oui
TSOC2115	Alcoolisme et toxicomanies	3	**TSOC4115**	**Alcoolisme et toxicomanies**	3	Oui
TSOC2123	Intervention féministe	3	**TSOC4123**	**Intervention féministe**	3	Oui
TSOC2125	TS et santé mentale	3	**TSOC4125**	**TS et santé mentale**	3	Oui
TSOC2133	Médiation familiale	3	**TSOC4133**	**Médiation familiale**	3	Oui
TSOC2135	TS, sexualité et abus sexuel	3	**TSOC4135**	**TS, sexualité et abus sexuel**	3	Oui
TSOC2143	Travail social familial	3				
TSOC2145	TS et protection de l'enfance	3	**TSOC4145**	**TS et protection de l'enfance**	3	Oui
TSOC2153	Thérapie familiale	3	**TSOC4153**	**Thérapie familiale**	3	Oui
TSOC2155	Intervention interculturelle	3	**TSOC4155**	**Intervention interculturelle**	3	Oui
TSOC2163	Séminaire professionnel	3	**TSOC4163**	**Séminaire professionnel**	3	Oui
TSOC2165	TS et troisième âge	3	**TSOC4165**	**TS et vieillissement**	3	Oui
			TSOC4173	**TS auprès d'enfants et d'ados**	3	
TSOC2175	TS et violence familiale	3	**TSOC4175**	**TS en contexte de violence**	3	Oui
TSOC2203	Analyse des problèmes sociaux	3	**TSOC4203**	**Analyse des problèmes sociaux**	3	Oui
TSOC2213	TS, femmes & changement social	3	**TSOC4213**	**TS, femmes & changement social**	3	Oui
TSOC2223	Groupes et solidarités	3	**TSOC4223**	**Groupes et solidarités**	3	Oui
			TSOC4233	**Travail social collectif II**	3	
TSOC2303	Droit et travail social	3	**TSOC4303**	**Droit et travail social**	3	Oui
TSOC2313	Éthique du travail social	3	**TSOC4313**	**Éthique du travail social**	3	Oui
TSOC2403	Recherche-action en TS	3	**TSOC4403**	**Recherche en travail social**	3	Oui
TSOC2413	Séminaire de recherche-action	3	**TSOC4413**	**Séminaire de recherche en TS**	3	Oui
TSOC3112	Stage de formation pratique II	12	**TSOC5112**	**Stage de formation pratique II**	12	Oui
TSOC3305	État et programmes sociaux	3	**TSOC5303**	**État et programmes sociaux**	3	Oui
TSOC3403	Séminaire de synthèse	3	**TSOC5403**	**Séminaire de synthèse**	3	Oui
TSOC3413	Mémoire de fin d'études	3	**TSOC5413**	**Mémoire de fin d'études**	3	Oui

*Si oui, le système va le considérer comme "équivalent" pour les fins d'exigences du programme.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

MODIFICATION À LA BANQUE DE COURS DE FORMATION GÉNÉRALE (OFG)

Nom du programme : Baccalauréat en travail social

Banque de cours actuelle d'OFG (objectifs de la formation générale)			Banque de cours proposée d'OFG (objectifs de la formation générale)		
Sigle	**Titre**	**Numéro d'OFG visé**	**Sigle**	**Titre**	**Numéro d'OFG visé**
			TSOC4155	Intervention interculturelle	2
			TSOC3303	Politiques & sécurité sociales	3
			TSOC4213	TS, femmes & changement social	3

Nom : _____ **NI :** _____

Feuille de route pour le programme des Années préparatoires au baccalauréat en travail social

Tableau 1 : Tableau des cours par année

Première année (30 crédits)		**Cr.**	**Note**
I. Formation fondamentale			
A. Discipline principale – Cours obligatoire			
TSOC1000	Introduction au travail social	3	
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires			
ECON1011	Introduction à l'économie	3	
PSYC1000	Introduction à la psychologie	3	OFG 4
SOCI1000	Introduction à la société	3	
STAT2653	Statistique descriptive	3	OFG 5
Disciplines connexes – Cours à option			
SCPO1000 SCPO1050	Science politique I ou Vie politique canadienne	3	OFG 3
II. Formation générale : Cours obligatoires de formation générale (voir note 1)			
FASS1000	Init. au travail intellectuel	3	OFG 1
FRAN1500	Communication orale	3	OFG 8
FRAN1600	Communication écrite	3	OFG 8
ANGL1031	Language, writing, and reading (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGL est dépassé au test de classement)	3	OFG 9

Deuxième année (30 crédits)		**Cr.**	**Note**
I. Formation fondamentale			
A. Discipline principale – Cours obligatoire			
TSOC2000	Fondements de l'intervention	3	
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires			
PHIL2280	Logique de l'argumentation	3	OFG 7
PSYC1600	Développement humain I	3	
PSYC1650	Développement humain II	3	
PSYC2900	Comportement anormal	3	
SOCI2002	Méthodes I	3	
SOCI2533	Sociologie de l'Acadie	3	
Disciplines connexes – Cours à option			
PHIL2241	Introduction à l'esthétique ou 3 crédits de niveau 1000 ou 2000 répondant à l'OFG 6 et approuvés par la direction de l'École de travail social	3	OFG 6
SOCI1410	Introduction à l'anthropologie ou 3 crédits de niveau 1000 ou 2000 répondant à l'OFG 2 et approuvés par la direction de l'École de travail social	3	OFG 2
Choisir 3 crédits parmi la liste des cours à option (voir note 2)		3	

Tableau 2 –Formation générale du Baccalauréat en travail social

Formation générale ou cours au choix	**Cours permettant d'atteindre l'OFG**
OFG 1 – Initiation au travail intellectuel universitaire : atteint par un cours obligatoire de la formation générale	FASS1000 Init. au travail intellectuel
OFG 2 – Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : atteint par un cours obligatoire de la formation fondamentale (disciplines connexes)	SOCI1410 Introduction à l'anthropologie ou 3 crédits de niveau 1000 ou 2000 versés dans la Banque de cours pour satisfaire à l'OFG 2 et approuvés par la direction de l'École de travail social
OFG 3 –Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : atteint par un cours à option de la formation fondamentale (disciplines connexes)	SCPO1000 Science politique I ou SCPO1050 Vie politique canadienne
OFG 4- Intégration des dimensions multidisciplinaire et/ou interdisciplinaire : atteint par un cours obligatoire de la formation fondamentale (disciplines connexes)	PSYC1000 Introduction à la psychologie
OFG 5 – Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : atteint par un cours obligatoire de la formation fondamentale (disciplines connexes)	STAT2653 Statistique descriptive
OFG 6 – Sensibilité aux arts et lettres : atteint par un cours obligatoire de la formation fondamentale (disciplines connexes)	PHIL2241 Introduction à l'esthétique ou 3 crédits de niveau 1000 ou 2000 versés dans la Banque de cours pour satisfaire à l'OFG 6 et approuvés par la direction de l'École de travail social

OFG 7 – Capacité de penser logiquement et de manière critique: atteint par un cours obligatoire de la formation fondamentale (disciplines connexes) D29	PHIL 2280 Logique de l'argumentation
OFG 8 – Capacité de s'exprimer en français : atteint par les cours *obligatoires* de la formation générale	FRAN1500 Communication orale et FRAN1600 Communication écrite
OFG 9 - Capacité de s'exprimer en anglais fonctionnel : atteint par un cours obligatoire de la formation générale	ANGL1031 Language, Writing and Reading (*ou* 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGL est dépassé au test de classement)

Note 1 : Dans le cadre du baccalauréat en travail social, vous devez compléter, avec les deux années préparatoires, **138 crédits de formation fondamentale et 12 crédits de formation générale**, soit un total de 150 crédits. Les exigences de formation générale doivent répondre à neuf (9) objectifs de formation générale (OFG) lesquels sont décrits dans le tableau 2 ci-dessus. Chaque programme répond de façon unique aux neuf objectifs. Tantôt, ils se réalisent par des cours de la formation fondamentale, tantôt par des cours de la formation générale.

Dans le cadre des deux blocs de formation, soit les Années préparatoires et le programme de Baccalauréat en travail social, la **formation fondamentale** permet de répondre à **six (6) OFG :**

- OFG 2 au moyen du cours SOCI1410 ou 3 crédits de niveau 1000 ou 2000 versés dans la Banque de cours pour satisfaire à l'OFG 2 et approuvés par la direction de l'École de travail social;
- OFG 3 au moyen du cours SCPO1000 ou SCPO1050;
- OFG 4 au moyen du cours PSYC1000;
- OFG 5 au moyen du cours STAT2653;
- OFG 6 au moyen du cours PHIL2241 ou 3 crédits de niveau 1000 ou 2000 versés dans la Banque de cours pour satisfaire à l'OFG 6 et approuvés par la direction de l'École de travail social;
- OFG 7 au moyen du cours PHIL2280.

Les cours obligatoires de la **formation générale** permettent de répondre à **trois (3) OFG** :

- OFG 1 au moyen du cours FASS1000;
- OFG 8 au moyen des deux (2) cours FRAN1500 et FRAN1600;
- OFG 9 au moyen du cours ANGL1031 ou 3 crédits de cours au choix si le niveau d'ANGL est dépassé au test de classement.

Note 2 : Liste des cours à option des disciplines connexes

ECON1020	Principes économiques (macro)	3 cr.
ECON1030	Principes économiques (micro)	3 cr.
ECON2040	Questions écon. contemporaines	3 cr.
ECON2060	Économie de l'environnemen t	3 cr.
ECON2070	Économie de la santé	3 cr.
ECON2080	Thèmes spéciaux en économie I	3 cr.
ECON2150	Économie du développement	3 cr.
PSYC2500	Psychologie sociale	3 cr.
PSYC2670	Psychologie gérontologique	3 cr.
PSYC2700	Intro. à la psychosexualité	3 cr.
PSYC2810	Relations humaines	3 cr.
SCPO1020	Pensée politique I	3 cr.
SCPO2000	Pensée politique II	3 cr.
SCPO2120	Politique en Acadie	3 cr.
SCPO2220	Principes d'admin. publique	3 cr.
SOCI2370	Sociologie de la santé	3 cr.
SOCI2540	Sociologie des jeunes	3 cr.
SOCI2560	Socio de la cond. des femmes	3 cr.
SOCI2810	Sociologie du vieillissement	3 cr.

Nom : _____ **NI :** _____

Feuille de route pour le programme de Baccalauréat en travail social (programme régulier)

Tableau 1 : Tableau des cours par année

Troisième année (30 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
TSOC3103 Travail social personnel	3	
TSOC3109 Stage de formation pratique I	9	
TSOC3113 Travail social des groupes	3	
TSOC3123 Séminaire d'intégration	3	
TSOC3133 Travail social collectif I	3	
TSOC3203 Dynamiques familiales	3	
TSOC3303 Politiques & sécurité sociales	3	
TSOC3313 Évolution du TS et des s. soc.	3	

Quatrième année (33 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
TSOC4103 Intervention psychosociale	3	
TSOC4203 Analyse des problèmes sociaux	3	
TSOC4213 TS, femmes & changement social	3	
TSOC4303 Droit et travail social	3	
TSOC4313 Éthique du travail social	3	
TSOC4403 Recherche en travail social	3	
TSOC4413 Séminaire de recherche en TS	3	
Discipline principale – Cours à option		
Choisir 9 crédits parmi les cours à option TSOC de la liste A	9	
B. Disciplines connexes – Cours à option		
Choisir 3 crédits parmi les cours et les sigles de la liste B	3	

Cinquième année (27 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
TSOC5112 Stage de formation pratique II	12	
TSOC5303 État et programmes sociaux	3	
TSOC5403 Séminaire de synthèse	3	
TSOC5413 Mémoire de fin d'études	3	
Discipline principale – Cours à option		
Choisir 3 crédits parmi les cours à option TSOC de la liste A	3	
B. Disciplines connexes – Cours à option		
Choisir 3 crédits parmi les cours et les sigles de la liste B	3	

Liste A – cours à option TSOC

TSOC4105 Études en intervention
TSOC4115 Alcoolisme et toxicomanies
TSOC4123 Intervention féministe
TSOC4125 TS et santé mentale
TSOC4133 Médiation familiale
TSOC4135 TS, sexualité et abus sexuel
TSOC4145 TS et protection de l'enfance
TSOC4153 Thérapie familiale
TSOC4155 Intervention interculturelle
TSOC4163 Séminaire professionnel
TSOC4165 TS et vieillissement
TSOC4173 TS auprès d'enfants et d'ados
TSOC4175 TS en contexte de violence
TSOC4223 Groupes et solidarités
TSOC4233 Travail social collectif II

Liste B - cours à option dans les disciplines connexes

ECON[1]
GERO[1]
PHIL[1]
PSYC[1]
SCPO[1]
SCRE3131 Éthique et religion
SCRE4613 Femmes et spiritualité
SINF3123 Mort et deuil
SINF3223 La personne et l'autosanté
SOCI[1]

ou tout autre cours de niveau 3000 ou 4000 approuvé par l'École de travail social.
[1] Cours de niveaux 3000 et 4000.

2. PROGRAMMES ARTICULÉS – CONDITION DE MAINTIEN (DOC. 52/12-13)

R : 08-CPR-130927

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux critères de promotion pour les programmes articulés de Baccalauréat appliqué en techniques radiologiques, de Baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical et de Baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire. »

Vote : majoritaire.

Proposition pour le Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux critères de promotion pour les programmes articulés de Baccalauréat appliqué en techniques radiologiques, de Baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical et de Baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire. »

52/12-13

UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences

Le 8 avril 2013

REGISTRARIAT
CAMPUS DE MONCTON
10 AVR. 2013
UNIVERSITÉ DE MONCTON

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNE.
ET À LA RECHERCHE
09 AVR. 2013
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur Neil Boucher
Vice-recteur à l'enseignement
et à la recherche
Pavillon Taillon
Université de Moncton

OBJET: Programmes articulés – condition de maintien

Monsieur le vice-recteur,

Lors de sa réunion du 28 mars 2013, le Conseil a adopté la résolution suivante concernant la condition de maintien aux programmes articulés :

> « *Que la condition de maintien (critère de promotion) suivante soit ajoutée à la description des programmes de baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical, techniques radiologiques, et thérapie respiratoire : L'étudiante ou l'étudiant pourrait être exclu du programme s'il ou elle ne réussit pas à compléter tous les cours obligatoires et les stages selon la séquence du programme.* »

Vous trouverez en pièces jointes une lettre provenant du professeur Stephan Reebs, responsable des programmes spéciaux, qui décrit les raisons pour le changement proposé pour les trois programmes visés. Également en pièces jointes sont les formulaires CPR-2 des trois programmes articulés concernés.

Veuillez agréer, Monsieur le vice-recteur, mes salutations distinguées.

Le doyen,
Faculté des sciences

Francis LeBlanc

PJ

UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences
Université de Moncton
Moncton, N.B., E1A 3E9
Canada
tel: 506-858-4384
fax: 506-858-4541

stephan.reebs@umoncton.ca

21 mars 2013

Monsieur Francis Leblanc
Doyen, Faculté des sciences
Université de Moncton
Moncton, NB

Monsieur le Doyen,

Comme vous le savez, les programmes de baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical, techniques radiologiques, et thérapie respiratoire sont soumis à un contingent (de 9, 9, et 6 places respectivement) pour la partie collégiale des programmes (correspondant à la 2e et 3e année de ces programmes de 4 ans). Il arrive quelquefois que des cours de 2e et 3e année soient échoués par des étudiants. Vu l'enchaînement des préalables assez strict au niveau des cours de 2e et 3e année, de tels échecs forcent l'étudiante ou étudiant à suspendre son programme en attendant qu'il puisse reprendre le cours avec succès. Présentement, un tel étudiant, lorsqu'il reprend le cours, se greffe au contingent qui le suit, gonflant ainsi ce contingent à 10 dans le cas du laboratoire médical et des techniques radiologiques et de 7 dans le cas de la thérapie respiratoire. Cela cause problème car les salles de classes, laboratoires, et surtout les ententes avec les hôpitaux pour les stages en milieu de travail sont faites en fonction de contingent "normaux" de 9 (ou 6). Ce problème est particulièrement aigu dans le cas d'un échec de cours de 2e année, car le prochain contingent est alors gonflé non seulement lors de sa deuxième année, mais aussi lors de l'année suivante (l'étudiant qui a repris le cours poursuivant alors son programme avec son nouveau contingent d'adoption). Un échec de cours de 3e année est moins problématique, le gonflement de la cohorte étant plutôt temporaire puisque la partie collégiale du programme est alors presque terminée.

Le comité de coordination des programmes articulés s'est penché sur le problème à sa réunion du 14 janvier 2013. Sa décision est reflétée dans l'extrait suivant du compte rendu de la réunion:

> *"On relance la question de quoi faire avec les étudiants de deuxième et troisième année qui échouent des cours. La reprise d'un cours et le report des cours qui suivent dans l'enchainement des préalables posent problème à cause des contingentements (9 par année en TLMD et RADI, 6 en TRES). On s'entend pour proposer qu'en deuxième année, un échec à un cours forcerait l'étudiant à refaire demande d'admission à la deuxième année du programme, sans promesse qu'il sera ré-accepté (il sera en compétition avec les autres demandes), et qu'un échec sur un cours de troisième année forcerait l'étudiant à reprendre le cours (et les cours qui le suivent dans l'enchainement des préalables) l'année suivante, malgré l'élargissement du contingent que cela engendrerait (mais pour une durée plus limitée puisqu'on parle ici de la dernière année du programme collégial). Stéphan Reebs apportera cette proposition à la prochaine réunion du Conseil de la Faculté des sciences."*

J'ai depuis lors appris qu'il existe une politique similaire dans le cas du Baccalauréat en nutrition avec internat intégré. Chez eux la politique est exprimée sous forme d'une condition de maintien d'être capable de compléter tous les cours obligatoires et les stages selon la séquence du programme. J'aimerais donc soumettre la proposition suivante à la prochaine réunion du Conseil de faculté:

"Que la condition de maintien (critère de promotion) suivante soit ajoutée à la description des programmes de baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical, techniques radiologiques, et thérapie respiratoire: L'étudiante ou l'étudiant pourrait être exclu du programme s'il ou elle ne réussit pas à compléter tous les cours obligatoires et les stages selon la séquence du programme."

Le conditionnel "pourrait" permettrait de traiter différemment les échecs de cours de 2e année (exclusion du programme avec possibilité de refaire une demande d'admission en 2e année) et les échecs de cours de 3e année (maintien dans le programme avec obligation de reprendre le cours).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Doyen, l'expression de mes meilleures salutations.

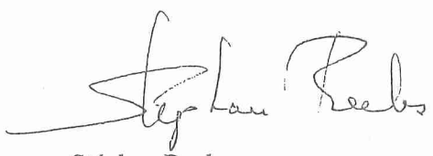

Stéphan Reebs
Responsable
Secteur des programmes spéciaux

Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences **le** 3 avril 2013

Département : Secteur des programmes spéciaux

Nom du programme : Baccalauréat appliqué en techniques radiologiques

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme

Programme actuel	Proposition de modification
Responsable Faculté des sciences **Diplôme** B. Appl. T.R. **Durée** 4 ans **Lieux** Moncton 4 ans Edmundston première année * Shippagan première année * * Les années subséquentes se font à Moncton. Contingentement : 9 à partir de la 2e année.	**Responsable** Faculté des sciences **Diplôme** B. Appl. T.R. **Durée** 4 ans **Lieux** Moncton 4 ans Edmundston première année * Shippagan première année * * Les années subséquentes se font à Moncton. Contingentement : 9 à partir de la 2e année.
L'Université de Moncton offre le programme de Baccalauréat appliqué en techniques radiologiques conjointement avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick - Campus de Dieppe et le Réseau de santé Vitalité. D'une durée de quatre ans, le programme offre une formation académique dans les sciences de base, telles les mathématiques, la biologie humaine, la physique et la chimie et aussi comporte des cours dans diverses sciences humaines et sociales. La forte composante en enseignement technique et stages est offerte au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont dans son département d'imagerie médicale. Les stages cliniques sont offerts dans les départements d'imagerie médicale du Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont, de l'Hôpital régional de Campbellton ainsi qu'à l'Hôpital Stella-Maris-de-Kent.	L'Université de Moncton offre le programme de Baccalauréat appliqué en techniques radiologiques conjointement avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick - Campus de Dieppe et le Réseau de santé Vitalité. D'une durée de quatre ans, le programme offre une formation académique dans les sciences de base, telles les mathématiques, la biologie humaine, la physique et la chimie et aussi comporte des cours dans diverses sciences humaines et sociales. La forte composante en enseignement technique et stages est offerte au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont dans son département d'imagerie médicale. Les stages cliniques sont offerts dans les départements d'imagerie médicale du Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont, de l'Hôpital régional de Campbellton ainsi qu'à l'Hôpital Stella-Maris-de-Kent.

Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)

Les cours obligatoires de la première année s'offrent aux trois campus de l'Université de Moncton. À partir de la deuxième année, les cours s'offrent à Moncton, au Campus de Moncton et au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont, par le CCNB-Campus de Dieppe. Il y a lieu de noter que la deuxième année du programme comporte trois sessions, dont la troisième se termine à la fin juin. Pour les stages cliniques, pendant la troisième année, six des neuf étudiantes ou étudiants effectuent les stages cliniques au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont tandis que les trois autres étudiantes ou étudiants doivent se rendre à l'Hôpital régional de Campbellton. Les cours de quatrième année sont offerts au Campus de Moncton de l'Université de Moncton. OBJECTIFS Ce programme vise une formation académique et professionnelle de calibre supérieur et veut répondre aux attentes de l'Association canadienne des technologues en radiation médicale (ACTRM) pour les futurs technologues dans le domaine de la radiologie diagnostique. APTITUDES REQUISES Le technologue en radiologie doit faire preuve de grandes qualités de communication avec l'entourage médical, de qualités intellectuelles d'apprentissage et d'application pratique, d'intérêt scientifique, de travail soigneux, d'un sens des responsabilités et d'une disposition à se maintenir à jour dans un domaine en constante évolution. **CONDITIONS D'ADMISSION** **La condition « D » est exigée.** L'étudiante ou l'étudiant qui réussit sa première année n'est pas automatiquement accepté dans la deuxième année du programme de techniques radiologiques. L'admission à la deuxième année du programme sera basée sur le dossier académique, l'entrevue et, au besoin, d'autres mesures d'évaluation en vue de remplir le contingent annuel de neuf sièges. Une nouvelle demande d'admission doit être déposée au Registrariat. La date limite pour faire cette demande d'admission à la deuxième année du programme est le 15 avril. CRITÈRE DE PROMOTION Pour continuer dans le programme, il faudra maintenir une moyenne cumulative d'au moins 2,50 sur une échelle de 4,30. AUTRES RENSEIGNEMENTS	Les cours obligatoires de la première année s'offrent aux trois campus de l'Université de Moncton. À partir de la deuxième année, les cours s'offrent à Moncton, au Campus de Moncton et au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont, par le CCNB-Campus de Dieppe. Il y a lieu de noter que la deuxième année du programme comporte trois sessions, dont la troisième se termine à la fin juin. Pour les stages cliniques, pendant la troisième année, six des neuf étudiantes ou étudiants effectuent les stages cliniques au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont tandis que les trois autres étudiantes ou étudiants doivent se rendre à l'Hôpital régional de Campbellton. Les cours de quatrième année sont offerts au Campus de Moncton de l'Université de Moncton. OBJECTIFS Ce programme vise une formation académique et professionnelle de calibre supérieur et veut répondre aux attentes de l'Association canadienne des technologues en radiation médicale (ACTRM) pour les futurs technologues dans le domaine de la radiologie diagnostique. APTITUDES REQUISES Le technologue en radiologie doit faire preuve de grandes qualités de communication avec l'entourage médical, de qualités intellectuelles d'apprentissage et d'application pratique, d'intérêt scientifique, de travail soigneux, d'un sens des responsabilités et d'une disposition à se maintenir à jour dans un domaine en constante évolution. **CONDITIONS D'ADMISSION** **La condition « D » est exigée.** L'étudiante ou l'étudiant qui réussit sa première année n'est pas automatiquement accepté dans la deuxième année du programme de techniques radiologiques. L'admission à la deuxième année du programme sera basée sur le dossier académique, l'entrevue et, au besoin, d'autres mesures d'évaluation en vue de remplir le contingent annuel de neuf sièges. Une nouvelle demande d'admission doit être déposée au Registrariat. La date limite pour faire cette demande d'admission à la deuxième année du programme est le 15 avril. CRITÈRE DE PROMOTION Pour continuer dans le programme, il faudra maintenir une moyenne cumulative d'au moins 2,50 sur une échelle de 4,30. **L'étudiante ou l'étudiant pourrait être exclu du programme s'il ou elle ne réussit pas à compléter tous les cours obligatoires et les stages selon la séquence du programme** AUTRES RENSEIGNEMENTS

Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)

Stages Les stages prévus peuvent entraîner des dépenses supplémentaires que doit assumer l'étudiante ou l'étudiant. Avant de pouvoir s'inscrire aux stages, les étudiantes ou les étudiants doivent fournir la preuve qu'elles ou ils : - ont reçu les vaccins exigés par les centres hospitaliers de la province du Nouveau-Brunswick; - ont soumis une attestation de membre à titre d'étudiante ou d'étudiant de l'Association des technologues en radiation médicale du Nouveau-Brunswick; - ont fait l'objet d'une vérification de leur casier judiciaire par le biais du système informatisé des renseignements de la police canadienne (CIPC). Pendant la durée de ses stages, la ou le stagiaire est soumis aux horaires et règlements du centre de stage et peut-être remercié de ses services par celui-ci. Dans le cas d'un renvoi, la Faculté des sciences prend l'une des décisions suivantes : - L'attribution de la note « I » avec obligation de reprendre le stage dans un autre centre de stage, dans le cas où le renvoi n'a pas été causé par des fautes de la ou du stagiaire. - L'attribution de la note « NS » avec obligation de reprendre le stage au lieu déterminé par la Faculté des sciences. - Le retrait du programme. EXAMEN NATIONAL À la fin de la troisième année de formation, l'étudiante ou l'étudiant ayant complété avec succès l'ensemble de tous les cours des trois premières années du programme peut se présenter à l'examen d'agrément de l'Association canadienne des technologues en radiation médicale. **TABLEAU DE COURS** **1re ANNÉE** *OBLIGATOIRES* *36 CR. MIN.* BIOL1133 Anat. physiol. humaine I BIOL1181 T.P. anat. physiol. humaine I BIOL1233 Anat. physiol. humaine II BIOL1281 T.P. anat. physiol. humaine II CHIM1013(1) Chimie générale I ou CHIM1014 Introduction à la chimie	**Stages** Les stages prévus peuvent entraîner des dépenses supplémentaires que doit assumer l'étudiante ou l'étudiant. Avant de pouvoir s'inscrire aux stages, les étudiantes ou les étudiants doivent fournir la preuve qu'elles ou ils : - ont reçu les vaccins exigés par les centres hospitaliers de la province du Nouveau-Brunswick; - ont soumis une attestation de membre à titre d'étudiante ou d'étudiant de l'Association des technologues en radiation médicale du Nouveau-Brunswick; - ont fait l'objet d'une vérification de leur casier judiciaire par le biais du système informatisé des renseignements de la police canadienne (CIPC). Pendant la durée de ses stages, la ou le stagiaire est soumis aux horaires et règlements du centre de stage et peut-être remercié de ses services par celui-ci. Dans le cas d'un renvoi, la Faculté des sciences prend l'une des décisions suivantes : - L'attribution de la note « I » avec obligation de reprendre le stage dans un autre centre de stage, dans le cas où le renvoi n'a pas été causé par des fautes de la ou du stagiaire. - L'attribution de la note « NS » avec obligation de reprendre le stage au lieu déterminé par la Faculté des sciences. - Le retrait du programme. EXAMEN NATIONAL À la fin de la troisième année de formation, l'étudiante ou l'étudiant ayant complété avec succès l'ensemble de tous les cours des trois premières années du programme peut se présenter à l'examen d'agrément de l'Association canadienne des technologues en radiation médicale. **TABLEAU DE COURS** **1re ANNÉE** *OBLIGATOIRES* *36 CR. MIN.* BIOL1133 Anat. physiol. humaine I BIOL1181 T.P. anat. physiol. humaine I BIOL1233 Anat. physiol. humaine II BIOL1281 T.P. anat. physiol. humaine II CHIM1013(1) Chimie générale I ou CHIM1014 Introduction à la chimie CHIM1023 Chimie générale II

Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)

CHIM1023	Chimie générale II
CHIM1071	Labo de chimie générale I
CHIM1081	Labo de chimie générale II
FRAN1500	Communication orale
FRAN1600[2]	Communication écrite
MATH1063	Analyse math. appliquée I
MATH1163	Analyse math. appliquée II
PHYS1103	Mécanique et chaleur
PHYS1191	T.P. de mécani. et de chaleur
PHYS1303	Électricité et magnétisme
PHYS1391	T.P. d'électric. et magnétisme

Total *36 CR. MIN.*

[1] L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1014 au lieu de CHIM1013.
[2] Voir l'avis pour les exigences en français.

2e ANNÉE

OBLIGATOIRES *38 CR.*

RADI2103	Stage radiol.-orientation
RADI2104	Stage radiol.-introduction
RADI2133	Imagerie du membre supérieur
RADI2143	Introduction à la radiologie
RADI2152	Image syst. cardioresp., neuro
RADI2153	Imagerie du membre inférieur
RADI2163	Imagerie du squelette axial
RADI2172	Soins au patient
RADI2182	Radioproctection
RADI2193	Appareillage radiol. général
RADI2202	Appareils radiol. spécialisés
RADI2213	Enregistr. image radiologique
RADI2232	Physique radiologique
RADI3103	Stage radiol.-application

[1] À noter que cette année universitaire s'étale du mois de septembre jusqu'à la fin du mois de juin suivant, tel que déjà défini dans le programme.

CHIM1071	Labo de chimie générale I
CHIM1081	Labo de chimie générale II
FRAN1500	Communication orale
FRAN1600[2]	Communication écrite
MATH1063	Analyse math. appliquée I
MATH1163	Analyse math. appliquée II
PHYS1103	Mécanique et chaleur
PHYS1191	T.P. de mécani. et de chaleur
PHYS1303	Électricité et magnétisme
PHYS1391	T.P. d'électric. et magnétisme

Total *36 CR. MIN.*

[1] L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1014 au lieu de CHIM1013.
[2] Voir l'avis pour les exigences en français.

2e ANNÉE

OBLIGATOIRES *38 CR.*

RADI2103	Stage radiol.-orientation
RADI2104	Stage radiol.-introduction
RADI2133	Imagerie du membre supérieur
RADI2143	Introduction à la radiologie
RADI2152	Image syst. cardioresp., neuro
RADI2153	Imagerie du membre inférieur
RADI2163	Imagerie du squelette axial
RADI2172	Soins au patient
RADI2182	Radioproctection
RADI2193	Appareillage radiol. général
RADI2202	Appareils radiol. spécialisés
RADI2213	Enregistr. image radiologique
RADI2232	Physique radiologique
RADI3103	Stage radiol.-application

[1] À noter que cette année universitaire s'étale du mois de septembre jusqu'à la fin du mois de juin suivant, tel que déjà défini dans le programme.

Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)

3e et 4e ANNÉES	**3e et 4e ANNÉES**
OBLIGATOIRES *27 CR.*	*OBLIGATOIRES* *27 CR.*
ANGL1022(1) Language, writing and reading	ANGL1022(1) Language, writing and reading
RADI3109 Stage radiol.-intégration	RADI3109 Stage radiol.-intégration
RADI3142 Radiobiologie	RADI3142 Radiobiologie
RADI3172 Image des syst. diges., urogén.	RADI3172 Image des syst. diges., urogén.
RADI4104 Stage radiol.-synthèse	RADI4104 Stage radiol.-synthèse
RADI4123 Pathologie radiologique	RADI4123 Pathologie radiologique
RADI4152 Contrôle qual. radiol. diag.	RADI4152 Contrôle qual. radiol. diag.
RADI4252 Introduction à la recherche	RADI4252 Introduction à la recherche
OPTION *15 CR.*	*OPTION* *15 CR.*
Choisir 15 crédits parmi les cours suivants :	Choisir 15 crédits parmi les cours suivants :
ADMN1200 La gestion	ADMN1200 La gestion
ADMN2250 Gérer aujourd'hui	ADMN2250 Gérer aujourd'hui
ADRH3222 Comportement organisationnel	ADRH3222 Comportement organisationnel
ADRH4222 Administration du personnel I	ADRH4222 Administration du personnel I
GERO2020 Vieillissement des individus	GERO2020 Vieillissement des individus
GERO3140 La politique vieillesse	GERO3140 La politique vieillesse
GERO3400 Les enjeux bioéthiques	GERO3400 Les enjeux bioéthiques
GERO4200 Physiologie et pathologie	GERO4200 Physiologie et pathologie
INFO1001 Principes de programmation I	INFO1001 Principes de programmation I
INFO1002 Principes de programmation II	INFO1002 Principes de programmation II
KNEP2033 Vie active et santé	KNEP2033 Vie active et santé
KNEP3033 Vieillissement et EPS	KNEP3033 Vieillissement et EPS
PHIL2235 Éthique	PHIL2235 Éthique
PHIL3492 Éthique et informatique	PHIL3492 Éthique et informatique
PSYC1000 Introduction à la psychologie	PSYC1000 Introduction à la psychologie
PSYC1600 Développement humain I	PSYC1600 Développement humain I
PSYC1650 Développement humain II	PSYC1650 Développement humain II
PSYC1700 Intro à la psycho appliquée	PSYC1700 Intro à la psycho appliquée
PSYC2670 Psychologie gérontologique	PSYC2670 Psychologie gérontologique
PSYC2800 Relations humaines	PSYC2800 Relations humaines
SINF3123 Mort et deuil	SINF3123 Mort et deuil
SOCI1000 Introduction à la société	SOCI1000 Introduction à la société
SOCI1100 Thèmes sociologiques	SOCI1100 Thèmes sociologiques
SOCI2370 Sociologie de la santé	SOCI2370 Sociologie de la santé
	STAT2643 Stat appliquée sc. de la vie

Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)

STAT2643 Stat appliquée sc. de la vie ou STAT2653 Statistique descriptive *CHOIX* *9 CR.* *Total* *51 CR.* *GLOBAL* *125 CR.* (1) Si le niveau ANGL1022 est atteint, on pourra choisir un cours d'anglais de niveau supérieur ou tout autre cours de formation générale approuvé par la personne responsable du programme.	ou STAT2653 Statistique descriptive *CHOIX* *9 CR.* *Total* *51 CR.* *GLOBAL* *125 CR.* (1) Si le niveau ANGL1022 est atteint, on pourra choisir un cours d'anglais de niveau supérieur ou tout autre cours de formation générale approuvé par la personne responsable du programme.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences **le** 2 avril 2013

Département : Secteur des programmes spéciaux

Nom du programme : Baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme

Programme actuel	Proposition de modification
Responsable Faculté des sciences **Diplôme** B. Appl. Sc. L.M. **Durée** 4 ans **Lieux** Moncton 4 ans Edmundston première année * Shippagan première année * * Les années subséquentes se fon Moncton.	**Responsable** Faculté des sciences **Diplôme** B. Appl. Sc. L.M. **Durée** 4 ans **Lieux** Moncton 4 ans Edmundston première année * Shippagan première année * * Les années subséquentes se font à Moncton.
Contingentement : 9 à partir de la 2e année.	Contingentement : 9 à partir de la 2e année.
L'Université de Moncton offre le programme de Baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical conjointement avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick - Campus de Dieppe et le Réseau de santé Vitalité.	L'Université de Moncton offre le programme de Baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical conjointement avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick - Campus de Dieppe et le Réseau de santé Vitalité.
D'une durée de quatre ans, le programme offre une formation académique dans les sciences de base, telles les mathématiques, la biologie humaine, la physique et la chimie et aussi comporte des cours dans diverses sciences humaines et sociales. La forte composante en enseignement technique et stages est offerte au Centre hospitalier universitaire	D'une durée de quatre ans, le programme offre une formation académique dans les sciences de base, telles les mathématiques, la biologie humaine, la physique et la chimie et aussi comporte des cours dans diverses sciences humaines et sociales. La forte composante en enseignement technique et stages est offerte au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont dans

Dr-Georges-L.-Dumont dans son département de laboratoires médicaux. Les stages cliniques sont offerts dans les laboratoires du Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont et les laboratoires de l'Hôpital régional d'Edmundston. Les cours obligatoires de la première année s'offrent aux trois campus de l'Université de Moncton. À partir de la deuxième année, les cours s'offrent à Moncton, au Campus de Moncton et au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont, par le CCNB-Campus de Dieppe. Il y a lieu de noter que la deuxième session de la deuxième année du programme comporte trois sessions, dont la troisième qui se termine à la fin juin - début juillet. OBJECTIFS Ce programme vise à assurer une formation académique et professionnelle de calibre supérieur pouvant : - répondre aux exigences professionnelles de la Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM), de l'Association des technologistes de laboratoire médical du Nouveau-Brunswick (ATLMNB) et de l'Association médicale canadienne (AMC) concernant les futurs technologistes de laboratoire médical; - répondre aux exigences professionnelles et techniques de laboratoires d'hôpitaux et d'autres centres de la santé. APTITUDES REQUISES Le technologiste de laboratoire médical doit faire preuve de grandes qualités de communication avec l'entourage médical, de qualités intellectuelles d'apprentissage et d'application pratique, d'intérêt scientifique, de travail soigneux, d'un sens des responsabilités et d'une disposition à se maintenir à jour dans un domaine en constante évolution. De plus, les étudiantes et étudiants doivent pouvoir suivre des directives avec précision, exécuter différentes tâches parfois répétitives avec le même	son département de laboratoires médicaux. Les stages cliniques sont offerts dans les laboratoires du Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont et les laboratoires de l'Hôpital régional d'Edmundston. Les cours obligatoires de la première année s'offrent aux trois campus de l'Université de Moncton. À partir de la deuxième année, les cours s'offrent à Moncton, au Campus de Moncton et au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont, par le CCNB-Campus de Dieppe. Il y a lieu de noter que la deuxième session de la deuxième année du programme comporte trois sessions, dont la troisième qui se termine à la fin juin - début juillet. OBJECTIFS Ce programme vise à assurer une formation académique et professionnelle de calibre supérieur pouvant : - répondre aux exigences professionnelles de la Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM), de l'Association des technologistes de laboratoire médical du Nouveau-Brunswick (ATLMNB) et de l'Association médicale canadienne (AMC) concernant les futurs technologistes de laboratoire médical; - répondre aux exigences professionnelles et techniques de laboratoires d'hôpitaux et d'autres centres de la santé. APTITUDES REQUISES Le technologiste de laboratoire médical doit faire preuve de grandes qualités de communication avec l'entourage médical, de qualités intellectuelles d'apprentissage et d'application pratique, d'intérêt scientifique, de travail soigneux, d'un sens des responsabilités et d'une disposition à se maintenir à jour dans un domaine en constante évolution. De plus, les étudiantes et étudiants doivent pouvoir suivre des directives avec précision, exécuter différentes tâches parfois répétitives avec le même soin et la même attention, travailler dans la même position pendant de longues périodes, car ils auront

soin et la même attention, travailler dans la même position pendant de longues périodes, car ils auront peu d'occasions de se mouvoir, pouvoir distinguer les couleurs et pouvoir visualiser au microscope des détails minutieux.	peu d'occasions de se mouvoir, pouvoir distinguer les couleurs et pouvoir visualiser au microscope des détails minutieux.
CONDITIONS D'ADMISSION **La** condition « D » **est exigée.**	**CONDITIONS D'ADMISSION** **La** condition « D » **est exigée.**
L'étudiante ou l'étudiant qui réussit sa première année n'est pas automatiquement accepté dans la deuxième année du programme de sciences de laboratoire médicale.	L'étudiante ou l'étudiant qui réussit sa première année n'est pas automatiquement accepté dans la deuxième année du programme de sciences de laboratoire médicale.
L'admission à la deuxième année du programme se fondera sur le dossier académique, l'entrevue et, au besoin, d'autres mesures d'évaluation en vue de remplir le contingent annuel de neuf sièges. Une nouvelle demande d'admission doit être déposée au Registrariat. La date limite pour faire cette demande d'admission à la deuxième année du programme est le 15 avril.	L'admission à la deuxième année du programme se fondera sur le dossier académique, l'entrevue et, au besoin, d'autres mesures d'évaluation en vue de remplir le contingent annuel de neuf sièges. Une nouvelle demande d'admission doit être déposée au Registrariat. La date limite pour faire cette demande d'admission à la deuxième année du programme est le 15 avril.
Un examen rigoureux de la vue sera aussi exigé pour l'admission au programme à la suite de l'entrevue. Autres exigences particulières (s'il y a lieu).	Un examen rigoureux de la vue sera aussi exigé pour l'admission au programme à la suite de l'entrevue. ~~**Autres exigences particulières (s'il y a lieu).**~~
CRITÈRE DE PROMOTION Pour continuer dans le programme, il faut maintenir une moyenne cumulative d'au moins 2,50 sur une échelle de 4,30.	CRITÈRE DE PROMOTION Pour continuer dans le programme, il faut maintenir une moyenne cumulative d'au moins 2,50 sur une échelle de 4,30. **L'étudiante ou l'étudiant pourrait être exclu du programme s'il ou elle ne réussit pas à compléter tous les cours obligatoires et les stages selon la séquence du programme**
AUTRES RENSEIGNEMENTS **Stages** Les stages prévus peuvent entraîner des dépenses supplémentaires que doit assumer l'étudiante ou l'étudiant. Avant de pouvoir s'inscrire aux stages, les étudiantes ou les étudiants doivent fournir la	AUTRES RENSEIGNEMENTS **Stages** Les stages prévus peuvent entraîner des dépenses supplémentaires que doit assumer l'étudiante ou l'étudiant. Avant de pouvoir s'inscrire aux stages, les étudiantes

preuve qu'elles ou ils : - ont reçu les vaccins exigés par les centres hospitaliers de la province du Nouveau-Brunswick; - ont soumis une attestation de membre à titre d'étudiante ou d'étudiant de l'Association des technologistes de laboratoire médical du Nouveau-Brunswick (ATLMNB); - ont soumis une attestation de membre à titre d'étudiante ou d'étudiant de la Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM) pour couverture d'assurance responsabilité; - ont fait l'objet d'une vérification de leur casier judiciaire par le biais du système informatisé des renseignements de la police canadienne (CIPC). L'étudiante ou l'étudiant qui s'engage dans le programme de Baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical a l'obligation de dispenser des soins sécuritaires et conformes aux normes de la profession des technologistes de laboratoire médical. La Faculté des sciences se réserve le droit de suspendre ou d'exiger le retrait de l'étudiante ou de l'étudiant qui démontre des comportements non sécuritaires ou non conformes aux normes de pratique de la profession de technologistes de laboratoire médical, à tout moment du programme d'études. La prise de décision dans chaque cas particulier s'appuie sur les Normes de pratique des technologistes de laboratoire médical (SCSLM et ATLMNB) et du Code de conduite des technologistes de laboratoire médical (SCSLM) en vigueur. Pendant la durée de ses stages, la ou le stagiaire est soumis aux horaires et règlements du centre de stage et peut-être remercié de ses services par celui-ci. Dans le cas d'un renvoi, la Faculté des sciences prend l'une des décisions suivantes : - L'attribution de la note « I » avec obligation de reprendre le stage dans un autre centre de stage, dans le cas où le renvoi n'a pas été causé par des fautes de la ou du stagiaire.	ou les étudiants doivent fournir la preuve qu'elles ou ils : - ont reçu les vaccins exigés par les centres hospitaliers de la province du Nouveau-Brunswick; - ont soumis une attestation de membre à titre d'étudiante ou d'étudiant de l'Association des technologistes de laboratoire médical du Nouveau-Brunswick (ATLMNB); - ont soumis une attestation de membre à titre d'étudiante ou d'étudiant de la Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM) pour couverture d'assurance responsabilité; - ont fait l'objet d'une vérification de leur casier judiciaire par le biais du système informatisé des renseignements de la police canadienne (CIPC). L'étudiante ou l'étudiant qui s'engage dans le programme de Baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical a l'obligation de dispenser des soins sécuritaires et conformes aux normes de la profession des technologistes de laboratoire médical. La Faculté des sciences se réserve le droit de suspendre ou d'exiger le retrait de l'étudiante ou de l'étudiant qui démontre des comportements non sécuritaires ou non conformes aux normes de pratique de la profession de technologistes de laboratoire médical, à tout moment du programme d'études. La prise de décision dans chaque cas particulier s'appuie sur les Normes de pratique des technologistes de laboratoire médical (SCSLM et ATLMNB) et du Code de conduite des technologistes de laboratoire médical (SCSLM) en vigueur. Pendant la durée de ses stages, la ou le stagiaire est soumis aux horaires et règlements du centre de stage et peut-être remercié de ses services par celui-ci. Dans le cas d'un renvoi, la Faculté des sciences prend l'une des décisions suivantes : - L'attribution de la note « I » avec obligation de reprendre le stage dans un autre centre de stage, dans le cas où le renvoi n'a pas été causé par des fautes de la ou du stagiaire. - L'attribution de la note « NS » avec obligation de

- L'attribution de la note « NS » avec obligation de reprendre le stage au lieu déterminé par la Faculté des sciences.
- Le retrait du programme.

EXAMEN NATIONAL
À la fin de la troisième année de formation, l'étudiante ou l'étudiant ayant complété avec succès l'ensemble de tous les cours des trois premières années du programme peut se présenter à l'examen national d'entrée dans la profession de technologiste de laboratoire médical.

TABLEAU DE COURS

1re ANNÉE

OBLIGATOIRES		*35 CR. MIN.*
BIOL1133	Anat. physiol. humaine I	
BIOL1181	T.P. anat. physiol. humaine I	
BIOL1233	Anat. physiol. humaine II	
BIOL1281	T.P. anat. physiol. humaine II	
CHIM1013(1)	Chimie générale I	
ou		
CHIM1014	Introduction à la chimie	
CHIM1023	Chimie générale II	
CHIM1071	Labo de chimie générale I	
CHIM1081	Labo de chimie générale II	
FRAN1500	Communication orale	
FRAN1600(2)	Communication écrite	
MATH1063	Analyse math. appliquée I	
MATH1163	Analyse math. appliquée II	
PHYS1303	Électricité et magnétisme	
PHYS1391	T.P. d'électric. et magnétisme	
STAT2643	Stat appliquée sc. de la vie	
ou		
STAT2653	Statistique descriptive	
	Total	*35 CR. MIN.*

(1) L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1014 au lieu de CHIM1013.
(2) Voir l'avis pour les exigences en français.

reprendre le stage au lieu déterminé par la Faculté des sciences.
- Le retrait du programme.

EXAMEN NATIONAL
À la fin de la troisième année de formation, l'étudiante ou l'étudiant ayant complété avec succès l'ensemble de tous les cours des trois premières années du programme peut se présenter à l'examen national d'entrée dans la profession de technologiste de laboratoire médical.

TABLEAU DE COURS

1re ANNÉE

OBLIGATOIRES		*35 CR. MIN.*
BIOL1133	Anat. physiol. humaine I	
BIOL1181	T.P. anat. physiol. humaine I	
BIOL1233	Anat. physiol. humaine II	
BIOL1281	T.P. anat. physiol. humaine II	
CHIM1013(1)	Chimie générale I	
ou		
CHIM1014	Introduction à la chimie	
CHIM1023	Chimie générale II	
CHIM1071	Labo de chimie générale I	
CHIM1081	Labo de chimie générale II	
FRAN1500	Communication orale	
FRAN1600(2)	Communication écrite	
MATH1063	Analyse math. appliquée I	
MATH1163	Analyse math. appliquée II	
PHYS1303	Électricité et magnétisme	
PHYS1391	T.P. d'électric. et magnétisme	
STAT2643	Stat appliquée sc. de la vie	
ou		
STAT2653	Statistique descriptive	
	Total	*35 CR. MIN.*

(1) L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1014 au lieu de CHIM1013.
(2) Voir l'avis pour les exigences en français.

2e ANNÉE

OBLIGATOIRES *42 CR.*

CHIM2613	Intro à la chimie organique
TLMD2182	Introduction à la profession
TLMD2192	Gestion de la qualité
TLMD2205	Tech. et inst. de laboratoire
TLMD2222	Microbiologie I
TLMD2243	Biochimie I
TLMD2262	Science transfusionnelle I
TLMD2273	Microbiologie II
TLMD2283	Biochimie II
TLMD2292	Science transfusionnelle II
TLMD2302	Hématologie III
TLMD2311	Biochimie III
TLMD2322	Intro. à la bio. moléculaire
TLMD2331	Prélèvements sanguins
TLMD2443	Hématologie I
TLMD2453	Histologie descriptive
TLMD2463	Hématologie II

Note : Cette deuxième année comporte trois sessions.

3e et 4e ANNÉES

OBLIGATOIRES *30 CR.*

ANGL1022(1)	Language, writing and reading
BICH3413(2)	Biologie moléculaire I
TLMD3343	Histotechnologie
TLMD3353	Microbiologie III
TLMD3363	Hématologie IV
TLMD3373	Biochimie IV
TLMD3382	Recherche et profession
TLMD3391	Stage clinique en histologie
TLMD3401	Stage clin. en sc. transf.
TLMD3412	Stage clinique en hématologie

2e ANNÉE

OBLIGATOIRES *42 CR.*

CHIM2613	Intro à la chimie organique
TLMD2182	Introduction à la profession
TLMD2192	Gestion de la qualité
TLMD2205	Tech. et inst. de laboratoire
TLMD2222	Microbiologie I
TLMD2243	Biochimie I
TLMD2262	Science transfusionnelle I
TLMD2273	Microbiologie II
TLMD2283	Biochimie II
TLMD2292	Science transfusionnelle II
TLMD2302	Hématologie III
TLMD2311	Biochimie III
TLMD2322	Intro. à la bio. moléculaire
TLMD2331	Prélèvements sanguins
TLMD2443	Hématologie I
TLMD2453	Histologie descriptive
TLMD2463	Hématologie II

Note : Cette deuxième année comporte trois sessions.

3e et 4e ANNÉES

OBLIGATOIRES *30 CR.*

ANGL1022(1)	Language, writing and reading
BICH3413(2)	Biologie moléculaire I
TLMD3343	Histotechnologie
TLMD3353	Microbiologie III
TLMD3363	Hématologie IV
TLMD3373	Biochimie IV
TLMD3382	Recherche et profession
TLMD3391	Stage clinique en histologie
TLMD3401	Stage clin. en sc. transf.
TLMD3412	Stage clinique en hématologie
TLMD3423	Stage clinique en biochimie

TLMD3423	Stage clinique en biochimie
TLMD3433	Stage clin. en microbiologie

OPTION[2] *9 CR.*

Choisir 9 crédits parmi les cours suivants :

ADMN1200	La gestion
ADMN2250	Gérer aujourd'hui
ADRH3222	Comportement organisationnel
ADRH4222	Administration du personnel I
GEIN2100	Intro gest. de l'info en santé
GEIN3050	Éthique, politique sur l'info
GERO2020	Vieillissement des individus
GERO3400	Les enjeux bioéthiques
KNEP2033	Vie active et santé
PHIL2235	Éthique
PHIL3475	Éthique de l'information
PHIL3492	Éthique et informatique
PSYC1000	Introduction à la psychologie
PSYC1700	Intro à la psycho appliquée
PSYC2800	Relations humaines
SOCI1000	Introduction à la société
SOCI1100	Thèmes sociologiques
SOCI2370	Sociologie de la santé

CHOIX[2] *9 CR.*

Choisir de 9 crédits de cours.

Total	*48 CR.*
GLOBAL	*125 CR.*

[1] Si le niveau ANGL1022 est atteint, on pourra choisir un cours d'anglais de niveau supérieur ou tout autre cours de formation générale approuvé par la personne responsable du programme.

[2] Dispense de préalables en raison du nombre de cours de biochimie suivis lors de la formation technique.

TLMD3433	Stage clin. en microbiologie

OPTION[2] *9 CR.*

Choisir 9 crédits parmi les cours suivants :

ADMN1200	La gestion
ADMN2250	Gérer aujourd'hui
ADRH3222	Comportement organisationnel
ADRH4222	Administration du personnel I
GEIN2100	Intro gest. de l'info en santé
GEIN3050	Éthique, politique sur l'info
GERO2020	Vieillissement des individus
GERO3400	Les enjeux bioéthiques
KNEP2033	Vie active et santé
PHIL2235	Éthique
PHIL3475	Éthique de l'information
PHIL3492	Éthique et informatique
PSYC1000	Introduction à la psychologie
PSYC1700	Intro à la psycho appliquée
PSYC2800	Relations humaines
SOCI1000	Introduction à la société
SOCI1100	Thèmes sociologiques
SOCI2370	Sociologie de la santé

CHOIX[2] *9 CR.*

Choisir de 9 crédits de cours.

Total	*48 CR.*
GLOBAL	*125 CR.*

[1] Si le niveau ANGL1022 est atteint, on pourra choisir un cours d'anglais de niveau supérieur ou tout autre cours de formation générale approuvé par la personne responsable du programme.

[2] Dispense de préalables en raison du nombre de cours de biochimie suivis lors de la formation technique.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences le 3 avril 2013

Département : Secteur des programmes spéciaux

Nom du programme : Baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme

Programme actuel	Proposition de modification
Contingentement : 6 à partir de la 2e année.	Contingentement : 6 à partir de la 2e année.
L'Université de Moncton offre le programme de Baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire conjointement avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick - Campus de Dieppe et le Réseau de santé Vitalité.	L'Université de Moncton offre le programme de Baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire conjointement avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick - Campus de Dieppe et le Réseau de santé Vitalité.
D'une durée de quatre ans, le programme offre une formation académique dans les sciences de base, telles les mathématiques, la biologie humaine, la physique et la chimie et aussi comporte des cours dans diverses sciences humaines et sociales. La forte composante en enseignement technique et stages est offerte au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont dans son département de thérapie respiratoire. Cependant, certains stages doivent être effectués dans d'autres milieux cliniques ou hôpitaux, francophones et anglophones.	D'une durée de quatre ans, le programme offre une formation académique dans les sciences de base, telles les mathématiques, la biologie humaine, la physique et la chimie et aussi comporte des cours dans diverses sciences humaines et sociales. La forte composante en enseignement technique et stages est offerte au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont dans son département de thérapie respiratoire. Cependant, certains stages doivent être effectués dans d'autres milieux cliniques ou hôpitaux, francophones et anglophones.
Les cours obligatoires de la première année s'offrent aux trois campus de l'Université de Moncton. À partir de la deuxième année, les cours s'offrent à Moncton, au Campus de Moncton et au Centre hospitalier universitaire Dr-	Les cours obligatoires de la première année s'offrent aux trois campus de l'Université de Moncton. À partir de la deuxième année, les cours s'offrent à Moncton, au Campus de Moncton et au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-

Georges-L.-Dumont. Il y a lieu de noter que les deuxième et troisième années du programme comportent trois sessions, dont la troisième se termine à la fin juin. OBJECTIFS Ce programme vise une formation académique et professionnelle de calibre supérieur et veut répondre aux attentes de la Société canadienne des thérapeutes respiratoires (SCTR) pour les futures et futurs thérapeutes respiratoires. APTITUDES REQUISES La thérapeute respiratoire doit faire preuve de grandes qualités de communication avec les autres, notamment avec les patientes, les patients et l'entourage médical, de qualités intellectuelles d'apprentissage et d'application pratique, d'intérêt scientifique, de travail soigneux, d'un sens des responsabilités et d'une disposition à se maintenir à jour dans un domaine en constante évolution. De plus, le thérapeute respiratoire doit démontrer une bonne capacité physique à se déplacer et à se mouvoir rapidement dans des situations d'urgence. **CONDITIONS D'ADMISSION** **La <u>condition « D »</u> est exigée.** L'étudiante ou l'étudiant qui réussit sa première année n'est pas automatiquement accepté dans la deuxième année du programme de thérapie respiratoire. L'admission à la deuxième année du programme sera basée sur le dossier académique, l'entrevue et, au besoin, d'autres mesures d'évaluation pour remplir le contingentement annuel de six sièges. Une nouvelle demande d'admission doit être déposée au Registrariat. La date limite pour faire cette demande d'admission à la deuxième année du programme est le 15 avril.	Dumont. Il y a lieu de noter que les deuxième et troisième années du programme comportent trois sessions, dont la troisième se termine à la fin juin. OBJECTIFS Ce programme vise une formation académique et professionnelle de calibre supérieur et veut répondre aux attentes de la Société canadienne des thérapeutes respiratoires (SCTR) pour les futures et futurs thérapeutes respiratoires. APTITUDES REQUISES La thérapeute respiratoire doit faire preuve de grandes qualités de communication avec les autres, notamment avec les patientes, les patients et l'entourage médical, de qualités intellectuelles d'apprentissage et d'application pratique, d'intérêt scientifique, de travail soigneux, d'un sens des responsabilités et d'une disposition à se maintenir à jour dans un domaine en constante évolution. De plus, le thérapeute respiratoire doit démontrer une bonne capacité physique à se déplacer et à se mo uvoir rapidement dans des situations d'urgence. **CONDITIONS D'ADMISSION** **La <u>condition « D »</u> est exigée.** L'étudiante ou l'étudiant qui réussit sa première année n'est pas automatiquement accepté dans la deuxième année du programme de thérapie respiratoire. L'admission à la deuxième année du programme sera basée sur le dossier académique, l'entrevue et, au besoin, d'autres mesures d'évaluation pour remplir le contingentement annuel de six sièges. Une nouvelle demande d'admission doit être déposée au Registrariat. La date limite pour faire cette demande d'admission à la deuxième année du programme est le 15 avril.

CRITÈRE DE PROMOTION Pour continuer dans le programme, il faudra maintenir une moyenne cumulative d'au moins 2,50 sur une échelle de 4,30.	CRITÈRE DE PROMOTION Pour continuer dans le programme, il faudra maintenir une moyenne cumulative d'au moins 2,50 sur une échelle de 4,30. **L'étudiante ou l'étudiant pourrait être exclu du programme s'il ou elle ne réussit pas à compléter tous les cours obligatoires et les stages selon la séquence du programme**
AUTRES RENSEIGNEMENTS **Stages** Les stages prévus peuvent entraîner des dépenses supplémentaires que doit assumer l'étudiante ou l'étudiant. Avant de pouvoir s'inscrire aux stages, les étudiantes ou les étudiants doivent fournir la preuve qu'elles ou ils : - ont reçu les vaccins exigés par les centres hospitaliers de la province du Nouveau-Brunswick; - ont soumis une attestation de leur certification en réanimation de base en cardiorespiratoire; - ont soumis une attestation de membre à titre d'étudiante et d'étudiant de l'Association des thérapeutes respiratoires du Nouveau-Brunswick (ATRNB). - ont fait l'objet d'une vérification de leur casier judiciaire par le biais du système informatisé des renseignements de la police canadienne (CIPC). Dans le cas d'un renvoi, la Faculté des sciences prend l'une des décisions suivantes : - l'attribution de la note « I » avec obligation de reprendre le stage dans un autre centre de stage, dans le cas où le renvoi n'a pas été causé par des fautes de la ou du stagiaire; - l'attribution de la note « NS » avec obligation de reprendre le stage au lieu déterminé par la Faculté des sciences; - le retrait du programme.	AUTRES RENSEIGNEMENTS **Stages** Les stages prévus peuvent entraîner des dépenses supplémentaires que doit assumer l'étudiante ou l'étudiant. Avant de pouvoir s'inscrire aux stages, les étudiantes ou les étudiants doivent fournir la preuve qu'elles ou ils : - ont reçu les vaccins exigés par les centres hospitaliers de la province du Nouveau-Brunswick; - ont soumis une attestation de leur certification en réanimation de base en cardiorespiratoire; - ont soumis une attestation de membre à titre d'étudiante et d'étudiant de l'Association des thérapeutes respiratoires du Nouveau-Brunswick (ATRNB). - ont fait l'objet d'une vérification de leur casier judiciaire par le biais du système informatisé des renseignements de la police canadienne (CIPC). Dans le cas d'un renvoi, la Faculté des sciences prend l'une des décisions suivantes : - l'attribution de la note « I » avec obligation de reprendre le stage dans un autre centre de stage, dans le cas où le renvoi n'a pas été causé par des fautes de la ou du stagiaire; - l'attribution de la note « NS » avec obligation de reprendre le stage au lieu déterminé par la Faculté des sciences; - le retrait du programme.

EXAMEN NATIONAL
À la fin de la troisième année de formation, l'étudiante ou l'étudiant ayant complété avec succès l'ensemble de tous les cours des trois premières années du programme peut se présenter à l'examen national d'entrée dans la profession de thérapeute respiratoire.

TABLEAU DE COURS

1re ANNÉE

OBLIGATOIRES		*35 CR. MIN.*
BIOL1133	Anat. physiol. humaine I	
BIOL1181	T.P. anat. physiol. humaine I	
BIOL1233	Anat. physiol. humaine II	
BIOL1281	T.P. anat. physiol. humaine II	
CHIM1013(1)	Chimie générale I	
ou		
CHIM1014	Introduction à la chimie	
CHIM1023	Chimie générale II	
CHIM1071	Labo de chimie générale I	
CHIM1081	Labo de chimie générale II	
FRAN1500	Communication orale	
FRAN1600(2)	Communication écrite	
MATH1063	Analyse math. appliquée I	
MATH1163	Analyse math. appliquée II	
PHYS1303	Électricité et magnétisme	
PHYS1391	T.P. d'électric. et magnétisme	
STAT2643	Stat appliquée sc. de la vie	
ou		
STAT2653	Statistique descriptive	
	Total	*35 CR. MIN.*

(1) L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1014 au lieu de CHIM1013.
(2) Voir l'avis pour les exigences en français.

EXAMEN NATIONAL
À la fin de la troisième année de formation, l'étudiante ou l'étudiant ayant complété avec succès l'ensemble de tous les cours des trois premières années du programme peut se présenter à l'examen national d'entrée dans la profession de thérapeute respiratoire.

TABLEAU DE COURS

1re ANNÉE

OBLIGATOIRES		*35 CR. MIN.*
BIOL1133	Anat. physiol. humaine I	
BIOL1181	T.P. anat. physiol. humaine I	
BIOL1233	Anat. physiol. humaine II	
BIOL1281	T.P. anat. physiol. humaine II	
CHIM1013(1)	Chimie générale I	
ou		
CHIM1014	Introduction à la chimie	
CHIM1023	Chimie générale II	
CHIM1071	Labo de chimie générale I	
CHIM1081	Labo de chimie générale II	
FRAN1500	Communication orale	
FRAN1600(2)	Communication écrite	
MATH1063	Analyse math. appliquée I	
MATH1163	Analyse math. appliquée II	
PHYS1303	Électricité et magnétisme	
PHYS1391	T.P. d'électric. et magnétisme	
STAT2643	Stat appliquée sc. de la vie	
ou		
STAT2653	Statistique descriptive	
	Total	*35 CR. MIN.*

(1) L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1014 au lieu de CHIM1013.
(2) Voir l'avis pour les exigences en français.

2e ANNÉE	**2e ANNÉE**
OBLIGATOIRES *37 CR.*	*OBLIGATOIRES* *37 CR.*
TRES2003 Anat. physiol. cardio-respi.	TRES2003 Anat. physiol. cardio-respi.
TRES2053 Épreuves diagnostiques I	TRES2053 Épreuves diagnostiques I
TRES2162 Recherche et profession	TRES2162 Recherche et profession
TRES2173 Soins respiratoires I	TRES2173 Soins respiratoires I
TRES2183 Pharmacologie en thérap. resp.	TRES2183 Pharmacologie en thérap. resp.
TRES2192 Éval. clinique-soins resp.	TRES2192 Éval. clinique-soins resp.
TRES2201 Stage en thérapie resp. I	TRES2201 Stage en thérapie resp. I
TRES2213 Gaz sanguins	TRES2213 Gaz sanguins
TRES2223 Physiopath. respiratoire I	TRES2223 Physiopath. respiratoire I
TRES2232 Épreuves diagnostiques II	TRES2232 Épreuves diagnostiques II
TRES2243 Ventilation mécanique I	TRES2243 Ventilation mécanique I
TRES2253 Soins respiratoires II	TRES2253 Soins respiratoires II
TRES2262 Stage en TR – épreuves diag.	TRES2262 Stage en TR – épreuves diag.
TRES2271 Stage en thérapie resp. II	TRES2271 Stage en thérapie resp. II
TRES2282 Stage en TR – soins critiq. I	TRES2282 Stage en TR – soins critiq. I
TRES2291 Stage en TR – soins à domicile	TRES2291 Stage en TR – soins à domicile
Total *37 CR.*	*Total* *37 CR.*
3e et 4e ANNÉES	**3e et 4e ANNÉES**
OBLIGATOIRES *30 CR.*	*OBLIGATOIRES* *30 CR.*
ANGL1022(1) Language, writing and reading	ANGL1022(1) Language, writing and reading
TRES3123 Physiopath. respiratoire II	TRES3123 Physiopath. respiratoire II
TRES3133 Soins respiratoires III	TRES3133 Soins respiratoires III
TRES3143 Ventilation mécanique II	TRES3143 Ventilation mécanique II
TRES3153 Anesthésie	TRES3153 Anesthésie
TRES3163 Soins resp. néo. et péd.	TRES3163 Soins resp. néo. et péd.
TRES3173 Soins avancés en RCR	TRES3173 Soins avancés en RCR
TRES3181 Stage en thérapie resp. III	TRES3181 Stage en thérapie resp. III
TRES3192 Stage en TR – soins critiq. II	TRES3192 Stage en TR – soins critiq. II
TRES3202 Stage en TR – néonatal et péd.	TRES3202 Stage en TR – néonatal et péd.
TRES3212 Stage en TR - anesthésie	TRES3212 Stage en TR - anesthésie
TRES3222 Stage en TR – soins critiq. III	TRES3222 Stage en TR – soins critiq. III
OPTION *15 CR.*	*OPTION* *15 CR.*
Choisir 15 crédits, dont un maximum de 6 crédits par discipline.	Choisir 15 crédits, dont un maximum de 6 crédits par discipline.

ADMN1200	La gestion
ADMN2250	Gérer aujourd'hui
ADRH3222	Comportement organisationnel
ADRH4222	Administration du personnel I
BIOL2081	T.P. de physiologie humaine I
BIOL2133	Physiologie humaine I
BIOL2233	Physiologie humaine II
BIOL2281	T.P. de physiologie humaine II
EDAN2160	Stratégies d'enseignement
EDUC2121	Animation et communication
GERO2020	Vieillissement des individus
GERO3140	La politique vieillesse
GERO3300	Le counseling gériatrique
GERO3400	Les enjeux bioéthiques
GERO4200	Physiologie et pathologie
KNEP2013	Physiologie de l'exercice
KNEP 2021	Labo en physio. de l'exercice
KNEP2033	Vie active et santé
KNEP3033	Vieillissement et EPS
NUAL1602	Introduction à la nutrition
PHIL2235	Éthique
PHIL3475	Éthique de l'information
PHIL3492	Éthique et informatique
PSYC1000	Introduction à la psychologie
PSYC1600	Développement humain I
PSYC1700	Intro à la psycho appliquée
PSYC2670	Psychologie gérontologique
PSYC2800	Relations humaines
SINF3123	Mort et deuil
SOCI1000	Introduction à la société
SOCI1100	Thèmes sociologiques
SOCI2370	Sociologie de la santé
CHOIX	*9 CR.*
Total	*54 CR.*
GLOBAL	*126 CR.*

(1) Si le niveau ANGL1022 est atteint, on pourra choisir un cours d'anglais de niveau supérieur ou tout autre cours de formation générale approuvé par la personne responsable du programme.

ADMN1200	La gestion
ADMN2250	Gérer aujourd'hui
ADRH3222	Comportement organisationnel
ADRH4222	Administration du personnel I
BIOL2081	T.P. de physiologie humaine I
BIOL2133	Physiologie humaine I
BIOL2233	Physiologie humaine II
BIOL2281	T.P. de physiologie humaine II
EDAN2160	Stratégies d'enseignement
EDUC2121	Animation et communication
GERO2020	Vieillissement des individus
GERO3140	La politique vieillesse
GERO3300	Le counseling gériatrique
GERO3400	Les enjeux bioéthiques
GERO4200	Physiologie et pathologie
KNEP2013	Physiologie de l'exercice
KNEP 2021	Labo en physio. de l'exercice
KNEP2033	Vie active et santé
KNEP3033	Vieillissement et EPS
NUAL1602	Introduction à la nutrition
PHIL2235	Éthique
PHIL3475	Éthique de l'information
PHIL3492	Éthique et informatique
PSYC1000	Introduction à la psychologie
PSYC1600	Développement humain I
PSYC1700	Intro à la psycho appliquée
PSYC2670	Psychologie gérontologique
PSYC2800	Relations humaines
SINF3123	Mort et deuil
SOCI1000	Introduction à la société
SOCI1100	Thèmes sociologiques
SOCI2370	Sociologie de la santé
CHOIX	*9 CR.*
Total	*54 CR.*
GLOBAL	*126 CR.*

(1) Si le niveau ANGL1022 est atteint, on pourra choisir un cours d'anglais de niveau supérieur ou tout autre cours de formation générale approuvé par la personne responsable du programme.

3. NOUVEAU RÈGLEMENT 1.6.2 – COURS MUTUELLEMENT EXCLUSIFS (DOC. 4/13-14)

R : 11-CPR-130927

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'adoption du règlement universitaire 1.6.12 portant sur les cours mutuellement exclusifs. »

Vote : unanime.

Proposition pour le Sénat académique

« Que le Sénat académique adopte le règlement universitaire 1.6.12 portant sur les cours mutuellement exclusifs. »

4/13-14

UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Bureau du vice-recteur adjoint à l'enseignement

Le 23 août 2013

REGISTRARIAT
CAMPUS DE MONCTON
27 AOUT 2013
UNIVERSITÉ DE MONCTON

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE
27 AOUT 2013
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur Neil Boucher, président
Comité des programmes
Pavillon Taillon

Objet : Nouveau Règlement 1.6.12 – Cours mutuellement exclusifs

Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe le projet de règlement 1.6.12 concernant les cours mutuellement exclusifs. Ce projet de règlement a été soumis à la RVD du 18 juin 2013 et a été adopté par ses membres.

Les cours mutuellement exclusifs sont des cours dont le contenu est similaire, mais seulement un de ces cours peut être comptabilité pour l'obtention du diplôme. Ce règlement a été mis sur pied afin d'empêcher qu'une étudiante ou un étudiant s'inscrive à plusieurs cours ayant des contenus similaires, car il est souhaité que l'étudiante ou l'étudiant bénéficie d'une formation diversifiée lors de son séjour à l'Université.

Je vous prie donc de faire l'étude de ce projet de règlement au Comité des programmes et de l'acheminer au Sénat académique.

Le vice-recteur adjoint à l'enseignement par intérim,

Jean-Guy Ouellette

JGO/ds

c.c. Mme Lynne Castonguay, secrétaire générale
Membres de la RVD

p.j.

RVD-130618

Projet de règlement

Cours mutuellement exclusifs

1.6.12 Cours mutuellement exclusifs

Cours dont le contenu se recoupe en grande partie et dont un seul peut être comptabilisé en vue de l'obtention d'un diplôme.

4. RECONFIGURATION DU PROGRAMME DE B. SC. (NUTRITION) (DOC. 14, 14A ET 14B/12-13)

R : 03-CPR-131015

« Dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications majeures proposées au programme de Baccalauréat ès sciences (nutrition) afin qu'il devienne le programme de Baccalauréat ès sciences (nutrition) avec internat. »

Vote : unanime.

Proposition pour le Sénat académique

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications majeures proposées au programme de Baccalauréat ès sciences (nutrition) afin qu'il devienne le programme de Baccalauréat ès sciences (nutrition) avec internat. »

14B /12-13

UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

REGISTRARIAT
CAMPUS DE MONCTON
11 JUIL. 2013
UNIVERSITÉ DE MONCTON

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE
10 JUIL. 2013
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le 17 juin 2013

Membres du Comité des programmes
Université de Moncton,
Moncton, NB
Attention : Monsieur Neil Boucher

Objet : Réponses au CPR concernant le projet de reconfiguration du programme de B.Sc. (nutrition) (suivi du procès-verbal CPR-130208- doc. 14 et 14A/12-13)

Chers membres du comité des programmes,

Par la présente, nous désirons vous communiquer nos commentaires face au procès-verbal (CPR-130208) - Reconfiguration du programme B.Sc. (nutrition). Dans cette lettre, vous trouverez chacun des points soulevés suivi de réponses et justifications. Il est à noter que ces réponses et justifications ont été présentées et approuvées par l'Assemblée de l'ÉSANEF.

Sur la formation générale :

- *Dans le formulaire CPR-1, au point 3.1.5 (a), on note qu'une activité d'intégration sera obligatoire pour le programme. Le Comité souhaite que l'on souligne l'importance d'intégrer tous les étudiants et toutes les étudiantes des trois campus inscrits au programme dans une activité d'intégration. Une précision de cette initiative devrait être inscrite dans le CPR-1.*

Page 5 : Le paragraphe sur l'activité d'intégration obligatoire a été modifié afin de clarifier la raison d'être de cette activité, ainsi que d'assurer que les étudiantes et étudiants des trois campus puissent en bénéficier :

« Une rencontre d'information aura lieu avec l'ensemble des étudiantes et étudiants de 1ère année inscrits dans les trois campus de l'Université de Moncton afin de les informer sur le fonctionnement de l'ÉSANEF, le processus de sélection pour l'admission à la 2e année du programme, et les conditions de maintien dans le programme. La direction de l'ÉSANEF et le/la responsable de la formation pratique en nutrition se déplaceront pour une rencontre face à face avec les étudiantes et étudiants des campus d'Edmundston et de Shippagan.

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

jacqueline.belliveau@umoncton.ca
esanef@umoncton.ca

Une activité d'intégration obligatoire (ÉSANEFun) sera offerte en 2e année afin de permettre aux étudiantes et étudiants des campus d'Edmundston et de Shippagan, ainsi qu'aux étudiantes et étudiants qui transfèrent de d'autres programmes de participer à cette activité. Pendant deux jours, les étudiantes et étudiants participeront à des ateliers de formation, des sports de plein air et des activités brise-glace. Les ateliers de formation toucheront des thèmes présentement couverts dans le cours NUAL 1001 Orientation professionnelle :

- présentation de l'ÉSANEF;
- initiation à la profession, milieux de travail, rôles/responsabilités et qualités/habilités du diététiste ;
- raison d'être de l'internat en diététique et de l'examen d'entrée à la profession. »

- *Dans le formulaire CPR-1, au point 2.1 (3) et dans plusieurs autres formulaires notamment le CPR-10, le Comité note que la condition minimale pour être admis en deuxième année est une moyenne cumulative de 2,5. Le Comité note que 2,0 correspond à la mention « Bien ». Le Comité souhaite que l'on maintienne la condition minimale à 2,0 et que le contingentement du passage en deuxième année soit de 20 étudiantes ou étudiants.*

Anciennement à l'ÉSANEF, il y avait deux options possibles pour accéder à la profession de diététiste, soient le Baccalauréat ès sciences (nutrition option coop) ou le Baccalauréat ès sciences (nutrition). L'option coop permettait à environ 7 sur 30 étudiantes et étudiants avec une moyenne cumulative supérieure à 2,50 sur 4,30 d'accéder aux stages, moyenne devant être maintenue jusqu'à la fin de leur programme. L'option régulière permettait aux étudiantes et étudiants de postuler pour un internat post gradué au sein d'une institution (milieu hospitalier) reconnue par les Diététistes du Canada. Il est à noter que la compétition pour l'internat post-gradué était très forte et seulement les étudiantes ou étudiants (environ 5 sur 30 par année) avec de moyennes cumulatives normalement supérieure à 3,00 sur 4,30 y accédaient. L'ÉSANEF a voulu rendre accessible la profession à tous les étudiantes et étudiants admis au programme en intégrant l'internat à son Baccalauréat depuis 2007. Afin d'assurer une meilleure réussite des étudiantes et étudiants, une meilleure préparation à leur arrivée en stages et un meilleur taux de succès à l'examen d'entrée à la profession, il est souhaitable de majorer la moyenne minimale d'admission et de maintien au programme à 2,50. Il est aussi à noter que nos milieux de stages partenaires ont toujours accueillis des étudiantes ou étudiants avec une moyenne cumulative supérieure à 2,50.

De plus, notre diplôme qui est un Baccalauréat spécialisé (programme professionnel) portant de façon marquée sur un même champ d'études (nutrition) et répondant à des exigences professionnelles ne peut être considéré au même titre que tous les autres diplômes. Notre programme s'apparente aux programmes avec option coop qui exige de maintenir une moyenne cumulative minimale de 2,50 et même 2,80 dans certains cas,

puisque des expériences de stage sont incorporées au programme afin de développer des compétences.

Un autre facteur à ne pas négliger est le fait que lors de la première étape du processus d'agrément du B.Sc. (nutrition) (évaluation papier), la moyenne cumulative de 2,00 comme condition de maintien fut soulignée comme une inquiétude par les évaluatrices externes. Celles-ci trouvaient que cette exigence était faible et questionnait si cette moyenne minimale était suffisamment exigeante pour permettre aux étudiantes et étudiants de progresser adéquatement dans le programme afin de rencontrer les compétences. Celles-ci étaient particulièrement inquiètes étant donné que nous n'avons pas de diplôme alternatif à offrir aux étudiantes et étudiants qui ne réussissent pas leurs stages (internat). Lorsque nous avons informé les évaluatrices que nous avions proposé une moyenne minimale de 2,50 avec le projet de reconfiguration du programme, elles étaient satisfaites par cette démarche déjà encourue. Ceci fut souligné comme une force de notre programme dans le rapport final des évaluatrices.

Nous réitérons l'importance d'augmenter la moyenne cumulative d'admission et de maintien dans le programme à 2,50 sur 4,30.

- *Dans le formulaire CPR-1 et ailleurs dans les documents, on note que le cours PSYC1650 permet l'atteinte de l'OFG-4. Le Comité est d'avis que cet OFG pourrait inclure plus d'un cours, par exemple un cours en chimie ou en biologie.*

  Page 12 : Paragraphe modifiée
  Page 14, Tableau 2 : Ajout des cours des disciplines connexes.

- *Dans le formulaire CPR-10, au point 2.4, 11e puce, le Comité souhaite que l'on procède à une réécriture du paragraphe afin de relativiser l'obligation du cours d'anglais. Il faut indiquer que l'étudiante ou l'étudiant pourrait faire son stage en anglais au Nouveau-Brunswick. De plus, il serait préférable d'enlever la référence au bilinguisme.*

  Page 79 : CPR-10, au point 2.4 : Le paragraphe fut modifié pour se lire :
  « compte tenu que la moitié des milieux partenaires du programme d'internat sont majoritairement anglophones, l'étudiante ou l'étudiant aura possiblement à compléter l'ensemble et/ou une partie de son internat dans un milieu anglophone et/ou bilingue. Il est donc requis d'écrire le test de classement en anglais à l'automne de la 1ère année et l'étudiante ou l'étudiant doit atteindre, avant le début de l'internat, un niveau d'anglais parlé et écrit suffisant pour fonctionner dans un milieu anglophone et/ou bilingue, soit réussir le cours ANGL 1032 ou dépasser ce niveau d'ANGL dans les résultats au test de classement; »

- *Dans le formulaire CPR-5, pour le cours NUAL2601, dans la case « les destinataires », il faut lire « sauf exception approuvée par la directrice ou le directeur de l'École. »*

  Changement apporté.

- *Dans le formulaire CPR-4, pour les cours NUAL3903 et NUAL3913, on indique qu'il n'y a aucun préalable. Toutefois le cours ADCO1010 est un préalable selon l'exposé au point 3.2 du CPR-1 pour le cours NUAL3903, et le cours NUAL3903 pourrait être un préalable au cours NUAL3913 à la lumière des titres des cours. Une correction semble nécessaire.*
  Changements apportés.

- *Dans le formulaire CPR-4, pour le cours NUEF4083, dans les objectifs, première puce, il faut enlever le mot « arbitrée ».*

  Changements apportés au formulaire CPR-4 du cours NUEF 4083 dans le cadre de la reconfiguration du BA. (majeure études familiales). Nouvelle version incluse dans le document de reconfiguration du B.Sc. nutrition.

- *Dans le formulaire CPR-4, pour le cours NUAL3903, l'acronyme GQT dans la description est complexe. Le Comité suggère de l'enlever complètement ou le mettre entre parenthèses.*

  L'acronyme GQT a été enlevé et ajouté de la qualité après le mot « contrôle » dans le formulaire CPR-4 pour le cours NUAL 3903.

  L'acronyme ARMPC a aussi été enlevé au formulaire CPR-4 pour le cours NUAL 3433 Alimentation des collectivités. La ligne qui indique « Mesures d'hygiène, de salubrité et de sécurité » est suffisante.

- *Dans le formulaire CPR-5, pour le cours NUAL3607, le Comité considère que les modifications sont importantes et qu'il serait préférable de procéder par création et abolition de cours. Ce changement aura une répercussion sur plusieurs tableaux dans les divers documents.*

  Le cours NUAL 3607 *Labo Nutrition humaine* a été aboli et le nouveau cours NUAL 3608 *Applications en nutrition* a été créé. Un formulaire CPR4 a été ajouté pour le nouveau cours et un formulaire CPR6 pour le cours à abolir. Le formulaire CPR5 a été retiré du document. Les modifications ont été apportées dans les différents tableaux et au travers le document.

- *Dans le formulaire CPR-5, pour le cours NUAL4602, dans la description, dernière ligne, il faut remplacer « monitoring » par « veille » ou « surveillance ».*

  Changement fait. Remplacement du mot « monitoring » par « surveillance ».

- *Le Comité suggère que la description du cours NUAL3201 soit renforcée pour faire ressortir davantage le contexte mondial et l'aspect international du cours.*

La description du cours NUAL 3201 a été modifiée afin de ressortir davantage le contexte mondial et l'aspect international du cours (voir CPR 4). De plus, le point 4.2 dans le CPR 1 a été renforcit.

• *Le Comité des programmes souhaite recevoir une refonte de tous les documents en y intégrant la version modifiée des formulaires CPR-4 (NUEF2322, NUEF2323, NUEF4083) et CPR-5 (NUAL 2601).*

Le document de reconfiguration du B.Sc. nutrition a été mis à jour en intégrant les versions modifiées des formulaires CPR-4 (NUEF 2322, NUEF 2323, NUEF 4083) et CPR-5 (NUAL 2601).

Finalement, après consultation auprès de l'École de kinésiologie et de récréologie qui désire aussi offrir un cours en nutrition et activité physique à leurs étudiantes et étudiants, le cours NUAL 3250 *Nutrition sportive*, nouveau cours à option dans le programme reconfiguré en nutrition, a été modifié légèrement afin qu'il puisse répondre aussi aux besoins des programmes B.Sc. (kinésiologie) et B.E.P.-B.Éd. (majeure en éducation physique). Le cours sera désormais NUAL/KNEP 4101 *Nutrition et activité physique* et sera offert en 4^{e} année des programmes de l'ÉKR et soit en 3^{e} ou 4^{e} années comme cours option pour le programme de nutrition (ÉSANEF).

Le nouveau formulaire CPR-4 (NUAL/KNEP 4101) a été inséré dans le document de reconfiguration et les modifications appropriées ont été apportées à l'ensemble du document y inclut les tableaux.

Les modifications proposées au sigle, au titre, aux objectifs et à la description sont justifiées par le fait que :

- les deux écoles (ÉSANEF et ÉKR) désirent collaborer dans le développement et la livraison d'un cours commun aux programmes des deux unités académiques, ce qui permettra de promouvoir l'interprofessionnalisme et réduira les ressources humaines et financières qu'auront été requises par deux cours distincts ;
- le cours *Nutrition et activité physique* sera un cours obligatoire pour les étudiant(e)s des programmes de B.Sc. (kinésiologie), B.E.P.-B.Éd. (majeure en éducation physique) et à option pour les étudiant(e)s du B.Sc. (nutrition) avec internat, ce qui nécessite un double sigle NUAL/KNEP;
- ce cours nécessite un certain niveau de connaissances du métabolisme des nutriments impliqués lors de l'activité physique, notions qui sont couvertes dans les cours préalables identifiés;
- ce cours comprend deux parties complémentaires nécessitant des compétences professorales des deux disciplines;
- ce cours sera géré par l'ÉSANEF et ce dans un souci d'économie des ressources :

En espérant que ces justifications ont répondu adéquatement à vos commentaires concernant la reconfiguration du programme B.Sc. nutrition, veuillez agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Natalie Carrier, Ph.D., Dt.P.
Directrice
École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales
Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

cc. Paul-Émile Bourque, doyen

14/12-13

UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

REGISTRARIAT
CAMPUS DE MONCTON
16 JUIL. 2012
UNIVERSITÉ DE MONCTON

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE
11 JUIL. 2012
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le 9 juillet 2012

Monsieur Neil Boucher, président
Comité des programmes du Sénat académique
Université de Moncton
Moncton, N.-B.

OBJET : Reconfiguration du programme de B.Sc. (nutrition)

Monsieur le Président,

À sa réunion du 18 juin 2012, le Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (FSSSC) a adopté la proposition suivante :

Que le Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires recommande au Comité des programmes du Sénat académique les modifications proposées au programme de Baccalauréat ès sciences (nutrition) dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes.

Vous trouverez en pièces jointes les documents afférents à cette proposition. Il y a lieu de noter qu'en plus des changements à la banque de cours de la discipline principale du programme, le projet comporte plusieurs autres modifications, notamment le changement de nom du programme, l'augmentation de la moyenne associée aux critères d'admission et de promotion du programme, la révision des crédits associés à deux des trois stages d'internat et une demande de dérogation afin de se conformer aux normes d'agrément des Diététistes du Canada (DC). Je vous serais reconnaissant de soumettre le tout au Comité des programmes pour évaluation.

Je demeure à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le doyen,

Paul É. Bourque, Ph.D., L.Psych.

Pièces jointes

c.c. Mme Natalie Carrier, directrice, École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales

Pavillon Jacqueline-Bouchard
18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

fsssc@umoncton.ca
www.umoncton.ca

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Projet de reconfiguration

Baccalauréat ès sciences (nutrition)

Soumis
au
Comité des programmes du Sénat académique

École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales

Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

Juin 2012
(modifiée le 10 juin 2013)

Table des matières

CPR – 1 L'énoncé de programme 1

1. Identification du programme 1
   - 1.1 Faculté 1
   - 1.2 Unité responsable du programme 1
   - 1.3 Titre du programme 1
   - 1.4 Diplôme accordé 1
   - 1.5 Date d'entrée en vigueur 1

2. Description générale du programme reconfiguré 2
   - 2.1 Description des objectifs du programme 2
   - 2.2 Description des stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs 3
   - 2.3 Résultats attendus pour les étudiantes et étudiants 3

3. La formation fondamentale 3
   - 3.1 Limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études en lien avec les objectifs de la formation fondamentale et les stratégies utilisées pour les atteindre 3
   - 3.2 Apport des disciplines connexes à la formation fondamentale 9
   - 3.3 Liste des cours exigés 10

4. La formation générale 11
   - 4.1 Initiation au travail intellectuel universitaire
   - 4.2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation 11
   - 4.3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne 11
   - 4.4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou à l'interdisciplinarité 12
   - 4.5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences 12
   - 4.6 Sensibilité aux arts et lettres 12
   - 4.7 Capacité de penser logiquement et de manière critique 12
   - 4.8 Capacité à s'exprimer en français 12
   - 4.9 Capacité à s'exprimer en anglais 12

5. Dérogation 14

Liste des tableaux

Tableau 1 Formation fondamentale du programme de Baccalauréat ès sciences (nutrition) avec internat 10
Tableau 2 Formation générale et cours au choix 13
Tableau 3 Cours connexes préalables aux cours de la discipline principale 14

Liste des autres formulaires CPR

CPR-2 - Proposition de modification d'un programme
CPR-4 - Sommaire d'un nouveau cours
CPR-5 - Modification d'un cours existant
CPR-6 - Abolition d'un cours
CPR-7 - Modification majeure de la banque de cours d'une discipline
CPR-8 - Modification à la banque de cours de formation générale (OFG)
CPR-10 - Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire
CPR-11 - Feuille de route

Liste des annexes

Annexe A	Semaines de stages des programmes en nutrition-diététique avec internats intégrés
Annexe B	Knowledge Statements for the Comprehensive Approach to Dietetic Education
Annexe C	Lettre des vice-présidents des Services professionnels des Réseaux de santé Vitalité et Horizon
Annexe D	Séquence d'abolition et de création

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

FORMULAIRE CPR-1

L'ÉNONCÉ DE PROGRAMME
DOCUMENT-CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME EXISTANT

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

1.1 Faculté : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

1.2 Unité responsable du programme : École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales

1.3 Titre du programme : Baccalauréat ès sciences (nutrition) avec internat

1.4 Diplôme accordé : B. Sc. (nutrition) avec internat

1.5 Date d'entrée en vigueur : Septembre 2014

2. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROGRAMME RECONFIGURÉ

Préambule

Les modifications au programme de *Baccalauréat ès sciences (nutrition)*, proposées dans le cadre du projet de reconfiguration des programmes de l'Université de Moncton, ont pour but de respecter les directives de l'Université en ce qui a trait à la formation de premier cycle et de satisfaire aux normes d'agrément des Diététistes du Canada (DC).

Selon les directives du projet de reconfiguration, la structure des programmes de baccalauréat spécialisé d'une durée de 5 ans doit respecter : 1) le nombre maximal de 150 crédits au programme; 2) 120 crédits de formation fondamentale (90 crédits de la discipline principale et 30 crédits des disciplines connexes); et 3) 30 crédits de formation générale ou de cours au choix. Le programme de Baccalauréat ès sciences (nutrition) inclut, depuis 2007, une formation de cinq ans incluant 46 semaines de stages de formation pratique. La reconfiguration du programme prévoit une diminution de la durée de ces stages à 40 semaines. Puisque les semaines de stages s'étalent sur deux sessions et demie, le programme est donc d'une durée totale de 10,5 sessions. Par conséquent, le nombre total de crédits du programme reconfiguré s'élève à 158 pour les 10,5 sessions (1 x 14 crédits[1] + 9 x 15 crédits + 1 x 9 crédits[2] = 158[3] crédits).

Par ailleurs, le comité de reconfiguration de l'ÉSANEF a saisi l'opportunité offerte par le projet de reconfiguration du programme de Baccalauréat ès sciences (nutrition) pour soumettre les trois propositions suivantes :

1. ***Que le titre du programme soit modifié et devienne 'Baccalauréat ès sciences (nutrition) avec internat.***

   Afin de distinguer le B.Sc. (nutrition) de 4 ans (aboli en 2007) du programme avec internat intégré de 5 ans, l'ÉSANEF souhaiterait modifier le titre de ce programme pour mieux refléter sa composition. De plus, l'École songe à réintégrer l'option du diplôme de B.Sc. (nutrition) sans internat afin de permettre aux étudiantes et étudiants de désirant pas poursuivre la profession de diététiste, mais plutôt une spécialisation en nutrition.

[1] Étant donné qu'un des cours des disciplines connexes, soit CHIM 2082 *Labo de méthodes chimiques*, n'est que de 2 crédits, le total pour une des sessions est de 14 crédits au lieu de 15 crédits.

[2] Étant donné que la dernière session de stages est d'une durée de 8 semaines, le nombre de crédits pour cette session sera de 9 crédits au lieu de 15 crédits.

[3] Le seuil limite pour un programme de 10,5 sessions serait sur la base d'un calcul au prorata de 15 crédits par session : 15 x 10,5 = 157,5 crédits distribués ainsi : discipline principale (98 crédits), disciplines connexes (30 crédits) et formation générale (30 crédits).

2. ***Que le contingentement à partir de la 2e année du programme, actuellement de 25 places par année, soit diminué à 20 places par année.***

   Après consultation avec les milieux d'accueil partenaires, il a été conclu que le nombre d'étudiantes et étudiants admis au programme avec stages intégrés excède leur capacité d'encadrement de stagiaires (voir l'annexe A - Lettre des vice-présidents des Services professionnels des Réseaux de santé Vitalité et Horizon). Ceux-ci indiquent ne pouvoir s'engager à offrir du placement que pour un maximum de 20 étudiantes et étudiants par année. De plus, l'intégration des stages dans la majorité des programmes de nutrition canadiens a entraîné une plus grande difficulté d'accès aux milieux de stage. Entre autres, depuis l'arrivée du nouveau programme de l'Université d'Ottawa, l'ÉSANEF a perdu un milieu pratique à l'Hôpital Montfort d'Ottawa. Également, nos milieux anglophones ici au Nouveau-Brunswick acceptent aussi des stagiaires des programmes de nutrition d'autres universités des Maritimes, ce qui restreint la disponibilité des places pour les étudiantes et étudiants du programme de l'Université de Moncton.

3. ***Que la moyenne cumulative minimale d'admission à la 2e année du programme ainsi que la moyenne cumulative de maintien, actuellement de 2,00 sur 4,30, soit augmentée à 2,50 sur 4,30.***

   Cette modification permettra non seulement d'encourager les étudiantes et les étudiants à atteindre et à maintenir une performance académique de plus haut niveau afin d'être mieux préparés pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique, mais également de mieux répondre aux attentes des milieux de stage et de consolider nos partenariats. Il convient de noter que la majorité des étudiantes et étudiants de l'ancien programme de Baccalauréat ès sciences (nutrition) de quatre ans (aboli en 2007), qui accédaient aux stages pratiques par la voie de l'internat post-gradué, avaient une moyenne cumulative supérieure à 3,00 sur 4,30. L'accès aux internats post-gradués en diététique demeure toujours très compétitif pour les étudiantes et étudiants des programmes qui n'ont pas les stages intégrés à la formation académique. Le calibre des étudiantes et étudiants des autres programmes de nutrition au Canada qui réussissent à obtenir un internat post-gradué est donc très élevé. Seulement environ 50% des postulantes et postulants réussissent à obtenir un internat. En augmentant les exigences en ce qui a trait à la moyenne cumulative, nous réduirons les disparités entre les étudiantes et étudiants de notre programme et ceux provenant d'universités qui n'offrent pas le programme avec stages intégrés, mais qui accèdent à l'internat post-gradué. Ceci avantagera les étudiantes et étudiants du programme de l'Université de Moncton dans leur performance en milieu de stage et lors de l'examen d'entrée à la profession de diététiste. Il est à noter également que le Baccalauréat ès sciences (nutrition-coop) (aboli en 2010) de l'ÉSANEF exigeait une moyenne de 2,50 et que certains programmes coopératifs à l'Université de Moncton exigent jusqu'à 2,80 (voir les programmes de la Faculté des sciences).

2.1 Description des objectifs du programme

Le programme de Baccalauréat ès sciences (nutrition) avec internat vise à :

- offrir une formation avec stages de qualité répondant aux exigences des Diététistes du Canada;
- former des professionnelles et professionnels spécialisés en nutrition pour guider les individus/groupes dans leurs choix et habitudes alimentaires afin de prévenir les maladies et favoriser le rétablissement et le maintien d'une santé optimale;
- assurer l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires à l'entrée dans la profession de diététiste selon les normes des organismes provinciaux de règlementation en diététique.

Les diplômées et diplômés du programme peuvent travailler en nutrition normale et thérapeutique ou en administration des services alimentaires, dans les hôpitaux et les foyers de soins pour personnes âgées. Elles et ils peuvent également travailler dans différents ministères provinciaux ou fédéraux à titre de nutritionnistes communautaires ou comme agentes ou agents de promotion. Il y a aussi de plus en plus de débouchés au sein des entreprises privées, dont celles de l'industrie alimentaire. En outre, les diplômées et diplômés peuvent opter pour la création de leur propre entreprise ou agence de consultation.

2.2 Description des stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs

La formation en nutrition avec internat fait appel à une gamme de stratégies pédagogiques qui varient selon la nature des cours et qui permettent aux étudiantes et étudiants d'atteindre les objectifs du programme. Le programme inclut des cours théoriques, qui prennent normalement la forme de présentations magistrales par la professeure ou le professeur, et qui peuvent aussi comporter des exposés par des professionnelles et professionnels provenant du milieu, des discussions de groupe et des visites industrielles. On y retrouve aussi de nombreux travaux en laboratoires qui permettent aux étudiantes et étudiants de mettre en pratique les notions théoriques. De plus, le programme proposé comprend 40 semaines de stages pratiques et 15 heures d'observation dans les milieux pratiques, sous la supervision de diététistes professionnelles ou professionnels.

Par ces stratégies pédagogiques, les étudiantes et étudiants du Baccalauréat ès sciences (nutrition) avec internat ont l'opportunité d'effectuer une variété d'activités d'apprentissage leur permettant de développer les habiletés inhérentes à la profession de diététiste. Parmi ces activités, on retrouve les travaux de groupe ou individuels, les études de cas, les travaux pratiques, l'analyse critique d'articles scientifiques, les projets de recherche, les lectures, le développement de matériel éducatif, le développement et l'analyse de menus pour certains établissements, ainsi que la planification et l'organisation d'activités, tels que des repas collectifs (NUAL 3433 Alimentation des collectivités), la Journée mondiale de l'alimentation (NUAL 3201 Sécurité alimentaire), et des exposés oraux à des groupes dans la communauté (NUAL 4602 Nutrition communautaire).

2.3 Résultats attendus pour les étudiantes et étudiants.

À la fin du programme, les diplômées et diplômés en nutrition seront en mesure de travailler comme diététistes professionnelles et diététistes professionnels et possèderont un savoir et un savoir-faire unique leur permettant de formuler des recommandations en lien avec le régime, l'alimentation et la nutrition. Elles et ils seront aptes à dégager les faits de la fiction, à élaborer des plans d'alimentation sains et sécuritaires, et à traduire la science de la nutrition en choix alimentaires sains.

Pour les étudiantes et étudiants qui souhaiteraient poursuivre leurs études, le Baccalauréat ès sciences (nutrition) avec internat mène aussi aux études de 2e cycle en nutrition-alimentation offertes par l'ÉSANEF, ainsi qu'aux programmes d'études supérieures en nutrition offerts par d'autres universités canadiennes.

3. LA FORMATION FONDAMENTALE

3.1 Limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études en lien avec les objectifs de la formation fondamentale et les stratégies utilisées pour les atteindre.

NOTE : À l'École des sciences des aliments de nutrition et d'études familiales, les cours à double sigle ne sont pas désignés par deux sigles, mais plutôt par un sigle commun à la discipline de nutrition et à celle des études familiales, soit le sigle NUEF. C'est pourquoi on retrouvera dans la liste des cours de la discipline principale du programme de Baccalauréat ès sciences (nutrition) avec internat, en plus des cours de sigle NUAL, des cours de sigle NUEF.

Dans le programme actuel, les cours obligatoires de la discipline principale et des disciplines connexes (CPR 2 - Proposition de modification d'un programme), excluant les stages pratiques de la 5e année, comptent 114 crédits et permettent de se conformer aux normes d'agrément des Diététistes du Canada (DC). La diminution du nombre de crédits de formation fondamentale de 114 à 90, soit 24 crédits en moins, nécessitée par la reconfiguration, a exigé une révision majeure du contenu du programme afin d'assurer la livraison d'une formation de qualité respectant les normes d'agrément et de pratique courante. Cependant, le Comité ad hoc de reconfiguration du programme de nutrition a conclu qu'il fallait conserver 69 crédits de cours théoriques de la discipline principale (excluant les 39 crédits de stages pratiques, 5e année), ainsi que 35 crédits de cours des disciplines connexes (voir point 5- Dérogation) afin d'atteindre le niveau de connaissances exigées selon les normes d'agrément des DC (Annexe B- *Knowledge Statements for the Comprehensive Approach to Dietetic Education*).

Le programme reconfiguré est donc articulé autour des cinq catégories de connaissances de base présentées ci-dessous.

3.1.1 Disponibilité alimentaire

Les cours NUEF 2322 *Science des aliments I*; NUEF 2323 *Science des aliments II*: NUAL 3201 *Sécurité alimentaire*; NUAL 3433 *Alimentation des collectivités*; NUAL 3303 *Nutrition et environnement* et NUAL 3253 *Technologies agroalimentaires* permettent aux étudiantes et étudiants de comprendre les principes de base en sciences des aliments; leurs applications dans la transformation, la manipulation, la production et la distribution des aliments; et leurs influences sur la disponibilité alimentaire et la valeur nutritive des aliments. Ils permettent aussi aux étudiantes et étudiants de connaître l'influence des facteurs sociaux, économiques, culturels, politiques et environnementaux sur la disponibilité alimentaire, ainsi que de connaître les principes impliqués dans la planification de menus et la planification de ressources alimentaires adéquates pour répondre aux besoins nutritionnels des individus et des groupes en santé ou malades.

3.1.2 Consommation alimentaire

Les cours NUAL 2601 *Nutrition I*; NUAL 3303 *Nutrition et environnement*; NUAL/KNEP 4101 *Nutrition et activité physique*; NUAL 3253 *Technologies agroalimentaires* et NUAL 4602 *Nutrition communautaire* permettent aux étudiantes et étudiants de connaître les facteurs politiques, sociaux, économiques, psychologiques, culturels et ceux reliés à la santé qui ont une influence sur la consommation alimentaire des individus. Ils permettent aussi aux étudiantes et étudiants de connaître l'influence des pratiques alimentaires sur l'environnement et l'intégrité écologique, ainsi que d'évaluer la consommation alimentaire d'individus ou de groupes.

3.1.3 Utilisation biologique des aliments (nutriments)

Les cours NUAL 3203 *Microbiologie alimentaire*; NUAL/KNEP 4101 *Nutrition et activité physique*; NUAL 3604 *Nutrition II/Métabolisme*; NUAL 3605 *Nut. III/Nutrition humaine*; NUAL 4221 *Chimie alimentaire*; NUAL 4220 *Analyse/Développement aliments*; et NUAL 4605 *Nutrition/médicaments* permettent aux étudiantes et étudiants de connaître les relations chimiques, biochimiques, physiologiques et microbiologiques lors de l'utilisation biologique des aliments, ainsi que la relation entre l'utilisation biologique des nutriments et l'état nutritionnel des individus. De plus, ils permettent aux étudiantes et étudiants de connaître les facteurs qui déterminent les besoins nutritionnels et l'utilisation des nutriments aux différents cycles de la vie et ce en fonction de l'état physiologique et du style de vie de l'individu.

3.1.4 Nutrition et santé

Les cours NUAL 3608 *Applications en nutrition*; NUAL 3620 *Nutrition clinique I*, NUAL 4620 *Nutrition clinique II* et NUAL 4630 *Nutrition clinique III* permettent aux étudiantes et étudiants de connaître les relations entre l'état nutritionnel et l'état de santé des individus et groupes, et d'évaluer et suivre de près l'état nutritionnel et les besoins des individus et groupes aux différents cycles de la vie. Ils permettent aussi aux étudiantes et étudiants de connaître les principes impliqués dans l'évaluation des besoins, la planification, la mise en œuvre et le suivi d'un plan d'intervention en nutrition.

3.1.5. Connaissances essentielles et habiletés reliées à la pratique professionnelle

Les cours NUAL 4701 *Éducation en nutrition*; NUEF 4083 *Méthodes de recherche*; NUAL 3100 *Pratique professionnelle I*; NUAL 4100 *Pratique professionnelle II*; NUAL 3903 *Gestion du service alim. I* et ; NUAL 3913 *Gestion du service alim. II* permettent aux étudiantes et aux étudiants d'atteindre les connaissances reliées à la pratique professionnelle, soit l'éthique professionnelle, l'approche centrée sur le client et les concepts impliqués dans la recherche, l'analyse de données et la critique de recherche en nutrition. De plus, les principes de communications, d'éducation en nutrition et de gestion des ressources humaines, financières et matérielles sont couverts dans ces cours. Finalement, les étudiantes et étudiants prennent connaissance des fondements en gestion de la qualité, en marketing des services alimentaires et de nutrition, ainsi que les politiques en matière de promotion de la santé et des services de soins de santé.

En plus de répondre aux exigences de l'agrément, l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales propose plusieurs modifications à la banque de cours du programme afin de répondre aux objectifs suivants :

Afin que tous les cours du programme passent à trois (3) crédits (ou à un multiple de trois), les modifications suivantes sont proposées :

a) Création de deux nouveaux cours : NUAL 3100 *Pratique professionnelle I* (3 cr.) et NUAL 4100 *Pratique professionnelle II* (3 cr.) qui permettront aux étudiantes et étudiants de:1) mettre en application les techniques d'entrevue et de counseling nutritionnel; 2) effectuer des activités d'apprentissage, de recherche et des études de cas pratique avec PEN; 3) mettre en application la pratique en nutrition basée sur des données probantes en effectuant une analyse critique de la validité/crédibilité de la littérature scientifique liée à une question; 4) mettre en pratique des cas touchant la disposition au changement du patient- modèle de Prochaska et, 5) d'intégrer les notions actuelles du cours *Éthique professionnelle* (NUAL 3071).

Les cours suivants de 1 crédit seront donc abolis:
- NUAL 1100 Pratique professionnelle I (1 cr.)
- NUAL 2200 Pratique professionnelle II (1 cr.)
- NUAL 3071 Éthique professionnelle (1cr.)

Une rencontre d'information aura lieu avec l'ensemble des étudiantes et étudiants de 1ère année inscrits dans les trois campus de l'Université de Moncton afin de les informer sur le fonctionnement de l'ÉSANEF, le processus de sélection pour l'admission à la 2e année du programme, et les conditions de maintien dans le programme. La direction de l'ÉSANEF et le/la responsable de la formation pratique en nutrition se déplaceront pour une rencontre face à face avec les étudiantes et étudiants des campus d'Edmundston et de Shippagan.

Une activité d'intégration obligatoire (ÉSANEFun) sera offerte en 2e année afin de permettre aux étudiantes et étudiants des campus d'Edmundston et de Shippagan, ainsi qu'aux étudiantes et étudiants qui transfèrent de d'autres programmes de participer à cette activité. Pendant deux jours, les étudiantes et étudiants participeront à des ateliers de formation, des sports de plein air et des activités brise-glace. Les ateliers de formation toucheront des thèmes présentement couverts dans le cours NUAL 1001 Orientation professionnelle :
- présentation de l'ÉSANEF;
- initiation à la profession, milieux de travail, rôles/responsabilités et qualités/habilités du diététiste ;
- raison d'être de l'internat en diététique et de l'examen d'entrée à la profession.

Le cours NUAL 1001 *Orientation professionnelle* (1 cr.) sera donc aboli.

b) Création de trois nouveaux cours de *Nutrition clinique* de 3 crédits chacun, soit NUAL 3620 *Nutrition clinique I*, NUAL 4620 *Nutrition clinique II* et NUAL 4630 *Nutrition clinique III*, afin d'intégrer des éléments pratiques (ex. études de cas).

Les cours suivants seront donc abolis :
- NUAL 3622 *Labo Nutrition clinique I* (1 cr.)
- NUAL 4624 *Labo Nutrition clinique II* (1 cr.)
- NUAL 4626 *Labo Nutrition clinique III* (1 cr.)

c) Création du cours NUAL 4605 *Nutrition/médicaments* (3 cr.) et abolition du cours NUAL 4608 *Nutrition/médicaments* (2 cr.). L'augmentation de 1 crédit permettra d'approfondir les notions d'interaction nutriments-médicaments.

d) Création du cours NUAL 4220 *Analyse/Développement aliments* (3 cr.) et abolition du cours NUAL 3220 *Labo Chimie alimentaire* (2 cr.). L'ajout d'un crédit permettra d'approfondir les notions théoriques reliées aux analyses alimentaires et de permettre d'ajouter des ateliers de calcul pour résoudre les problèmes et pour effectuer l'analyse des résultats en laboratoire.

e) Création d'un nouveau cours de recherche, soit NUEF 4083 *Méthodes de recherche* (3 cr.) et l'intégration des notions de la pratique en nutrition basée sur des données probantes

(PEN) dans le nouveau cours de NUAL 4100 *Pratique professionnelle II* (3 cr.) permettront aux étudiants d'approfondir leur connaissance en recherche et de mettre en application ces connaissances. Le cours actuel de NUEF 4084 *Méthodes de recherche* (4 cr.) sera désormais aboli.

f) Création de deux nouveaux cours, soit NUAL 3903 *Gestion du service alim. I* (3 cr.) et NUAL 3913 *Gestion du service alim. II* (3 cr.). Ces deux nouveaux cours de gestion, permettront de mieux concentrer les notions de gestion exigées par les DC (Annexe B - Points 2.3; 5.7; 5.8; 5.9 et 5.10) et d'ajouter des activités pratiques, telles que les techniques d'entrevues et de communication efficace. Les cours NUAL 3902 *Principes d'aménagement du SA* (2 cr.) et NUAL 4263 *Gestion : services alimentaires* (3 cr.) seront donc abolis.

Afin de réduire le nombre de crédits dans la discipline principale, les modifications suivantes sont proposées :

a) Un nouveau cours NUAL 4701 *Éducation en nutrition* (3 cr.) sera créé pour couvrir les connaissances de base en éducation aux clients/patients, en communication professionnelle et en counseling de groupe/ individuel notions requises par les DC (Annexe B - Points 5.1; 5.5 et 5.6, soit *Approche axée sur le client; Principes de communication adaptées à la clientèle et Principes reliés à l'éducation et aux changements de comportements et leur application à la pratique,* respectivement). Le nouveau cours NUAL 4100 *Pratique professionnelle II* (3 cr.) permettra aux étudiantes et étudiants de mettre en application: les techniques d'entrevue et de counseling nutritionnel, les techniques de communication orale et écrite, les techniques d'analyse critique et d'interprétation des données cliniques et la disposition au changement du patient - Modèle de Prochaska. De plus, dans le cours NUAL 4602 *Nutrition communautaire* (3 cr.) les étudiantes et étudiants auront à mettre en application des techniques d'intervention de groupe. Le nouveau cours NUAL 3913 *Gestion du service alim. II* (3 cr.) permettra aussi aux étudiantes et étudiants de mettre en application les techniques de communication efficace pour la gestion des conflits, les entrevues pour l'embauche de nouveaux employés et pour l'appréciation du rendement des employés. Les cours actuels de NUEF 2701 *Approches éducatives* (3 cr.) et NUEF 4771 *Communication professionnelle* (3 cr.), cours partagés avec les programmes en études familiales, seront donc abolis dans le cadre du B.A. majeure études familiales.

b) Les notions en gestion des ressources financières couvertes dans les cours NUAL 3903 *Gestion du service alim. I* et ADCO 1010 *Comptabilité financière I* sont suffisantes pour rencontrer les connaissances de base exigées. Le cours NUEF 2300 Gestion : ressources financières (3 cr.) sera donc retiré du programme de nutrition.

Autres modifications proposées à la discipline principale :

a) Création des cours NUEF 2322 et NUEF 2323 *Sciences des aliments I et II.* Seules des modifications mineures à la description et au titre de ces cours ont été apportées, ainsi qu'un changement de sigle afin d'indiquer qu'ils seront en 2e année du programme. Les cours NUEF 1222 et NUEF 1223 *Sciences de l'alimentation I et II seront donc abolis.*

b) Création du nouveau cours de NUAL 3203 *Microbiologie alimentaire* (3 cr.) qui remplacera le cours de BIOL 3253 *Microbiologie générale* (3 cr.) dans la formation obligatoire du programme. Le cours NUAL 3202 Microbiologie alimentaire (3 cr.) sera donc aboli puisqu'il aura subit des modifications majeures à son contenu. La préférence du cours NUAL 3203 *Microbiologie alimentaire* s'explique tout d'abord par sa spécificité alimentaire, et surtout par la nécessité d'optimaliser les cours théoriques étant donné le défi d'intégrer dans la formation universitaire des cours de formation générale en plus des stages pratiques, dans le contexte restrictif de réduction du nombre total de crédits, tel que cela est imposé par le processus de reconfiguration des programmes. Le cours NUAL 3203 *Microbiologie alimentaire*, tout comme le cours à option NUAL 3253 *Technologies agroalimentaires* (voir ci-dessous), permettront de mieux répondre aux besoins grandissants des entreprises et industries alimentaires de la province et d'autres régions, en absence d'un programme spécialisé de 1er cycle en Sciences et technologies alimentaires. En plus de permettre de mieux préparer les étudiantes et étudiants à l'exercice de leur future profession et d'exploiter une facette particulière (Sciences des aliments) de celle-ci, afin d'accroître leur polyvalence sur le marché du travail, ce cours

permettra de stimuler leur intérêt pour des études supérieures de 2e cycle dans ce domaine et de faciliter leur cheminement vers ce but. Une autre importante considération est de donner une orientation « Alimentation » plus marquée à la formation diététique à l'Université de Moncton afin de mieux refléter le nom et la mission de l'école, tout en optimalisant ses ressources professorales dans ce domaine par une gestion plus rationnelle. Finalement, lors de la dernière évaluation du programme, il avait été fortement recommandé par les évaluatrices externes de remplacer le cours BIOL 3253 *Microbiologie générale* par le cours NUAL 3203 *Microbiologie alimentaire*.

c) Création du cours NUAL 3201 *Sécurité alimentaire* et abolition du cours NUAL 4202 *Disponibilité alimentaire*. Seul un changement de titre et de sigle s'impose afin de mieux refléter le contenu du cours et d'indiquer qu'il sera offert en 3e année.

d) Création du cours NUAL 4221 *Chimie alimentaire* et abolition du cours NUAL 3221 *Chimie alimentaire*. Seul un changement de sigle s'impose puisque le cours sera au programme de la 4e année.

e) Création du cours NUAL 3608 Applications en nutrition et abolition du cours NUAL 3607 *Labo Nutrition humaine*. Le contenu demeure pareil même s'il y a un changement dans la distribution des heures de laboratoires indiqué dans le CPR 4. Les objectifs et la description seront aussi modifiés afin de mieux refléter le contenu. Ce laboratoire est présentement donné sur une base de 6 heures par semaine.

f) Quelques modifications mineures sont apportées à la description et au contenu des cours NUAL 2601 *Nutrition I* et NUAL 4602 *Nutrition communautaire*.

g) Création du cours NUAL 3433 *Alimentation des collectivités* et abolition du cours NUAL 3263 *Alimentation des collectivités*. Le contenu du cours a été modifié afin de le rendre plus pratique.

h) Les stages pratiques NUAL 3300 *Pratique professionnelle III*, NUAL 4400 *Pratique professionnelle IV* et NUAL 4401 *Pratique professionnelle V*, cours-stages de 9 crédits chacun suivis pendant la dernière année du programme, deviendront : NUAL 5100 *Pratique professionnelle III*, NUAL 5200 *Pratique professionnelle IV,* et NUAL 5300 *Pratique professionnelle V*, respectivement. Les deux premiers stages seront de 15 crédits chacun puisque leur nombre d'heures par semaine, soit 37,5, multiplié par 16 semaines, est équivalent à une session à temps plein. Le dernier stage est plus court, soit d'une durée de 8 semaines et sera de 9 crédits. Le nombre total de semaines de présence en milieu de stage est donc de 40 semaines, soit une réduction des 46 semaines actuelles. Après une révision exhaustive du contenu des stages, il a été convenu que les compétences nécessaires à l'entrée à la profession de diététiste peuvent être acquises à l'intérieur de 40 semaines de stages, ainsi que par l'entremise des deux cours modifiés *Pratique professionnelle I et II*, soit NUAL 3100 et NUAL 4100. Toutefois, même si le programme doit demeurer d'une durée de 11 sessions, la diminution du nombre de semaines de stage aura des conséquences positives en allégeant la charge des milieux de stages, ainsi qu'en réduisant les coûts associés aux stages. Notre programme sera désormais en concordance avec la majorité des programmes canadiens avec stages/internats intégrés (Annexe C - Semaines de stages des programmes en nutrition-diététique avec stages/internats intégrés). Malgré la réduction au nombre de semaines de stage, la répartition des crédits de stage reflète mieux la réalité. De plus, puisque les frais de scolarité couvrent les frais reliés aux stages qui s'élèvent à près de 10 000$ par stagiaire, il est essentiel pour la survie du programme de maintenir le nombre de crédits identifiés.

Par ailleurs, quatre nouveaux cours de sigle NUAL feront partie de la liste des cours optionnels du programme : NUAL 3303 *Nutrition et environnement*, NUAL/KNEP 4101 *Nutrition et activité physique,* NUAL 3253 *Technologies agroalimentaires et NUAL 3333 Intro. à la nutrigénomique*. **Il est à noter que ces quatre cours options NUAL seront cyclés et ne demanderont aucune ressource professorale additionnelle à l'Université.** Ils seront destinés aux étudiantes et étudiants du programme de B. Sc. (nutrition) avec internat, ainsi qu'à celles et ceux de programmes connexes de la faculté et d'autres facultés. De plus, les cours NUAL 3303 et NUAL/KNEP 4101 cadrent très bien avec les axes prioritaires de développement en environnement et en santé à l'Université de Moncton.

Le cours NUAL 3303 *Nutrition et environnement* traitera des aspects environnementaux de l'alimentation et de la nutrition humaine. Il permettra aux étudiantes et étudiants d'acquérir une compréhension rationnelle et critique des interactions entre l'alimentation et l'environnement, et des répercussions sur la santé, en s'appuyant sur les connaissances scientifiques disponibles. Il sera utile à celles et ceux qui travailleront dans le domaine de l'alimentation ou de la santé publique, ainsi qu'à celles et ceux qui souhaitent mieux comprendre les relations entre l'alimentation et l'environnement. Ces relations sont complexes et au cœur du développement durable. Il est donc important, pour répondre aux besoins de la société et du marché, qu'une étude rigoureuse et spécifique de ces relations soit offerte à l'Université et fasse partie de la formation des acteurs de l'alimentation et de la nutrition : futurs professionnels et citoyens également. Il est à noter que cette orientation existe déjà dans plusieurs universités au Canada, par exemple, *Environnement et santé* à l'Université de Montréal (B. Sc. nutrition); *Food Production and the Environment* à University of Guelph; *Land, Food and Community (I et II)* à UBC (Major in Dietetics); *Society, Environment and Sustainability* à McGill University (Major in Dietetics). À l'Université de Moncton, le cours *Nutrition et environnement* pourra être pris par les étudiantes et étudiants de différents programmes (cours ouvert); il pourra aussi être offert par l'entremise de l'Éducation permanente. Ce cours contribuera à quatre (4) objectifs de formation générale (OFG), soient les OFG 2, 3, 5 et 7. Il contribuera également à atteindre plusieurs exigences de formation des DC (Annexe B), soient les exigences 1, 2, 2.3 et 5, concernant, respectivement : *Les facteurs influençant la disponibilité des aliments et des nutriments - Les facteurs qui influencent leur consommation - Les impacts des pratiques alimentaires sur l'environnement et l'intégrité écologique - Les liens avec la santé - Les connaissances et habiletés pour la pratique professionnelle*.

Le cours NUAL/KNEP 4101 *Nutrition et activité physique* permettra aux étudiantes et étudiants de conseiller des athlètes ou individus par rapport à leurs besoins nutritionnels dans le but d'améliorer leur performance physique, ainsi que leur santé. En effet, ce cours permettra aux étudiantes et étudiants d'approfondir leurs notions reliées à l'alimentation et à la performance physique, domaine pertinent en nutrition et de plus en plus d'actualité. Ce cours sera aussi offert aux étudiantes et étudiants des programmes B.Sc. (kinésiologie) et B.E.P.-B.Éd. (majeure en éducation physique). Ce cours sera aussi complémentaire pour atteindre les exigences de formation des DC (Annexe B), soit 3.1, 3.2, 3.3 et 3.4 « *Utilisation biologique des aliments et facteurs déterminants les besoins nutritionnels et l'utilisation biologiques des nutriments selon le style de vie et la santé des individus* », ainsi que 4.1, 4.2 et 4.3 « *Nutrition et santé des individus et groupes* ».

Le cours NUAL 3253 *Technologies agroalimentaires* permettra aux étudiantes et étudiants d'acquérir une bonne compréhension des savoir-faire technologiques déployés pour produire des aliments qui répondent aux multiples attentes et exigences des consommateurs, des législateurs et des marchés, au Canada et à l'international. Le cours les sensibilisera également au fait que ces aliments résultent de l'application d'un vaste savoir scientifique interdisciplinaire. Il sera utile à celles et ceux qui travailleront dans le domaine de l'alimentation ou de la santé publique, ainsi qu'à celles et ceux qui souhaitent comprendre comment sont fabriqués les aliments disponibles sur le marché. Ce cours pourra être pris par les étudiantes et étudiants de différents programmes (court ouvert). Il contribuera à au moins trois (3) objectifs de formation générale (OFG), soient les OFG 5 et 2, respectivement : *Connaissances dans les domaines des sciences et/ou des mathématiques, et Ouverture à l'Autre et/ou Internationalisation*. Il contribuera aussi à atteindre plusieurs exigences de formation des DC (Annexe B), soit les exigences 1 (1.3 et 1.4 notamment), 2, 4 et 5, concernant, respectivement : *Les facteurs influençant la disponibilité des aliments et des nutriments (application des principes des sciences des aliments aux procédés de fabrication, et influence de la production, transformation et distribution) - Les facteurs qui influencent leur consommation - Les liens avec la santé - Les connaissances pour la pratique professionnelle*. De plus, le cours *Technologies agroalimentaires* préparera les étudiantes et étudiants intéressés à poursuivre au 2e cycle dans le programme de M.Sc. nutrition-alimentation, notamment au cours NUAL 6313 *Aliments et technologies*.

Le cours NUAL 3333 *Intro. à la nutrigénomique* qui est l'étude des substances actives dans les aliments pouvant affecter l'expression génétique et les fonctions de l'organisme traitera aussi des effets de la variation génétique sur les capacités fonctionnelles, ex. : digestion, absorption, etc.) et permettra aux étudiantes et étudiants :

1) d'approfondir leurs connaissances scientifiques fondamentales;
2) de s'intéresser et d'être mieux préparés aux sciences d'une grande actualité et de cheminer vers des études supérieures de 2e cycle à l'ÉSANEF, en les préparant davantage, aux cours

NUAL 6313 *Aliments & Technologies*, NUAL 6603 *Nutrition et Santé* et NUAL 6613 *Nutrition/Métabolisme avancé,* voire de 3e cycle dans une autre institution universitaire;

3) d'être mieux préparés aux nouveaux défis en Sciences de la Nutrition dans des carrières universitaires, en recherche-développement ou dans les services publics (gouvernement).

Ce cours contribuera aussi à approfondir les notions de base requises par les DC (Annexe B), soit le point 3.4 « *Utilisation biologique des aliments et facteurs déterminants les besoins nutritionnels et l'utilisation biologiques des nutriments* ».

Un tableau de la séquence d'abolition et de création des cours de la discipline principale est présenté à l'Annexe D.

3.2 Apport des disciplines connexes à la formation fondamentale.

Les cours dans les disciplines connexes se partagent selon les catégories suivantes :

a - Quatre cours obligatoires en biologie (BIOL 1143, BIOL 1243, BIOL 2133 et BIOL 2233);
b - Cinq cours obligatoires en chimie et biochimie (CHIM 1113, CHIM 1123, CHIM 2613, CHIM 2082 et BICH 2623);
c - Un cours obligatoire en comptabilité financière (ADCO 1010);
d - Un cours obligatoire en psychologie (PSYC 1650) et;
e - Un cours obligatoire en statistique (STAT 2653).

Les cours de BIOL 1143 *Anat. physiol. humaines I*, BIOL 1243 *Anat. physiol. humaines II*, BIOL 2133 *Physiologie humaine I* et BIOL 2233 *Physiologie humaine II* offrent une base solide de l'anatomie et de la physiologie humaine nécessaire pour comprendre le fonctionnement du corps humain, entre autres, les systèmes digestif, endocrinien, cardiaque, rénal et immunitaire.

Les cours de CHIM 1113 *Chimie générale IA*, CHIM 1123 *Chimie générale IIA*, CHIM 2613 *Intro à la chimie organique*, CHIM 2082 *Labo de méthodes chimiques* et BICH 2623 *Biochimie générale* offrent aux étudiantes et étudiants les fondements de la structure atomique et moléculaire, de la composition et des mécanismes réactionnels impliqués dans la nature, notamment dans les aliments et le fonctionnement de la cellule. Les travaux pratiques en chimie permettent aux étudiantes et étudiants de se familiariser au travail en laboratoire et d'apprendre différentes techniques analytiques de base pour bien saisir et visualiser les concepts théoriques.

Le cours ADCO 1010 *Comptabilité financière I* permet aux étudiantes et aux étudiants d'être initiés aux principes comptables et à la compréhension des états financiers, notions essentielles à la profession de diététiste-gestionnaire de services alimentaires. Ce cours prépare également au cours NUAL 3903 *Gestion du service alim. I.*

Le cours PSYC 1650 *Développement humain II* permet aux étudiantes et aux étudiants de comprendre le comportement humain et leur donne une vision globale des transformations psychologiques qui surviennent aux différents cycles de la vie.

Le cours STAT 2653 *Statistique descriptive* permet aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir des connaissances de base en analyse des données, ainsi qu'en interprétation des résultats statistiques. Ce cours les prépare également au cours de NUEF 4083 *Méthodes de recherche*.

Par ailleurs, afin d'éliminer les cours et les laboratoires de 1 crédit et réduire le nombre de crédits des disciplines connexes, les modifications suivantes sont suggérées :

a - Les laboratoires de 1 crédit, soit BIOL 1181 *T.P. anat. physiol. humaine I*, BIOL 1281 *T.P. anat. physiol. humaine II*, CHIM 1071 *Labo de chimie générale I* et CHIM 1081 *Labo de chimie générale II* seront éliminés car les notions seront insérées dans les nouveaux cours théoriques BIOL 1143 *Anat. physiol. humaines I,* BIOL 1243 *Anat. physiol. humaines II*, CHIM 1113 *Chimie générale IA* et CHIM 1123 *Chimie générale IIA* respectivement (sous réserve de modifications par la Faculté des sciences et acceptation au Comité de programmes et au Sénat académique).

b - Le cours BIOL 3253 *Microbiologie générale* et le laboratoire BIOL 3251 *T.P. en microbiologie* seront éliminés du programme de nutrition. Tel qu'expliqué ci-haut, le cours NUAL 3203 *Microbiologie alimentaire* couvrira les notions de microbiologie requises.

3.3 Liste des cours exigés : sigle, titre, objectifs et description des cours; statut des cours (obligatoire ou à option). (Faire accompagner du formulaire approprié.)

Nous présentons sous forme de tableau synoptique (Tableau 1) la liste des cours exigés pour répondre à la formation fondamentale, c'est-à-dire, les cours de la discipline principale et les cours des disciplines connexes. Les objectifs et les descriptions des nouveaux cours et des cours modifiés sont présentés dans les CPR-4 et CPR-5, respectivement.

Tableau 1. Formation fondamentale du programme de Baccalauréat ès sciences (nutrition) avec internat

		Cr.
Formation fondamentale		**143 cr**
Discipline principale		**108 cr**
Discipline principale – Cours obligatoires		**105 cr**
NUAL 2601 Nutrition I		3
NUAL 3100 Pratique professionnelle I		3
NUAL 3201 Sécurité alimentaire		3
NUAL 3203 Microbiologie alimentaire		3
NUAL 3433 Alimentation des collectivités		3
NUAL 3604 Nutrition II/Métabolisme		3
NUAL 3605 Nut. III/Nutrition humaine		3
NUAL 3608 Applications en nutrition		3
NUAL 3620 Nutrition clinique I		3
NUAL 3903 Gestion du service alim. I		3
NUAL 3913 Gestion du service alim. II		3
NUAL 4100 Pratique professionnelle II		3
NUAL 4220 Analyse/Développement aliments		3
NUAL 4221 Chimie alimentaire		3
NUAL 4602 Nutrition communautaire		3
NUAL 4605 Nutrition/médicaments		3
NUAL 4620 Nutrition clinique II		3
NUAL 4630 Nutrition clinique III		3
NUAL 4701 Éducation en nutrition		3
NUAL 5100 Pratique professionnelle III		15
NUAL 5200 Pratique professionnelle IV		15
NUAL 5300 Pratique professionnelle V		9
NUEF 2322 Science des aliments I		3
NUEF 2323 Science des aliments II		3
NUEF 4083 Méthodes de recherche		3
Discipline principale – Cours à option		**3 cr**
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		
NUAL 3303 Nutrition et environnement	3	
NUAL/KNEP 4101 Nutrition et activité physique	3	
NUAL 3253 Technologies agroalimentaires	3	
NUAL 3333 Intro. à la nutrigénomique	3	
Disciplines connexes – Cours obligatoires		**35 cr**
ADCO 1010 Comptabilité financière I		3
BIOL 1143 Anat. physiol. humaines I		3
BIOL 1243 Anat. physiol. humaines II		3
BIOL 2133 Physiologie humaine I		3
BIOL 2233 Physiologie humaine II		3
BICH 2623 Biochimie générale		3

CHIM 1113 Chimie générale IA	3
CHIM 1123 Chimie générale IIA	3
CHIM 2082 Labo de méthodes chimiques	2
CHIM 2613 Intro à la chimie organique	3
PSYC 1650 Développement humain II	3
STAT 2653 Statistique descriptive	3

4. LA FORMATION GÉNÉRALE

Nous présentons au tableau 2 les cours exigés pour atteindre les objectifs de la formation générale. Étant donné la nature théorique des cours obligatoires du programme, certains des objectifs de formation générale sont couverts par les exigences de la formation fondamentale.

4.1 Initiation au travail intellectuel universitaire

Cet objectif de formation générale est atteint par le cours SANT 1003 *Initiation aux études : santé,* cours développé et offert par la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. Ce cours permet à l'étudiante ou à l'étudiant d'apprendre les fondements nécessaires aux études universitaires par la recherche avec des bases de données, la rédaction d'un travail universitaire et scientifique et les méthodes d'autoapprentissage. De plus, les étudiantes et les étudiants en 1re année du Baccalauréat ès sciences (nutrition) avec internat devront participer à un atelier d'intégration obligatoire qui comprend des sessions sur la communication interpersonnelle et des informations sur le programme et la profession. Cet atelier est organisé par l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales et le Conseil étudiant de l'ÉSANEF.

4.2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation

Le cours NUAL 3201 *Sécurité alimentaire* permet de réaliser cet objectif. Dans ce cours obligatoire, l'étudiante ou l'étudiant apprend à analyser différentes alternatives visant à améliorer la situation alimentaire dans le monde et les répercussions de celles-ci sur l'état nutritionnel d'individus et de groupes. Elle ou il prend alors conscience du rôle et des actions possibles de la ou du nutritionniste dans la solution des problèmes reliés à la sous-alimentation et à la faim. De plus, elle ou il comprend l'impact de la démographie, de l'énergie, du climat, des modes de production, transformation, distribution, conservation et de l'économie sur la disponibilité et l'accessibilité alimentaire dans le monde, ainsi que les politiques alimentaires de divers pays.

4.3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne

La réunion des contenus des cours NUAL 3100 *Pratique professionnelle I* et NUAL 4100 *Pratique professionnelle II* permettent de réaliser cet objectif. Dans ces cours obligatoires, l'étudiante ou l'étudiant est exposé aux concepts d'éthique et de déontologie, ainsi qu'aux principes et valeurs s'y rapportant en plus d'être demandé à connaître les codes de déontologie des Diététistes du Canada et de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick. Dans ces cours, l'étudiante ou l'étudiant devra appliquer l'éthique professionnelle dans des situations spécifiques de la pratique de la profession de diététiste et sera appelé à partager des idées et les défendre tout en demeurant respectueux des idées des autres. De plus, la formation pratique en nutrition, ainsi que le cours NUAL 3303 *Nutrition et environnement* visent à développer chez l'étudiante et l'étudiant les connaissances et compétences nécessaires pour réfléchir aux dimensions humaines, environnementales et éthiques des questions et des problèmes dans la société. Tous les cours de *Pratique professionnelle (NUAL 3100, NUAL 4100, NUAL 5100, NUAL 5200 et NUAL 5300)* dans le programme permettent à l'étudiante ou l'étudiant de bénéficier d'expériences réelles l'amenant à se pencher sur des situations qui lui donnent l'occasion de mettre en pratique des outils, méthodes et/ou procédures visant à résoudre les problèmes ou conflits soulevés.

4.4. Initiation à la multidisciplinarité et/ou à l'interdisciplinarité

Cet objectif de formation générale est atteint par les cours obligatoires des disciplines connexes : ADCO 1010 *Comptabilité financière I,* BICH 2623 *Biochimie générale*, BIOL 1143 *Anat. physiol. humaines I*, BIOL 1243 *Anat. physiol. humaines II*, BIOL 2133 *Physiologie humaine I*, BIOL 2233 *Physiologie humaine II*, CHIM 1113 *Chimie générale IA*, CHIM 1123 *Chimie générale IIA*, CHIM 2613 *Intro. à la chimie organique*, PSYC 1650 *Développement humain II, et* STAT 2653 *Statistique descriptive.* L'étudiante ou l'étudiant aura acquis par l'entremise de ces cours, l'appréciation des méthodes dont on se sert dans d'autres disciplines et champs d'études et aura eu l'occasion d'intégrer ces approches ou méthodes aux stades plus avancés de son programme.

4.5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences

Cet objectif de formation générale est réalisé au moyen du cours obligatoire STAT 2653 *Statistique descriptive*. Ce cours obligatoire permet à l'étudiante ou à l'étudiant d'acquérir les connaissances mathématiques et statistiques requises pour l'analyse critique des données. De plus, le raisonnement mathématique est nécessaire dans la gestion sécuritaire des soins aux patients (exemples : calcul de l'apport énergétique et protéique et calcul des formules entérales et parentérales) et est mis en pratique dans les cours de *Nutrition clinique I, II et III* (NUAL 3620, NUAL 4620 et NUAL 4630), les cours de *Pratique professionnelle*, le cours *Méthodes de recherche* (NUEF 4083), *Analyse/Développement aliments* (NUAL 4220) et *Technologies agroalimentaires* (NUAL 3253). De plus, les autres cours obligatoires de disciplines connexes : BIOL 1143 *Anat. physiol. humaines I*, BIOL 1243 *Anat. physiol. humaines II*, BIOL 2133 *Physiologie humaine I*, BIOL 2233 *Physiologie humaine II*, BICH 2623 *Biochimie générale*, *CHIM 1113 Chimie générale IA*, CHIM 1123 *Chimie générale IIA*, CHIM 2613 *Intro. à la chimie organique* atteignent également cet objectif de formation générale.

4.6 Sensibilité aux arts et lettres

Pour atteindre cet objectif, l'étudiante ou l'étudiant devra choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG 6. Par l'entremise du cours choisi, l'étudiante ou l'étudiant développera une appréciation pour la littérature et les arts. Ceci pourra par la suite susciter sa propre créativité qui serait un atout lors de la mise en œuvre de stratégies uniques dans sa carrière.

4.7 Capacité de penser logiquement et de manière critique

Cet objectif de formation générale est atteint au moyen des cours obligatoires NUAL 3608 *Applications en nutrition,* NUAL 4100 *Pratique professionnelle II* et NUEF 4083 *Méthodes de recherche*. Ces cours permettront à l'étudiante ou à l'étudiant d'acquérir la capacité de penser de manière logique et critique. À la fin de ces cours l'étudiante ou l'étudiant aura aussi acquis les connaissances reliées aux méthodes de collecte et d'analyse de données, d'interprétation et de synthèse des données.

4.8 Capacité de s'exprimer en français

La capacité de s'exprimer en français, avec précision et clarté, tant à l'oral qu'à l'écrit est assurée par la formation linguistique obligatoire de 6 crédits (FRAN 1500 *Communication orale* et FRAN 1600 *Communication écrite*). De plus, les stratégies pédagogiques utilisées dans bon nombre de cours du programme visent aussi à renforcer la capacité de l'étudiante ou de l'étudiant à s'exprimer (exemples : présentations orales, discussions de groupe, enseignement individuel ou de groupe) et à rédiger dans un français de qualité (exemples : travaux écrits, rapports, études de cas, notes aux dossiers clinique).

4.9 Capacité de s'exprimer en anglais

Le cours obligatoire d'anglais, soit ANGL 1032, permet de réaliser cet objectif de formation générale. Depuis 2007, les étudiantes et les étudiants du programme de nutrition doivent atteindre le niveau du cours ANGL 1032 *Language, writing and readin*g, soit le niveau intermédiaire fort dans la maîtrise de la langue anglaise et ce avant le début des stages pratiques

(5e année du programme). Ce cours permet à l'étudiante ou l'étudiant d'améliorer ses compétences dans l'écriture, la lecture et la communication orale en développant sa connaissance des concepts grammaticaux, des stratégies de lecture et des structures des paragraphes. Si ce niveau d'ANGL est dépassé au test de classement, l'étudiante ou l'étudiant est considéré avoir atteint l'OFG9 et doit par conséquent choisir 3 crédits de cours au choix.

Le tableau 2 qui suit présente les cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de Baccalauréat ès sciences (nutrition) avec internat.

Tableau 2 : Formation générale et cours au choix

	Objectif de formation générale	**Cours permettant l'atteinte de l'OFG**	**Cours au choix ***
OFG 1	Initiation au travail intellectuel universitaire	SANT 1003 *Initiation aux études : santé*	
OFG 2	Ouverture à l'autre et/ou internationalisation	NUAL 3201 *Sécurité alimentaire*	
OFG 3	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	La réunion des contenus de : NUAL 3100 *Pratique professionnelle I* NUAL 4100 *Pratique professionnelle II*	
OFG 4	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	ADCO 1010 *Comptabilité financière I* BICH 2623 *Biochimie générale* BIOL 1143 *Anat. physiol. humaines I* BIOL 1243 *Anat. physiol. humaines II* BIOL 2133 *Physiologie humaine I* BIOL 2233 *Physiologie humaine II* CHIM 1113 *Chimie générale IA* CHIM 1123 *Chimie générale IIA* CHIM 2613 *Intro. à la chimie organique* PSYC 1650 *Développement humain II* STAT 2653 *Statistique descriptive*	
OFG 5	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	STAT 2653 *Statistique descriptive* BICH 2623 *Biochimie générale* BIOL 1143 *Anat. physiol. humaines I* BIOL 1243 *Anat. physiol. humaines II* BIOL 2133 *Physiologie humaine I* BIOL 2233 *Physiologie humaine II* CHIM 1113 *Chimie générale IA* CHIM 1123 *Chimie générale II A* CHIM 2613 *Intro. à la chimie organique*	
OFG 6	Sensibilité aux arts et lettres	Choisir 3 crédits de cours de la Banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG 6	
OFG 7	Capacité de penser logiquement et de manière critique	NUAL 3608 *Applications en nutrition* NUAL 4100 *Pratique professionnelle II* NUEF 4083 *Méthodes de recherche*	
OFG 8	Capacité de s'exprimer en français	FRAN 1500 *Communication orale* FRAN 1600 *Communication écrite*	
OFG 9	Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL1032 *Language, writing and reading* (si ce niveau d'ANGL est dépassé au test de classement, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir 3 crédits de cours au choix à sa discrétion.	

*Compte tenu la demande de dérogation motivée au point 5, le programme reconfiguré de B.Sc. (nutrition) avec internat propose seulement 15 crédits proprement dits de formation générale. Les 15 autres crédits permettant l'atteinte des OFG par le biais de la formation fondamentale n'ouvrent pas la voie à des cours aux choix.

5. Dérogation

Toute demande de dérogation aux normes quantitatives et/ou qualitatives doit être circonstanciée et justifiée dans cette partie.

Pour un programme de baccalauréat spécialisé de 5 ans et une session, le projet de reconfiguration prévoit un nombre total de 165 crédits, soit 105 crédits de cours de la discipline principale (formation fondamentale), 30 crédits de cours des disciplines connexes (formation fondamentale) et 30 crédits de cours de formation générale ou au choix.

La reconfiguration du programme de Baccalauréat ès science (nutrition) avec internat nécessite une dérogation aux trois composantes : la discipline principale, les disciplines connexes et la formation générale, soit :

- un total de 108 crédits de cours de la discipline principale; soit 10 * crédits en plus;
- un total de 35 crédits de cours des disciplines connexes; soit 5 crédits en plus; et
- un total de 15 crédits de cours de formation générale; soit 15 crédits en moins.

Pour les cours de la discipline principale, il est à noter que **39 crédits** vont pour la formation pratique (2 sessions de stage à 15 crédits chacune et une session de stage à 9 crédits en 5e année), donc il demeure **69 crédits** pour les cours. Comme démontré au point 3, l'ensemble des cours de la discipline principale sont nécessaires pour assurer la qualité du programme et respecter les exigences des normes d'agrément des Diététistes du Canada (DC).

Le programme de Baccalauréat ès sciences (nutrition) offre une formation professionnelle fondée en grande partie sur les sciences pures. Le programme actuel comprend un total de 44 crédits de cours connexes (biologie, chimie, biochimie, statistiques, psychologie et comptabilité), tandis que le programme reconfiguré propose **35 crédits** de disciplines connexes. L'analyse du contenu des cours de la formation fondamentale, y inclus les cours de la discipline principale, a mené à la conclusion que tous les cours des disciplines connexes prévus dans le programme reconfiguré sont nécessaires. En effet, ces cours sont nécessaires, soit pour acquérir les notions et compétences requises pour l'accès à la profession (ADCO 1010, PSYC 1650, CHIM 2613, BICH 2623, BIOL 2133 et BIOL 2233, STAT 2653), ou pour servir de préalables aux cours de la discipline principale (Tableau 3).

Tableau 3. Cours connexes préalables aux cours de la discipline principale

Formation fondamentale Discipline principale	**Cours des disciplines connexes (PRÉALABLES)**
NUAL 3604 Nutrition II/Métabolisme	BICH 2623, BIOL 2233, BIOL 1143, BIOL 1243
NUAL 4221 Chimie alimentaire	BICH 2623, STAT 2653
NUAL 4220 Analyse/Développement aliments	BICH 2623, CHIM 1113, CHIM 1123, CHIM 2082, CHIM 2613, STAT 2653
NUEF 4083 Méthodes de recherche	STAT 2653

En ce qui concerne la formation générale, tous les objectifs sont atteints puisque les OFG 2, 3, 4, 5 et 7 sont atteints par des cours de la formation fondamentale et les 15 crédits de cours devant être suivis dans le cadre des OFG 1, 6, 8 et 9 sont prévus au programme (cf. Tableau 2).

* Un programme reconfiguré de 10,5 sessions compterait normalement 98 crédits de cours de la discipline principale, fondé sur le calcul au prorata précisé à la page 1.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

FORMULAIRE CPR-2

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires /École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales **le** 30 juin 2012

Département : ----

Nom du programme : Baccalauréat ès sciences (nutrition) avec internat

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel	Proposition de modification
OBJECTIF GLOBAL Préparer des professionnels ou professionnelles aptes à fournir une pratique nutrition-diététique de qualité qui maintient la santé et facilite sa récupération. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES Habiliter l'étudiante ou l'étudiant à : - évaluer l'état nutritionnel d'individus et de groupes, en santé ou malades; - analyser, en vue d'une intervention possible, les principaux facteurs déterminants de l'état nutritionnel liés à la disponibilité alimentaire, à la consommation alimentaire et à l'utilisation biologique des nutriments; - intervenir efficacement en vue de prévenir ou de corriger ce qui peut détériorer l'état nutritionnel, que ce soit au niveau de la disponibilité alimentaire, de la consommation alimentaire ou de l'utilisation biologique des nutriments.	**OBJECTIFS** • **Offrir un programme de formation avec stages de qualité répondant aux exigences des Diététistes du Canada.** • **Former des professionnelles et professionnels spécialisés en nutrition pour guider les individus/groupes dans leurs choix et habitudes alimentaires afin de prévenir les maladies et favoriser le rétablissement et le maintien d'une santé optimale.** • **Assurer l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires à l'entrée dans la profession de diététiste selon les normes des organismes provinciaux de règlementation en diététique.** **STRATÉGIES D'APPRENTISSAGE** **La formation en nutrition fait appel à une gamme de stratégies pédagogiques qui permettent aux étudiantes et étudiants d'atteindre les objectifs du programme par l'entremise de cours théoriques, de travaux en laboratoires et de stages pratiques. Une variété d'activités d'apprentissages permettent le développement d'habiletés inhérentes à la profession de diététistes, telles que des travaux de groupe/individuels, des études de cas, des analyses critiques d'articles scientifiques, des présentations orales, des projets de recherche, des lectures, le développement de matériel éducatif, le développement et l'analyse de menu, et la planification et l'organisation d'activités.**
CONDITION D'ADMISSION La condition « C » est exigée. L'admission à la deuxième année du programme est basée sur le dossier académique et autres mesures d'évaluation qui permettront au Comité d'admission au programme de choisir les candidates ou candidats qu'il juge les plus aptes à réussir.	**CONDITION D'ADMISSION** La condition « C » est exigée. **Afin d'être admissible à la deuxième année du programme, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi les cours de la 1ère année du B. Sc. (nutrition) ou les cours équivalents avec une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,50. Le Comité d'admission au programme peut aussi avoir recours à d'autres mesures d'évaluation afin de choisir les candidates ou candidats qu'il juge les plus aptes à réussir.** **Contingentement : 20 à partir de la 2e année**

Contingentement : 25 à partir de la 2e année

1ère année

Obligatoires		29 Cr.
BIOL 1133	Anat. physiol. humaine I	3
BIOL 1181	T.P. anat. physiol. humaine I	1
BIOL 1233	Anat. physiol. humaine II	3
BIOL 1281	T.P. anat. physiol. humaine II	1
CHIM 1013	Chimie générale I	3
CHIM 1071	Labo de chimie générale I	1
CHIM 1023	Chimie générale II	3
CHIM 1081	Labo de chimie générale II	1
FRAN	Français	3
FRAN	Français	3
NUAL 1001	Orientation professionnelle	1
PSYC 1650	Développement humain II	3
STAT 2653	Statistique descriptive	3
Choix		3 Cr.
Total		32 Cr.

2e année

Obligatoires		31 Cr.
ADCO 1010	Comptabilité financière I	3
BICH 2623	Biochimie générale	3
BIOL 2133	Phys. humaine I	3
BIOL 2233	Phys. humaine II	3
BIOL 3253	Microbiologie	3
BIOL 3251	Travaux pratiques en microbiologie	1
CHIM 2082	Labo de méthodes chimiques	2
CHIM 2613	Int. à la chimie organique	3
NUAL 2601	Nutrition I	3
NUAL 3071	Éthique professionnelle	1
NUEF 1222	Sc. de l'alimentation I	3
NUEF 1223	Sc. de l'alimentation II	3
Option		3 Cr.
Total		34 Cr.

3e année

Obligatoires		33 Cr.
NUAL 1100	Pratique professionnelle I	1
NUAL 3220	Labo chimie alimentaire	2
NUAL 3221	Chimie alimentaire	3
NUAL 3263	Alimentation des collectivités	3
NUAL 3604	Nutrition II/Métabolisme	3
NUAL 3605	Nut III/Nutrition humaine	3
NUAL 3607	Labo Nutrition humaine	3
NUAL 3621	Nutrition clinique I	3
NUAL 3622	Labo Nutrition clinique I	1
NUAL 3902	Principes d'aménagement du S.A.	2
NUAL 4602	Nutrition communautaire	3
NUEF 2300	Gestion/ressources financières	3
NUEF 2701	Approches éducatives	3
Total		33 Cr.

1ère année

FORMATION FONDAMENTALE

Disciplines connexes - cours obligatoires

BIOL 1143	Anat. physiol. humaine I	3
BIOL 1243	Anat. physiol. humaine II	3
CHIM 1113	Chimie générale IA	3
CHIM 1123	Chimie générale IIA	3
PSYC 1650	Développement humain II	3
STAT 2653	Statistique descriptive	3

18 CR

FORMATION GÉNÉRALE OU COURS AU CHOIX:

ANGL 1032(1)	Language, writing and reading	3
FRAN 1500	Communication orale	3
FRAN 1600	Communication écrite	3
SANT 1003	Initiation aux études : santé	3

(1) ou de niveau supérieur selon le test de classement

12 CR

TOTAL 30 CR

2e année

FORMATION FONDAMENTALE

Disciplines principales - cours obligatoires

NUAL 2601	Nutrition I	3
NUAL 3203	Microbiologie alimentaire	3
NUEF 2322	Science des aliments I	3
NUEF 2323	Science des aliments II	3

12 CR

Disciplines connexes - cours obligatoires

ADCO 1010	Comptabilité financière I	3
BICH 2623	Biochimie générale	3
BIOL 2133	Physiologie humaine I	3
BIOL 2233	Physiologie humaine II	3
CHIM 2082	Labo de méthodes chimiques	2
CHIM 2613	Int. à la chimie organique	3

17 CR

TOTAL 29 CR

3e année

FORMATION FONDAMENTALE

Discipline principale - cours obligatoires

NUAL 3100	Pratique professionnelle I	3
NUAL 3201	Sécurité alimentaire	3
NUAL 3433	Alimentation des collectivités	3
NUAL 3604	Nutrition II/Métabolisme	3
NUAL 3605	Nut.III/Nutrition humaine	3
NUAL 3608	Applications en nutrition	3
NUAL 3620	Nutrition clinique I	3
NUAL 3903	Gestion du service alim. I	3
NUAL 3913	Gestion du service alim. II	3

27 CR

FORMATION GÉNÉRALE OU COURS AU CHOIX :

Choisir un cours dans la Banque de cours pour satisfaire à l'OFG 6 – Sensibilité aux arts et lettres

3 CR

TOTAL 30 CR

4e année
Obligatoires 24 Cr.
NUAL 2200 Pratique professionnelle II 1
NUAL 4202 Disponibilité alimentaire 3
NUAL 4263 Gestion: Services alimentaires 3
NUAL 4608 Nutrition/médicaments 2
NUAL 4623 Nutrition clinique II 3
NUAL 4624 Labo Nutrition clinique II 1
NUAL 4625 Nutrition clinique III 3
NUAL 4626 Labo Nutrition clinique III 1
NUEF 4084 Méthodes de recherche 4
NUEF 4771 Commun. professionnelle 3
Choix 6 Cr.
Option 3 Cr.
Total 33 Cr.

5e année
Obligatoires 27 Cr.
NUAL 3300 Pratique professionnelle III 9
NUAL 4400 Pratique professionnelle IV 9
NUAL 4401 Pratique professionnelle V 9
Total 27 Cr.

Cours à option A

Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :
ECON1011 Introduction à l'économie 3
GERO2020 Vieillissement des individus 3
NUAL3202 Microbiologie alimentaire 3
PSYC1600 Développement humain I 3
SCPO1050 Vie politique canadienne 3
SOCI1410 Introduction à l'anthropologie 3
SOCI2533 Sociologie de l'Acadie 3

Cours à option B
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :
ADRH3222 Comportement organisationnel 3
ANGL 3
ETFA1151 Les études familiales 3
KNEP2013 Physiologie de l'exercice 3
KNEP2033 Vie active et santé 3
PHIL2225 Philosophie du féminisme 3
PHIL3420 Philosophie des sciences 3
SOCI2810 Sociologie du vieillissement 3

4e année
FORMATION FONDAMENTALE
Disciplines principales - cours obligatoires
NUAL 4100 Pratique professionnelle II 3
NUAL 4220 Analyse/Développement aliments 3
NUAL 4221 Chimie alimentaire 3
NUAL 4602 Nutrition communautaire 3
NUAL 4605 Nutrition/médicaments 3
NUAL 4620 Nutrition clinique II 3
NUAL 4630 Nutrition clinique III 3
NUAL 4701 Éducation en nutrition 3
NUEF 4083 Méthodes de recherche 3
27 CR

Discipline principale- cours à option
Choisir un cours parmi les cours suivants :
NUAL/KNEP 4101 Nutrition et activité physique
NUAL 3253 Technologies agroalimentaires
NUAL 3303 Nutrition et environnement
NUAL 3333 Intro. à la nutrigénomique
3 CR
TOTAL 30 CR

5e année
FORMATION FONDAMENTALE
Discipline principale - cours obligatoires

NUAL 5100 Pratique professionnelle III 15
NUAL 5200 Pratique professionnelle IV 15
NUAL 5300 Pratique professionnelle V 9
TOTAL 39 CR

GLOBAL 158 CR

Formulaire CPR-7 (Modification majeure de la banque de cours d'une discipline)

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

MODIFICATION MAJEURE DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE

Nom du programme : Baccalauréat ès sciences (nutrition) avec internat

Banque de cours actuelle		Banque de cours proposée		Le nouveau cours est-il l'équivalent* de l'ancien cours (oui/non)
Sigle	Crédits	Sigle	Crédits	
NUEF 1222	3	**NUEF 2322**	3	Oui
NUEF 1223	3	**NUEF 2323**	3	Oui
NUEF 2300[1]	3	---	---	---
NUEF 2701[1]	3	---	---	---
NUEF 4084	4	---	---	---
---	---	**NUEF 4083**	3	Non
NUEF 4771[1]	3	---	---	---
NUAL 1001	1	---	---	---
NUAL 1003	3	NUAL 1003	3	Oui
NUAL 1100	1	---	---	---
---	---	**NUAL 3100**	3	Non
NUAL 1602	3	NUAL 1602	3	Oui
NUAL 2200	1	---	---	---
---	---	**NUAL 4100**	3	Non
NUAL 2601	3	NUAL 2601	3	Oui
NUAL 3071	1	---	---	---
NUAL 3202	3	---	---	---
---	---	**NUAL 3203**	3	Non
NUAL 3220	2	---	---	---
---	---	**NUAL 4220**	3	Non
NUAL 3221	3	---	---	---
---	---	**NUAL 4221**	3	Non
NUAL 3263	3	---	---	---
---	---	**NUAL 3433**	3	Non
NUAL 3300	9	---	---	---
---	---	**NUAL 5100**	15	Non
NUAL 3604	3	NUAL 3604	3	Oui
NUAL 3605	3	NUAL 3605	3	Oui
NUAL 3607	3	**NUAL 3608**	3	Oui
NUAL 3621	3	---	---	---
NUAL 3622	1	---	---	---
---	---	**NUAL 3620**	3	Non
NUAL 3902	2	---	---	---
---	---	**NUAL 3903**	3	Non
NUAL 4202	3	---	---	---
---	---	**NUAL 3201**	3	Non
NUAL 4263	3	---	---	---
---	---	**NUAL 3913**	3	Non
NUAL 4400	9	---	---	---
---	---	**NUAL 5200**	15	Non
NUAL 4401	9	---	---	---
---	---	**NUAL 5300**	9	Non
NUAL 4602	3	NUAL 4602	3	Oui
NUAL 4608	2	---	---	---

---	---	**NUAL 4605**	3	Non
NUAL 4623	3	---	---	---
NUAL 4624	1	---	---	---
---	---	**NUAL 4620**	3	Non
NUAL 4625	3	---	---	---
NUAL 4626	1	---	---	---
---	---	**NUAL 4630**	3	Non
---	---	**NUAL/KNEP 4101**	3	---
---	---	**NUAL 3253**	3	---
---	---	**NUAL 3303**	3	---
---	---	**NUAL 3333**	3	---
---	---	**NUAL 4701**	3	---

[1] Cours abolis dans le cadre de la reconfiguration du BA (majeure études familiales); les CPR-6 sont inclus dans les documents de ce programme.
*Si oui, le système va le considérer comme "équivalent" pour les fins d'exigences du programme.

Formulaire CPR-8 (Modification à la banque de cours de formation générale (OFG))

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

MODIFICATION À LA BANQUE DE COURS DE FORMATION GÉNÉRALE (OFG)

Nom du programme : Baccalauréat ès Sciences (nutrition avec internat)

Banque de cours actuelle d'OFG (objectifs de la formation générale)			**Banque de cours proposée d'OFG (objectifs de la formation générale)**		
Sigle	**Titre**	**Numéro d'OFG visé**	**Sigle**	**Titre**	**Numéro d'OFG visé**
			NUAL 3201	Sécurité alimentaire	OFG 2
			NUAL 4100	Pratique professionnelle II	OFG 3, 7
			NUAL 3608	Applications en nutrition	OFG 7
			NUEF 4083	Méthodes de recherche	OFG 7

Formulaire CPR-11a

Nom : _____ **NI :** _____

Feuille de route : B.Sc. (nutrition) avec internat

Tableau des cours par année

Première année (30 crédits)	**Cr.**	**Note**
I. Formation fondamentale		
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires		
BIOL 1143 Anat. physiol. humaines I	3	
BIOL 1243 Anat. physiol. humaines II	3	
CHIM 1113 Chimie générale IA	3	
CHIM 1123 Chimie générale IIA	3	
PSYC 1650 Développement humain II	3	OFG 4
STAT 2653 Statistique descriptive	3	OFG 5
II. Formation générale et/ou cours au choix (voir note 1)		
A. Cours obligatoires de formation générale		
ANGL 1032 Language, writing and reading **(voir note 2)**	3	OFG 9
FRAN 1500 Communication orale **(voir note 3)**	3	OFG 8
FRAN 1600 Communication écrite **(voir note 3)**	3	OFG 8
SANT 1003 Initiation aux études : santé	3	OFG 1

Deuxième année (29 crédits)	**Cr.**	**Note**
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
NUAL 2601 Nutrition I	3	
NUAL 3203 Microbiologie alimentaire	3	
NUEF 2322 Science des aliments I	3	
NUEF 2323 Science des aliments II	3	
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires		
ADCO 1010 Comptabilité financière I	3	
BICH 2623 Biochimie générale	3	
BIOL 2133 Physiologie humaine I	3	
BIOL 2233 Physiologie humaine II	3	
CHIM 2082 Labo de méthodes chimiques	2	
CHIM 2613 Intro à la chimie organique	3	

Troisième année (30 crédits)	**Cr.**	**Note**
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
NUAL 3100 Pratique professionnelle I	3	
NUAL 3201 Sécurité alimentaire	3	OFG 2
NUAL 3433 Alimentation des collectivités	3	
NUAL 3604 Nutrition II/Métabolisme	3	
NUAL 3605 Nut. III/Nutrition humaine	3	
NUAL 3608 Applications en nutrition	3	
NUAL 3620 Nutrition clinique I	3	
NUAL 3903 Gestion du service alim. I	3	
NUAL 3913 Gestion du service alim. II	3	
II. Formation générale et/ou cours au choix (voir note 1)		
Choisir un cours dans la Banque de cours de formation générale pour satisfaire à l'objectif – Sensibilité aux arts et lettres (OFG 6)	3	OFG 6

Quatrième année (30 crédits)	**Cr.**	**Note**
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
NUAL 4100 Pratique professionnelle II	3	OFG 3
NUAL 4221 Chimie alimentaire	3	
NUAL 4220 Analyse/Développement aliments	3	
NUAL 4602 Nutrition communautaire	3	
NUAL 4605 Nutrition/médicaments	3	
NUAL 4620 Nutrition clinique II	3	
NUAL 4630 Nutrition clinique III	3	
NUAL 4701 Éducation en nutrition	3	

NUEF 4083 Méthodes de recherche	3	OFG 7
Discipline principale– Cours à option **Choisir 3 crédits de cours parmi les cours suivants :**	3	
NUAL/KNEP 4101 Nutrition et activité physique		
NUAL 3253 Technologies agroalimentaires		
NUAL 3303 Nutrition et environnement		
NUAL 3333 Intro. à la nutrigénomique		
Cinquième année (39 crédits)	**Cr.**	**Note**
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
NUAL 5100- Pratique professionnelle III	15	
NUAL 5200- Pratique professionnelle IV	15	
NUAL 5300- Pratique professionnelle V	9	

Cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de Baccalauréat en nutrition.

	Objectif de formation générale	**Cours obligatoires permettant l'atteinte de l'OFG**	**Cr.**	**Note**
OFG 1	Initiation au travail intellectuel universitaire	SANT 1003 Initiation aux études : santé	3	
OFG 2	Ouverture à l'autre et/ou internationalisation	NUAL 3201 Sécurité alimentaire	3	
OFG 3	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	NUAL 4100 Pratique professionnelle II	3	
OFG 4	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	PSYC 1650 Développement humain II	3	
OFG 5	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	STAT 2653 Statistique descriptive	3	
OFG 6	Sensibilité aux arts et lettres	Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir Banque de cours www.umoncton.ca)	3	
OFG 7	Capacité de penser logiquement et de manière critique	NUEF 4083 Méthodes de recherche	3	
OFG 8	Capacité de s'exprimer en français	FRAN 1500 Communication orale FRAN 1600 communication écrite	3 3	
OFG 9	Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL 1032 Language, writing and reading (Si ce niveau d'ANGL est dépassé au test de classement, l'étudiante ou l'étudiant est considéré avoir atteint l'OFG 9 et doit choisir 3 crédits de cours au choix à sa discrétion.)	3	

Notes :

1 Dans le cadre du Baccalauréat ès sciences (nutrition) avec internat, vous devez compléter **143 crédits de formation fondamentale,** ce qui comprend **108 crédits** dans la discipline principale et **35 crédits** dans des disciplines connexes, ainsi que **15 crédits de formation générale**. Les exigences de formation générale doivent répondre à neuf (9) objectifs de formation générale (OFG) lesquels sont décrits dans le tableau ci-dessus. Chaque programme répond de façon unique aux neuf objectifs. Tantôt, ils se réalisent par des cours de la formation fondamentale, tantôt par des cours de la formation générale.

Dans le programme de Baccalauréat ès sciences (nutrition), la **formation fondamentale,** permet de répondre à **cinq (5) OFG** :
OFG 2 au moyen du cours NUAL 3201;
OFG 3 au moyen du cours NUAL 4100;
OFG 4 au moyen du cours PSYC 1650 ;
OFG 5 au moyen du cours STAT 2653; et
OFG 7 au moyen du cours NUEF 4083.

Les cours obligatoires de la **formation générale** permettent de répondre à **trois (3) OFG** :
OFG 1 au moyen du cours SANT 1003;
OFG 8 au moyen de deux (2) cours FRAN 1500 et FRAN 1600;
OFG 9 au moyen du cours ANGL1032 (ou la réussite d'un niveau plus élevé d'ANGL au test de classement) .

Pour compléter la formation générale, vous devez choisir un cours de la **Banque de cours de formation générale** pour répondre à l'objectif OFG 6 (Sensibilité aux arts et lettres).

[2] L'étudiante ou l'étudiant inscrit au B.Sc. (nutrition) avec internat devra atteindre le niveau d'anglais du cours ANGL 1032 Language, writing and reading. Si ce niveau d'ANGL est dépassé au test de classement, l'on considère que l'OFG9 a été atteint et l'étudiante ou l'étudiant doit alors choisir 3 crédits de cours au choix à sa discrétion.

[3] Se référer au Répertoire pour les exigences en français (règlement 6 des Règlements universitaires du premier cycle).

ANNEXE A

SEMAINES DE STAGES DES PROGRAMMES EN NUTRITION-DIÉTÉTIQUE AVEC STAGES/INTERNATS INTÉGRÉS

Nom du programme	Semaines de stages
University of PEI	42
St. FX University	42
Mount Saint Vincent University	48
Acadia University	40
University of Alberta	43
Université de Montréal	40
Université Laval	40
McGill University	40
University of Saskatchewan	36
University of British Columbia	40
Université d'Ottawa	39
Winnipeg Regional Health Authority	41

ANNEXE B

KNOWLEDGE STATEMENTS FOR THE COMPREHENSIVE APPROACH TO DIETETIC EDUCATION

PROPOSED RATING SCALE

The proposed ratings for the definitions of the knowledge statements that describe the elements of undergraduate education considered basic to entrance to the profession of dietetics are described below. The proposed rating scale is based on Bloom's taxonomy of educational objectives.*

1 = demonstrate knowledge and some understanding of the area

2 = apply knowledge appropriately to dietetic practice

3 = analyze material pertinent to an area - through a breakdown of the material and detection of relationships among parts

** It is assumed that all university programs will provide students with higher levels of learning, namely synthesis (develop a structure not evident before) and evaluation (make judgments about value of ideas, works, solutions, methods and materials) but that it is probably not appropriate to require this level of competency for any of the definitions in the present document.*

University Programs Accreditation Committee for the
Professional Standards Advisory Committee
of
Dietitians of Canada

December, 2003

DEFINITIONS AND RATINGS OF THE KNOWLEDGE STATEMENTS DESIGNED TO DESCRIBE THE ELEMENTS OF AN UNDERGRADUATE EDUCATION THAT ARE BASIC TO ENTRANCE TO THE PROFESSION OF DIETETICS

1.0 FOOD AVAILABILITY

1.1 Influence of social, economic, cultural, political and environmental factors on food availability

- Influence of social factors such as social and lifestyle trends (e.g. family structure, time demands, fads, etc.) and social policy at the local, provincial, national levels (e.g. pensions, welfare, social assistance) 1
- Influence of economic factors such as income, supply and demand, social assistance, purchasing power, budget, fiscal restraints (poverty) 1
- Influence of diversity of cultural factors such as ethnicity, religion, race, etc .. 1
- Influence of political factors such as legislation, regulations, supply management (e.g. marketing boards) 1
- Influence of environmental factors such as seasonality, safety, agriculture, geography, location (home, worksite, supermarket, etc.) 1

1.2 Assessment of the quantity and quality of food available to the individual, the family and the community

- Definition of and methods of determining food security 2
- Methods of assessing food availability at country, community, household, institution levels (e.g. food disappearance data, household food expenditure data, nutritious food basket, etc.) 2
- Appropriate use of food availability data 2
- Application of information on the quality of available foods, such as food grades, composition of foods, food safety 3
- Interpretation and use of food labelling information (e.g. food labelling regulations, grades, ingredient lists, nutrition information) 3

1.3 Principles of food science and their application to food processing, handling, and quantity food production and their impact on food availability and on nutrient content and availability

- Physical and chemical composition of foods and factors influencing nutritional quality..... **2**
- Effect methods of processing (e.g. preservation, packaging), handling (e.g. storage, transportation) and preparation (e.g. quantity food production) on nutrient content and food availability..... **2**
- Influence of fortification and enrichment on nutrient content and availability..... **2**
- Influence of product development, presentation and pack-aging methods on nutrient content and food availability..... **1**

1.4 Influence of food production, processing and distribution systems on food availability

- Influence of biotechnology, agricultural methods and other food production techniques on nutrient content and food availability **1**
- Food safety issues along the continuum from production to consumption; HACCP (i.e. Hazards Analysis Critical Control Path)..... **2**
- Methods of food distribution to individuals, groups, organizations and populations.....**1**
- Challenges involved in the distribution of food to such groups as remote communities, the socially/economically disadvantaged (e.g. elderly, socially isolated), etc..... **2**
- Effect of distribution systems available in quantity food services (e.g. cook-chill).....**2**
- Role of the gatekeeper/decision maker (e.g. in home, institution) on food availability..**2**
- planning for food availability in special and emergency situations (e.g. strikes, salmonella outbreak, evacuations (floods, forest fires) **1**

1.5 Principles involved in planning menus and food supplies for optimum nutrition of individuals and groups in both health and disease states

- sensory properties, food acceptability and nutritional balance as they relate to the planning of menus and food supplies 3
- modifying menus for:
  - stages of the lifecycle 3
  - physiological states 3
  - healthy and "at risk" populations 3
  - those with chronic and specific disease states 3
  - different settings 3
  - different economic, ethnic and cultural groups 3

2.0 FOOD CONSUMPTION

2.1 Influence of political, social and economic factors on food consumption

- influence of social and economic factors (e.g. pensions, welfare, social assistance) on food consumption 2
- influence of demographic and lifestyle trends on food consumption of individuals, families and groups 2
- influence of the gatekeeper/decision maker on food planning and preparation.....2

2.2 Influence of psychological and cultural factors and health status on food consumption

- individual's perception of health status and its influence on food consumption.....3
- impact of nutrition knowledge, attitudes, beliefs, etc. on food consumption..... 3
- influence of cultural factors such as customs, traditions, religion, taboos, etc. on food consumption 3
- influence of health and lifestyle factors (e.g. exercise, stage in life cycle, degree of wellness) on food consumption 3
- influence of a range of factors (e.g. mass media, advertising, dietitians, other health professionals) on food consumption..... 2

2.3 Influence of food practices on environmental and ecological integrity

- different food processing methods and their impact on environmental integrity..... 1
- different food production and distribution methods and their impact on environmental and ecological integrity 1
- influence of packaging on environmental and ecological integrity (e.g. individuals and organizations)..... 1
- methods of disposing of surplus food (e.g. food banks, composting) 1

2.4 Assessment of food consumption for individuals and groups

- food consumption patterns from national and provincial surveys and other (e.g. National Institute of Nutrition, Heart Health initiatives, Food and Consumer Products Manufacturers of Canada, private surveys/records) food consumption data 2

- methods used to assess food consumption patterns of individuals and groups (e.g. 24-hr recall, food records, food frequency, dietary history)..... 3

- application of appropriate standards and guidelines to promote and/or evaluate food consumption (e.g. Canada's Food Guide to Healthy Eating, Nutrition Recommendations for Canadians, Canadian Diabetic Association guidelines, Canadian Pediatric Society guidelines, etc.)..... 3

- food composition tables, their limitations and appropriate use..... 3

3.0 BIOLOGICAL UTILIZATION OF FOOD

3.1 Relationship of chemistry, biochemistry, physiology and microbiology to the biological utilization of foods

- inorganic chemistry, organic chemistry and biochemistry: chemical structures, reactions, basic metabolism 2

- human physiological systems and their functions 2

- cell biology, genetics and microbiology 2

- the nutrients: chemical structures, digestion, absorption, metabolism, excretion, nutrient/nutrient interactions, drug/nutrient interactions 3

3.2 Relationship of biological utilization of nutrients to nutritional status

- types of malnutrition (under, over and imbalanced)..... 3

- role of nutrients in achieving and maintaining optimal nutritional status 3

- causes, symptoms and biological mechanisms underlying malnutrition due to impaired utilization of nutrients 3

3.3 Factors that determine nutrient requirements and the utilization of nutrients throughout the life cycle

- effect of growth and maintenance on nutrient requirements and the utilization of nutrients 3

- effect of age, gender, pregnancy and lactation on nutrient requirements and utilization 3

- influence of physiological changes (e.g. menopause) over the life cycle on nutrient requirements and the utilization of nutrients..... 3

- effect of lifestyle on nutrient requirements and the utilization of nutrients.....3

3.4 Factors that determine nutrient requirements and the utilization of nutrients in different health, physiological states and lifestyles

- lifestyle factors including (but not restricted to): exercise, drug use, smoking, alcohol, stress, voluntary and involuntary diet restrictions, vegetarianism, alternative medicine/health practices..... 3

- biological and physiological factors including (but not restricted to): nutrient/nutrient interactions, nutrient/ non-nutrient food component interactions, nutrient/drug interactions, inborn errors of metabolism, allergies, dentition and oral health 3

- nutrition related diseases and their pathophysiology including (but not restricted to): cardiovascular disease, cancer, diabetes, GI disorders (including swallowing problems and therapies), renal disease, obesity, eating disorders, hepatic disorders, immune disorders 3

- nutritional support systems (enteral/parenteral) 2

4.0 NUTRITION AND HEALTH

4.1 Interrelationship of nutritional status with health and disease of individuals and groups

- disease both as a cause and effect of nutritional status 3

- determinants of health and the role of nutrition as a determinant of health 3

- risk factors for major chronic diseases and role of nutrition in the etiology of chronic diseases 3

4.2 Assessment and monitoring of nutritional status and needs of individuals and groups throughout the life cycle (including different health and physiological states)

- nutrition assessment methodologies and their appropriate use in a variety of settings and in different health and physiological states 3

- interpretation of findings resulting from nutritional assessment using appropriate standards 3

- nutritional monitoring systems for individuals, groups, and populations..... 2

- integration of nutritional assessment data with other appropriate data (for various setting and target group) 3

4.3 Principles involved in needs assessment, planning, implementating, monitoring and evaluation of nutrition intervention

- principles of program planning 2

- principles involved in project management 2

- factors which influence the planning (needs assessment, etc.) and implementation of nutrition intervention strategies 2

- appropriate methodologies for monitoring nutrition intervention 2

- evaluation methods and the appropriate applications of these methods in a variety of contexts 2

5.0 ESSENTIAL KNOWLEDGE AND SKILLS RELATING TO PROFESSIONAL PRACTICE

5.1 Client focused approach

- definitions and descriptions of clients, including: individual, family, group, agency, employer, employee, organization, and community; potential or actual recipient of dietetic expertise; and uniqueness and diversity in terms of needs, culture, religion, demands, motivation, resources, and definition of wellness) 2

- influence of the client as an active partner in the process of goal setting, determining measurable objectives, prioritizing objectives, formulation of strategies to achieve objectives and formulation of plans of action **2**

- the continuum of strategies available and appropriate depending on the client's situation and objectives **2**

5.2 Ethics as applied to personal and professional practice

- Code of Ethics for the practice of dietetics **3**

- process of dealing with ethical problems and dilemmas **2**

- codes of ethics at the institutional, community and governmental levels **1**

- professions with defined and enforced codes of ethics **1**

5.3 Basic concepts involved in research methodology, data analysis and critical appraisal

- ethical guidelines for the conduct of research **2**

- quantitative and qualitative research methodologies **2**

- quantitative and qualitative statistical analyses **2**

- methods of determining validity and reliability of measurement tools **2**

- relationship between research and practice **2**

- approaches to the critical appraisal of research papers, reports, etc. **2**

- interpretation of findings from a variety of research approaches (e.g. epidemiological, clinical trials, case studies) with application to practice **2**

5.4 Application of information technology to dietetic practice

- application of information technology at the operational and managerial level **2**

- use of technology to integrate information from a variety of sources **2**

- software programs related to dietetics (e.g. nutrient analysis software) and their appropriate use in dietetic practice **3**

- principles applied in selecting information systems for dietetic practice **3**

- use of information technology as a means of self-directed, interactive learning opportunities **2**

5.5 Principles of communication with consideration of individuals and group dynamics

- theories underlying effective communication **3**

- appropriate application of various communication channels to dietetic practice **2**

- effective oral, written and non-verbal communication appropriate to the target audience **3**

5.6 Principles governing education, learning and behaviour and their application to dietetic practice

- theories underlying education, learning and behaviour 2
- application of these theories to education, learning and behavior change programs..... 2
- factors that influence behaviour and behaviour change as appropriate to the target audience 2

5.7 Principles of human resource management and organizational behaviour and their application to dietetic practice

- factors that influence recruiting, staffing, scheduling and training (e.g. functions and structure of the organization, the skill set and number of staff required, legislation, union contracts, regulations) 2
- components of job satisfaction and their influence on performance 2
- factors that influence organizational behavior and change (e.g. leadership styles, organizational structure and culture, decision-making processes, diversity within the organization, communication system) 2
- strategies required for conflict management, team building, negotiation, etc ... 2

5.8 Fundamentals of quality management and risk management as applied to dietetic practice

- the components of quality products and service 2
- tools and techniques used in quality measurement 2
- strategies used in quality improvement 2
- principles of risk management 2
- systems used to monitor and evaluate quality and risk..... 2

5.9 Budgeting, accounting, strategic planning, and managerial systems and their application to resource management

- principles of financial and managerial accounting 2
- data required and tools used to make resource allocation decisions (e.g. outcome measurements, productivity assessment, indicators of organizational performance, cost benefit analysis, cost effective analysis, cost utility analysis, systems used to generate/record operational and managerial reporting) 2
- components of operational budgets and capital budgets 2
- components of a business plan/proposal..... 2

5.10 Fundamentals involved in marketing food and nutrition services

- principles of marketing (identification of target market, market segmentation, 4 P's (price, product, place, promotion), etc.) 2
- quantitative and qualitative methods of market research (focus groups, surveys, etc.) and their application to the marketing of food and nutrition services 2
- merchandising food, service, products and programs..... 2

- feasibility studies and policy development **2**

5.11 Political and legislative processes in health promotion and health delivery and their application to dietetic practice

- health and nutrition policy at local, provincial and national level **2**
- strategies for participating in the political arena at the organizational, community, provincial, national and international level (advocacy, building partnership and coalitions, etc.) **1**
- legislative systems and processes and the political environment **1**
- influence of globalization of professional services and harmonization of trade and services **1**
- health care structures, systems and organization **1**

ANNEXE C

LETTRE DES VICE-PRÉSIDENTS DES SERVICES PROFESSIONNELS DES RÉSEAUX DE SANTÉ VITALITÉ ET HORIZON

Université de Moncton
Moncton, N.B.

July 26,2010

Mr. S. Belbraouet
Directeur de l'ÉSANEF
Université de Moncton
18, avenue Autonine-Maillet
Moncton, NB
E1Z 3E9

Dear Mr. Belbraouet,

The following letter is in response to the Université de Moncton's request to Horizon Health Network and Vitalité Health Network regarding recent changes introduced to your Nutrition Program. Specifically we have been requested to accept 25 students during their one year internship (5th year of the program) on an annual basis.

After having reviewed the matter with our stakeholders, we felt that it was important to be clear in terms of our collective clinical capacity on a go forward basis. Collectively, based upon current capacity we can only commit to providing clinical placements for twenty of the twenty-five students for the upcoming school year. Beyond that, there is no guarantee that we will be able to increase or sustain that level of support on an annual basis. Because of the substantial financial and time investment made by students we felt that it was very important to communicate this up front.

Le 26 juillet 2010

M. S. Belbraouet
Directeur de l'ÉSANEF
Université de Moncton
18, avenue Antonine-Maillet
Moncton, N.-B.
E1Z 3E9

Monsieur Belbraouet,

La présente donne suite à la demande de l'université de Moncton faite aux Réseaux de santé Horizon et Vitalité au sujet des récents changements apportés à son Programme de nutrition. Nous avons été demandés d'accepter 25 étudiants lors de leur première année d'internat (5e année du programme) sur une base annuelle.

Après révision de cette demande avec nos intervenants, nous sommes d'avis qu'il est important d'être clairs sur notre capacité clinique commune. Actuellement, nous ne pouvons nous engager qu'à offrir du placement clinique à 20 des 25 étudiants pour la saison scolaire 2010-2011. Au-dela de ce chiffre, il nous est impossible de garantir que nous pourrons augmenter ou maintenir ce niveau de soutien sur une base annuelle. En raison de l'investissement en temps et en argent des étudiants, nous croyons qu'il est très important de vous faire part de cette situation

A secondary factor which also needs to be addressed to support intern placements is appropriate stable funding to backfill student coordinator and supervisor positions for the additional preparation work that will be required of them secondary to accepting additional students. This too is an important component for the sustainability of our involvement in this initiative. We look forward to continued discussions with the Université de Moncton to identify the university-based funding that will support intern placement within both the Horizon Health Network and Vitalité Heaith Network.

In summary, Horizon Health Network and Vitalité Health Network want to avoid any potential burden upon our current resources and/or direct patient care even if this means a decrease in the number of students admitted. As a result we felt it was important to communicate this in writing to you so that the realistic capacity of our Regions to support this request were clearly expressed.

Sincerely,

Gary Foley
VP Professionai Services
Horizon Health Network
155 Pleasant Street
Miramichi, NB E1V 1Y3

c.c. Mr. P.E. Bourque, Dean, FSSC,
Université de Moncton

Un deuxième facteur qui doit égaiement être adressé afin de soutenir les placements internes est le financement stable adéquat pour assurer les postes de coordonnateurs et de superviseurs des étudiants pour le travail additionnel qui leur sera nécessaire advenant l'ajout d'élèves. Ceci est aussi une composante importante pour la durabilité de notre participation à cette initiative. Nous anticipons des discussions futures avec l'Université de Moncton pour identifier du financement pour soutenir les placements internes à l'intérieur des Réseaux de santé Horizon et Vitalité.

En résumé, les Réseaux de santé Horizon et Vitalité veulent éviter de rajouter à la charge potentielle de ses ressources actuelles et/ou au soin direct du patient même si ceci peut représenter une diminution dans le nombre d'étudiants admis. Il en résulte que nous croyons important de vous faire part de ceci par écrit afin que la capacité réelle de nos régions à soutenir cette demande soit clairement expliquée.

Recevez, Monsieur Belbraouet, nos cordiales salutations.

Stéphane Legacy
VP – Services professionnels et diagnostiques
Réseau de santé Vitalité
275, rue Main – Suite 600
Bathurst (N.-B.) E2A 1A9

c.c. : P.E. Bourque, Doyen, FSSC
Université de Moncton

ANNEXE D

TABLEAU : SÉQUENCE D'ABOLITION ET DE CRÉATION DES COURS

2014-2015

Abolition des cours	Session	Création des cours	Session
NUAL 4202 Disponibilité alimentaire	A-14	NUAL 3201 Sécurité alimentaire	A-14

2015-2016

Abolition des cours	Session	Création des cours	Session
NUAL 1001 Orientation professionnelle*	A-15	------	
NUEF 1222 Sc. de l'alimentation I	A-15	NUEF 2322 Science des aliments I	A-15
NUEF 1223 Sc. de l'alimentation II	A-15	NUEF 2323 Science des aliments II	A-15
NUAL 3202 Microbiologie alimentaire	A-15	NUAL 3203 Microbiologie alimentaire	A-15

2016-2017

Abolition des cours	Session	Création des cours	Session
NUAL 1100 Pratique professionnelle I	A-16	NUAL 3100 Pratique professionnelle I	A-16
NUAL 3071 Éthique professionnelle	A-16	-----	---
NUAL 3263 Alimentation des collectivités	A-16	NUAL 3433 Alimentation des collectivités	A-16
NUAL 3607 Labo en nutrition humaine	A-16	NUAL 3608 Applications en nutrition	A-16
NUAL 3621 Nutrition clinique I	A-16	NUAL 3620 Nutrition clinique I	A-16
NUAL 3622 Labo Nutrition clinique I		-----	---
		NUAL 3903 Gestion du service alim. I	A-16
------		NUAL 3913 Gestion du service alim. II	A-16
------		NUAL 3303 Nutrition et environnement	A-16
------		NUAL/KNEP 4101 Nutrition et activité	A-16
------		physique	A-16
------		NUAL 3253 Technologies agroalimentaires	A-16
------		NUAL 3333 Intro. à la nutrigénomique	

2017-2018

Abolition des cours	Session	Création des cours	Session
NUEF 4084 Méthodes de recherche	A-17	NUEF 4083 Méthodes de recherche	A-17
NUAL 3220 Labo chimie alimentaire	A-17	NUAL 4220 Analyse/Développement aliments	A-17
NUAL 3221 Chimie alimentaire	A-17	NUAL 4221 Chimie alimentaire	A-17
NUAL 3902 Principes d'aménagement des SA	A-17	---	---
NUAL 4608 Nutrition/Médicaments	A-17	NUAL 4605 Nutrition/Médicaments	A-17
NUAL 4263 Gestion : services alimentaires	A-17	-----	---
NUAL 4623 Nutrition clinique II	A-17	NUAL 4620 Nutrition clinique II	A-17
NUAL 4624 Lab nutrition clinique II	A-17	-----	---
NUAL 4625 Nutrition clinique III	A-17	NUAL 4621 Nutrition clinique III	A-17
NUAL 4626 Lab nutrition clinique III	A-17	-----	---
NUAL 2200 Pratique professionnelle II	A-17	NUAL 4100 Pratique professionnelle II	A-17
		NUAL 4701 Éducation en nutrition	A-17

2018-2019

Abolition des cours	Session	Création des cours	Session
NUAL 3300 Pratique professionnelle III	A-18	NUAL 5100 Pratique professionnelle III	A-18
NUAL 4400 Pratique professionnelle IV	A-18	NUAL 5200 Pratique professionnelle IV	A-18
NUAL 4401 Pratique professionnelle V	A-18	NUAL 5300 Pratique professionnelle V	A-18

* pour les transferts seulement

5. RÉGIME PÉDAGOGIQUE POUR LES PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE À L'ENSEIGNEMENT (DOC. 6 ET 6A/13-14)

R : 09-CPR-131015

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux régimes pédagogiques des programmes de formation initiale à l'enseignement dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes. »

Vote : unanime.

Proposition pour le Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux régimes pédagogiques des programmes de formation initiale à l'enseignement dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes. »

6/13-14

UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de l'éducation
1973 - 2013

Le 4 octobre 2013

Monsieur Neil Boucher
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Président du Comité des programmes
Université de Moncton
Moncton (Nouveau-Brunswick)

Objet : Régimes pédagogiques modifiés dans le cadre de la reconfiguration des programmes de formation initiale à l'enseignement

Monsieur,

Par la présente, je vous achemine une proposition de modification des régimes pédagogiques dans le cadre de l'exercice de reconfiguration des programmes de formation initiale à l'enseignement. La Faculté des sciences de l'éducation déposera au CPR ses programmes de 1er cycle reconfigurés durant la session d'hiver 2014. Cependant, avant de procéder à ce dépôt et à la suite de diverses discussions à l'hiver 2013 avec le vice-recteur adjoint à l'enseignement, M. Edgar Robichaud, il a été décidé de soumettre au CPR des régimes pédagogiques modifiés pour les diverses catégories de programmes de 1er cycle en éducation. Le raisonnement est très simple : les régimes actuels ne respectent pas certains paramètres de l'article 10 de la Loi sur l'éducation (Gouvernement du Nouveau-Brunswick) relativement à la certification des maîtres, notamment sur le nombre total de crédits pour un programme combiné de cinq ans. En effet, les paramètres de cet article exigent qu'un programme de formation en enseignement de cinq ans soit constitué d'un minimum de 168 crédits. Les paramètres pour un programme de cinq ans dans le cadre de la reconfiguration se situent à 150 crédits. Par conséquent, certaines modifications s'imposent quant aux attentes institutionnelles en lien avec les programmes de 1er cycle en éducation afin que nos finissantes et finissants puissent continuer à recevoir le brevet d'enseignement de la province du Nouveau-Brunswick, suite à l'obtention de leur diplôme.

Vous trouverez en pièce jointe un document résumant les différents régimes pédagogiques proposés pour l'ensemble des programmes de 1er cycle en éducation. Les régimes proposés ont été développés en consultation avec l'UARD en éducation, les facultés responsables de la livraison des cours dans les disciplines scolaires et le VRAE, M. Edgar Robichaud. Ces propositions de modifications ont toutes été entérinées par l'UARD en éducation et les conseils des facultés concernées. Vous trouverez en pièce jointe les diverses lettres d'appui en provenance des instances en question.

Edmundston Moncton Shippagan 50 1963 - 2013

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

fed@umoncton.ca
www.umoncton.ca

Au-delà de la dérogation exigée du nombre total de crédits pour l'ensemble des programmes de 1er cycle en éducation, les régimes pédagogiques proposés vont faire en sorte que certains autres paramètres de la reconfiguration ne pourront être respectés :

a) La formation générale et les cours au choix (30 crédits) : Au-delà des 12 crédits obligatoires pour la formation générale visant à répondre aux OFG 1, 8 et 9 et des cours de la formation fondamentale pouvant répondre aux six autres OFG, l'un des buts de la reconfiguration était de permettre aux étudiantes et étudiants de suivre un plus grand nombre de cours au choix (jusqu'à 18 crédits). Étant donné la lourdeur de la formation fondamentale (153 crédits pour la formation à l'enseignement, la formation dans les disciplines scolaires et la formation connexe) dans les programmes de formation initiale à l'enseignement, il ne sera pas possible de respecter ce paramètre. Le nombre élevé de crédits par rapport à la formation fondamentale s'explique par une série de facteurs – les minima requis dans le cadre de l'article 10 de la Loi sur l'éducation quant à la formation en éducation et dans les disciplines scolaires; la réalité de l'inclusion scolaire dans les écoles du Nouveau-Brunswick; les défis que présente l'enseignement en milieu minoritaire francophone; les défis que présente l'enseignement de certaines matières scolaires et j'en passe. Cette situation a été exposée au CPR en juin 2012 et il a été convenu que les programmes de formation initiale à l'enseignement seront constitués d'au moins trois crédits au choix;

b) La formation connexe : Les paramètres émis par l'Université au niveau de la formation connexe dans le cadre de la formation fondamentale doivent se situer dans l'ordre de 30 crédits. Étant donné le contexte présenté précédemment au niveau des besoins de la formation à l'enseignement et de la formation dans les disciplines scolaires, ce paramètre ne peut être respecté. Il reste que de 6 à 12 crédits de cours connexes, tous au niveau de la langue (français et anglais) et des sciences sociales (philosophie ou sociologie) ont été ciblés afin de compléter la formation et de permettre aux étudiantes et étudiants de pleinement développer les douze compétences professionnelles visées le cadre des programmes reconfigurés en formation enseignante.

J'espère que ces informations seront à votre satisfaction afin que vous puissiez porter un jugement éclairé en ce qui concerne le raisonnement et la logique qui nous amènent à proposer ces modifications aux régimes pédagogiques.

En souhaitant que cette demande soit reçue favorablement, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-François Richard, Ph. D.
Doyen

p.j. (5)

UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de l'éducation
1973 - 2013

UARD – Éducation

Le 19 septembre 2013

Monsieur Jean-François Richard, Doyen
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Moncton
Moncton (Nouveau-Brunswick)

Objet : Régimes pédagogiques en éducation

Monsieur le Doyen,.

Lors de notre dernière Assemblée de l'UARD – Éducation, tenue le mercredi 18 septembre 2013, les membres ont entendu votre présentation des structures des programmes combinés en enseignement primaire (B.A. – B.Ed.), en enseignement au secondaire (B.A. – B.Éd.; B.Sc. – B.Ed.; B.E.P. – B.Éd.) et en éducation musicale (B.Mus. – B.Ed.).

À la suite d'une discussion, les propositions suivantes ont été faites :
Jean-Marie Thériault propose, appuyé de Renée Bourgeois, que soit acceptée la structure proposée du programme combiné en enseignement primaire (B.A. – B.Ed.) répartissant les 168 crédits totaux en 153 crédits de formation fondamentale dont 81 à 84 de discipline principale, de 60 à 63 crédits de formation fondamentale liée aux disciplines scolaires et 9 crédits de disciplines connexes et de 15 crédits de formation générale (12 crédits) et de cours au choix (3 crédits).

Nicole Lirette-Pitre propose, appuyée de Jimmy Bourque, que soit acceptée la structure proposée des programmes combinés en enseignement au secondaire (B.A. – B.Ed.; B.Sc. – B.Ed.; B.E.P. – B.Ed.) répartissant les 168 crédits totaux en 153 crédits de formation fondamentale dont 69 crédits de discipline principale, de 72 à 75 crédits de formation fondamentale liée aux disciplines scolaires (première discipline scolaire de 48 à 54 crédits et deuxième discipline scolaire de 21 à 24 crédits), de 9 à 12 crédits de disciplines connexes et de 15 crédits de formation générale (12 crédits) et de cours au choix (3 crédits).

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

fed@umoncton.ca
www.umoncton.ca

Jean-Marie Thériault propose, appuyé de Renée Bourgeois, que soit acceptée la structure proposée du programme spécialisé en éducation musicale (B.Mus. – B.Ed.) répartissant les 168 crédits totaux en 153 crédits de formation fondamentale dont 72 crédits de discipline principale, de 72 crédits de formation fondamentale liée aux disciplines scolaires (de 54 à 57 crédits en musique et 15 à 18 crédits choisis parmi d'autres disciplines scolaires reconnues aux fins de la certification des maîtres) et 9 crédits de disciplines connexes et de 15 crédits de formation générale (12 crédits) et de cours au choix (3 crédits).

Recevez, Monsieur le Doyen, mes salutations distinguées.

p.a.

Mathieu Lang
Président de l'UARD – Éducation

UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

Le 27 septembre 2013

Monsieur Jean-François Richard, doyen
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Moncton – Campus de Moncton
Moncton (N.-B.)

Objet : Régime pédagogique des programmes en éducation

Monsieur le Doyen,

À sa réunion du 25 septembre 2013, le Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (FSSSC) adoptait la résolution suivante :

> *« Que les paramètres de la reconfiguration pour les programmes d'éducation en ce qui a trait à la section 2.01.10.2, structures des programmes combinés en enseignement au secondaire (B.A.-B. Éd., B. Sc.-B. Éd., B.E.P.-B. Éd.) soient adoptés par le Conseil de la FSSSC. »*

En souhaitant que le tout soit conforme, je demeure à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement nécessaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Doyen, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Le doyen,

Paul É. Bourque

PÉB/jb

c. c. M. Neil Boucher, VRER

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

jacqueline.belliveau@umoncton.ca
fsssc@umoncton.ca

UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Le 3 octobre 2013

Monsieur Jean-François Richard
Doyen
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Moncton
Moncton, NB

Monsieur le doyen,

Suite à votre présentation à notre Conseil aujourd'hui des régimes pédagogiques de nos programmes communs décrits dans le document daté du 16 septembre 2013 qui a été distribué aux membres du Conseil de la Faculté des sciences, cette instance a adopté la recommandation suivante :

> « Que les régimes pédagogiques du B.A.-B.Éd. (primaire) et du B.Sc.-B.Éd., présentés par le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation, soient adoptés et présentés au Comité des programmes. »

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le doyen,
Faculté des sciences

Francis LeBlanc

Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales

Le 3 octobre 2013

Monsieur Jean-François Richard
Doyen
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Moncton
Pavillon Jeanne-de-Valois

Objet : adoption des paramètres de reconfiguration

Monsieur Richard,

Par la présente lettre, je vous informe que les membres du Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales ont adopté, lors de sa réunion du 18 septembre dernier, les paramètres de reconfiguration pour les programmes combinés en éducation tels que proposés par votre Faculté dans le document en date du 13 septembre 2013.

Agréez, Monsieur Richard, mes salutations distinguées.

Lisa Roy
Doyenne

6A /13-14

Proposition de modification des régimes pédagogiques pour les programmes de formation initiale à l'enseignement dans le cadre du projet de reconfiguration

Actuel	Proposé
Objectifs : Dans l'optique de l'exercice de la profession d'enseignante et d'enseignant, les programmes de Baccalauréat combiné en formation à l'enseignement visent l'acquisition d'une capacité de conceptualisation, des connaissances approfondies et spécialisées et d'une autonomie intellectuelle. Ce type de programme intègre la théorie et la pratique, exigeant au moins un stage en milieu de travail. Ce programme peut aussi préparer aux études supérieures.	**Objectifs :** Dans le cadre de la préparation à la profession enseignante, les programmes de baccalauréats combinés en éducation visent l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être liés aux diverses composantes de l'acte pédagogique ainsi qu'à l'enseignement des disciplines scolaires reconnues aux fins de la certification par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) du Nouveau-Brunswick. Ces programmes, destinés à la formation en enseignement au primaire et au secondaire, comprennent des composantes théorique et pratique, incluant des stages en milieu de travail. Ces programmes mènent également à la poursuite d'études supérieures.
B.5.1 Structure du programme combiné en éducation primaire 1. Nombre de crédits au programme : 150 2. Nombre de crédits de formation fondamentale : 60 3. Nombre de crédits en formation à l'enseignement : 60 (EDUC & EDDP) 4. Nombre de crédits de formation générale ou de cours au choix : 30	B.5.1 Structure du programme combiné en éducation primaire **1. Nombre de crédits au programme : 168** **2. Nombre de crédits de formation fondamentale : 153** **2.1 formation dans les disciplines scolaires : 60-63 crédits** **2.2 formation à l'enseignement : 81-84 crédits** **2.3 formation connexe : 9 crédits** **3. Nombre de crédits de formation générale et de cours au choix : 15**
B.5.2 Structure du programme combiné en éducation avec majeure/mineure	B.5.2 Structure du programme combiné en **éducation secondaire** **1. Nombre de crédits au programme : 168**

1. Nombre de crédits au programme : 150 2. Nombre de crédits de formation fondamentale : 60 2.1 Nombre de crédits de la discipline principale : 42-48 2.2 Nombre de crédits des disciplines connexes : 12-18* 3. Nombre de crédits de la mineure : 24 4. Nombre de crédits en formation à l'enseignement : 36 5. Nombre de crédits de formation générale ou de cours au choix : 30 * [Peut inclure jusqu'à 6 crédits en didactique liés à la majeure et à la mineure]	**2. Nombre de crédits de formation fondamentale : 153** **2.1 formation dans les disciplines scolaires : 72-75 crédits** **a) première discipline scolaire : 48-54 crédits** **b) deuxième discipline scolaire : 21-24 crédits** **2.2 formation à l'enseignement : 69 crédits** **2.3 formation connexe : 9 à 12 crédits** **3. Nombre de crédits de formation générale et de cours au choix : 15**
B.5.3 Structure du programme combiné en éducation avec formation disciplinaire** 1. Nombre de crédits au programme : 150 2. Nombre de crédits du champ d'études: 84 2.1 Nombre de crédits de la discipline principale : 60 2.2 Nombre de crédits des disciplines connexes : 24* 3. Nombre de crédits en formation à l'enseignement : 36 4. Nombre de crédits de formation générale ou de cours au choix : 30 * [Peut inclure jusqu'à 6 crédits en didactique liés au champ d'études] ** Cette structure de programme s'applique aux champs d'études qui comportent plusieurs sous-domaines ou sous-disciplines (Ex : la musique).	**B.5.3 Structure d'un programme spécialisé en éducation*** **1. Nombre de crédits au programme : 168** **2. Nombre de crédits de formation fondamentale : 153** **2.1 formation dans les disciplines scolaires : 72 crédits** **a) première discipline scolaire : 54-57 crédits** **b) deuxième discipline scolaire : 15-18 crédits** **2.2 formation à l'enseignement : 72 crédits** **2.3 formation connexe : 9 crédits** **3. Nombre de crédits de formation générale et de cours au choix : 15** * Cette structure de programme s'applique aux champs d'études qui comportent plusieurs sous-domaines ou sous-disciplines (Ex : la musique).

6. RÉSOLUTIONS TRANSMISES À TITRE D'INFORMATION

6.1. Créations de cours

R : 04-CPR-130927

« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées aux programmes de Baccalauréat en travail social (années préparatoires et programme régulier), le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : TSOC2000 Fondements de l'intervention; TSOC3103 Travail social personnel; TSOC3109 Stage de formation pratique I; TSOC3113 Travail social des groupes; TSOC3123 Séminaire d'intégration; TSOC3133 Travail social collectif I; TSOC3203 Dynamiques familiales; TSOC3303 Politiques & sécurité sociales; TSOC3313 Évolution du TS et des s. soc.; TSOC4103 Intervention psychosociale; TSOC4105 Études en intervention (cours à contenu variable); TSOC4115 Alcoolisme et toxicomanies; TSOC4123 Intervention féministe; TSOC4125 TS et santé mentale; TSOC4133 Médiation familiale; TSOC4135 TS, sexualité et abus sexuel; TSOC4145 TS et protection de l'enfance; TSOC4153 Thérapie familiale; TSOC4155 Intervention interculturelle; TSOC4163 Séminaire professionnel (cours à contenu variable); TSOC4165 TS et vieillissement; TSOC4173 TS auprès d'enfants et d'ados; TSOC4175 TS en contexte de violence; TSOC4203 Analyse des problèmes sociaux; TSOC4213 TS, femmes & changement social; TSOC4223 Groupes et solidarités; TSOC4233 Travail social collectif II; TSOC4303 Droit et travail social; TSOC4313 Éthique du travail social; TSOC4403 Recherche en travail social; TSOC4413 Séminaire de recherche en TS; TSOC5112 Stage de formation pratique II; TSOC5303 État et programmes sociaux; TSOC5403 Séminaire de synthèse; et TSOC5413 Mémoire de fin d'études. »

R : 04-CPR-131015

« Sous réserve de l'adoption du programme reconfiguré de Baccalauréat ès sciences (nutrition) avec internat, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : NUEF2322 Science des aliments I; NUEF2323 Science des aliments II; NUEF4083 Méthodes de recherche; NUAL3100 Pratique professionnelle I; NUAL3201 Sécurité alimentaire; NUAL3203 Microbiologie alimentaire; NUAL3253 Technologies agroalimentaires; NUAL3303 Nutrition et environnement; NUAL3333 Intro. à la nutrigénomique; NUAL3433 Alimentation des collectivités; NUAL3608 Applications en nutrition; NUAL3620 Nutrition clinique I; NUAL3903 Gestion du service alim. I; NUAL3913 Gestion du service alim. II; NUAL4100 Pratique professionnelle II; NUAL/KNEP4101 Nutrition en activité physique; NUAL4220 Analyse/Développement aliments; NUAL4221 Chimie alimentaire; NUAL4605 Nutrition/médicaments; NUAL4620 Nutrition clinique II; NUAL4630 Nutrition clinique III; NUAL4701 Éducation en nutrition; NUAL5100 Pratique professionnelle III; NUAL5200 Pratique professionnelle IV; et NUAL5300 Pratique professionnelle V. »

6.2. Modifications de cours

R : 09-CPR-130927

« Que le Comité des programmes accepte la modification proposée au cours ADMK3370 Recherche commerciale II afin que le cours ADGO3461 Statistique en gestion devienne un cours concomitant. »

R : 05-CPR-131015

« Sous réserve de l'adoption du programme reconfiguré de Baccalauréat ès sciences (nutrition) avec internat, le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : NUAL2601 Nutrition I et NUAL4602 Nutrition communautaire. »

6.3. **Abolitions de cours**

R : 05-CPR-130927

« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées aux programmes de Baccalauréat en travail social (Années préparatoires et programme régulier), le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : TSOC1103 Travail social personnel; TSOC1109 Stage de formation pratique I; TSOC1113 Travail social des groupes; TSOC1123 Séminaire d'intégration; TSOC1133 Travail social collectif; TSOC1203 Dynamiques familiales; TSOC1303 Fondements de l'intervention; TSOC1305 Politiques & sécurité sociales; TSOC1313 Évolution du TS et des s. soc.; TSOC2103 Intervention psychosociale; TSOC2105 Études en intervention; TSOC2115 Alcoolisme et toxicomanies; TSOC2123 Intervention féministe; TSOC2125 TS et santé mentale; TSOC2133 Médiation familiale; TSOC2135 TS, sexualité et abus sexuel; TSOC2143 Travail social familial; TSOC2145 TS et protection de l'enfance; TSOC2153 Thérapie familiale; TSOC2155 Intervention interculturelle; TSOC2163 Séminaire professionnel; TSOC2165 TS et troisième âge; TSOC2175 TS et violence familiale; TSOC2203 Analyse des problèmes sociaux; TSOC2213 TS, femmes & changement social; TSOC2223 Groupes et solidarités; TSOC2303 Droit et travail social; TSOC2313 Éthique du travail social; TSOC2403 Recherche – action en TS; TSOC2413 Séminaire de recherche – action; TSOC3112 Stage de formation pratique II; TSOC3305 État et programmes sociaux; TSOC3403 Séminaire de synthèse; et TSOC3413 Mémoire de fin d'études. »

R : 06-CPR-131015

« Sous réserve de l'adoption du programme reconfiguré de Baccalauréat ès sciences (nutrition) avec internat, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : NUEF1222 Science de l'alimentation I; NUEF1223 Science de l'alimentation II; NUEF4084 Méthodes de recherche; NUAL1001 Orientation professionnelle; NUAL1100 Pratique professionnelle I; NUAL2200 Pratique professionnelle II; NUAL3071 Éthique professionnelle; NUAL3202 Microbiologie alimentaire; NUAL3220 Labo chimie alimentaire; NUAL3221 Chimie alimentaire; NUAL3263 Alimentation des collectivités; NUAL3607 Labo de nutrition humaine; NUAL3621 Nutrition clinique I; NUAL3622 Lab nutrition clinique I; NUAL3902 Principes d'aménagement du SA; NUAL4202 Disponibilité alimentaire; NUAL4263 Gestion : services alimentaires; NUAL4608 Nutrition/médicaments; NUAL4623 Nutrition clinique II; NUAL4624 Lab nutrition clinique II; NUAL4625 Nutrition clinique III; NUAL4626 Lab nutrition clinique III; NUAL3300 Pratique professionnelle III; NUAL4400 Pratique professionnelle IV; et NUAL4401 Pratique professionnelle V. »

6.4. **Reconfiguration des programmes**

R : 06-CPR-130927

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline ayant le sigle TSOC. »

R : 07-CPR-130927

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale. »

R : 07-CPR-131015

« Que le Comité accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline ayant le sigle NUAL. »

R : 08-CPR-131015

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours des objectifs de formation générale. »

Projet de modification à la
Politique relative au statut de professeure ou professeur associé, chercheuse ou chercheur associé, chercheuse ou chercheur invité et clinicienne ou clinicien associé en psychologie

Faculté des études supérieures et de la recherche

TABLE DES MATIÈRES

Portée générale des modifications proposées 2

Politique actuelle 3

Politique proposée 6

Projet de modification à la *Politique relative au statut de professeure ou professeur associé, chercheuse ou chercheur associé, chercheuse ou chercheur invité et clinicienne ou clinicien associé en psychologie* (070504)

Le Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR) a adopté les modifications proposées à la politique nommée ci-dessus à sa réunion du 8 février 2013, projet de modification soumis au Sénat académique pour approbation.

Portée générale des modifications proposées :

1. Refonte d'une politique unique touchant quatre statuts distincts en cinq politiques distinctes, y compris l'ajout d'un nouveau statut (stagiaire postdoctoral) pour :
    a. faciliter la consultation des politiques par ceux et celles qui y ont recours ;
    b. faciliter la gestion par la FESR des demandes pour les différents statuts ;
    c. simplifier les ajouts de nouveaux statuts au fur et à mesure que l'exigent les nouveaux partenariats que crée l'Université dans le domaine des études supérieures et de la recherche.
2. Alignement de certains concepts sur les Statuts et règlements (S&R) de l'Université de Moncton (Article 90, par. 1 à 8) et précision de certaines attributions du statut de professeures associée ou professeur associé.
3. Affectation du privilège d'utilisation des services et installations de l'Université de Moncton à un seul statut (chercheur invité).

FESR, octobre 2013

Conseil de la FESR (040116)(061106)
Sénat académique (040430)(070504)

Politique relative au statut de :
Professeure ou professeur associé, chercheuse ou chercheur associé, chercheuse ou chercheur invité et clinicienne ou clinicien associé en psychologie

1. Professeure ou professeur associé

1.1 Définition

Le statut de professeure ou professeur associé est attribué aux personnes qualifiées travaillant à l'extérieur de l'Université de Moncton et qui peuvent offrir à celle-ci leur contribution en recherche, en enseignement et en travaux d'encadrement d'étudiantes et d'étudiants aux cycles supérieurs. Les professeures ou professeurs associés sont des spécialistes de leur domaine. Les candidates et candidats universitaires détiennent au moins un titre de professeure ou professeur agrégé ou possèdent un dossier de recherche-développement-création équivalent.

1.2 Procédure de nomination et durée du mandat

Le statut de professeure ou professeur associé est sollicité par l'Assemblée départementale et la Faculté/école/unité intéressée. La demande est accompagnée d'un curriculum vitae de la candidate ou du candidat et d'une recommandation du Conseil de faculté/école/unité qui démontre la pertinence de l'association proposée. La demande doit recevoir l'approbation du Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche. La décision finale est prise par le recteur ou rectrice, suite à une recommandation du Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche.

Ce statut est attribué pour un mandat de trois ans. Exceptionnellement, la durée du mandat peut aller jusqu'à six ans. Le mandat de professeure ou professeur associé est renouvelable. Le renouvellement du mandat doit être fait en fonction d'une association fructueuse entre l'Université et la professeure ou le professeur associé. La demande de renouvellement doit inclure un bilan des activités de collaboration entre la professeure ou le professeur associé et l'Université.

1.3 Tâches et responsabilités

La professeure ou le professeur associé peut agir comme directrice, directeur ou co-directrice, co-directeur de travaux de recherche ou de thèse des étudiantes et étudiants; elle/il peut faire partie des comités consultatifs et des jurys de thèse selon les règlements universitaires. La professeure ou le professeur associé peut aussi donner des cours ou des séminaires dans son champ d'expertise.

La professeure ou le professeur associé est membre de l'Assemblée de la Faculté des études supérieures et de la recherche, et, suivant sa disponibilité, peut participer au Conseil et aux Comités de la Faculté selon les procédures normales de nomination établies. Elle/il peut aussi participer aux réunions du Conseil de faculté/école/unité concernée à titre d'invitée ou d'invité.

À la fin de son mandat, la professeure ou le professeur associé remet un bilan des activités à l'unité académique d'appartenance, avec copie conforme à la Faculté des études supérieures et de la recherche.

1.4 Droits et privilèges

Le nom de la professeure ou du professeur associé est publié dans les documents officiels de l'Université, avec la référence à l'unité académique d'appartenance de la professeure ou du professeur.

La professeure ou le professeur associé peut utiliser la bibliothèque et les centres de documentation de l'Université au même titre que le corps professoral régulier. Les frais d'utilisation des installations sportives et du terrain de stationnement sont les mêmes que ceux des professeures et professeurs réguliers. Selon la disponibilité, et à la demande de la professeure ou du professeur associé, la faculté/école/unité concernée peut fournir un espace de travail ou l'accès à des installations de recherche.

2. Chercheuse ou chercheur associé

2.1 Définition

Le statut de chercheuse ou chercheur associé est attribué à une chercheuse ou un chercheur spécialiste de son domaine travaillant à l'extérieur de l'Université de Moncton, et qui a des projets de recherche-développement-création à long terme en commun avec les chercheuses et chercheurs de l'Université de Moncton.

2.2 Procédure de nomination et durée du mandat

Le statut de chercheuse ou chercheur associé est sollicité par l'Assemblée départementale et la Faculté/école/unité concernée. La demande est accompagnée d'un curriculum vitae de la candidate ou du candidat et d'une recommandation du Conseil de faculté/école/unité qui démontre la pertinence de l'association proposée. La demande doit recevoir l'approbation du Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche. La décision finale est prise par le doyen ou doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche, suite à une recommandation du Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche.

Ce statut est attribué pour un mandat de trois ans, renouvelable. Le renouvellement du mandat doit être fait en fonction d'une association fructueuse entre l'Université et la chercheuse ou le chercheur associé. La demande de renouvellement doit inclure un bilan des activités de collaboration entre la chercheuse ou le chercheur associé et l'Université.

2.3 Tâches et responsabilités

La chercheuse ou le chercheur associé s'assure que la recherche conjointe effectuée avec l'Université de Moncton atteint les objectifs visés. À la fin de son mandat, elle/il remet un bilan des activités à l'unité académique d'appartenance, avec copie conforme à la Faculté des études supérieures et de la recherche.

2.4 Droits et privilèges

Le nom de la chercheuse ou du chercheur associé est publié dans les documents officiels de l'Université, avec la référence à l'unité académique d'appartenance de la chercheuse ou du chercheur.

Le statut de la chercheuse ou du chercheur associé n'implique pas nécessairement des privilèges. La chercheuse ou le chercheur associé peut toutefois avoir accès à des installations de recherche de l'Université de Moncton, moyennant une entente avec la doyenne ou le doyen, la directrice ou le directeur de la faculté, école ou unité académique concernée.

3. Chercheuse ou chercheur invité

3.1 Définition

Le statut de chercheuse ou chercheur invité est attribué à une chercheuse ou chercheur qui est invité à participer à des travaux de recherche à l'Université. La chercheuse ou le chercheur invité doit effectuer un ou des séjours prolongés d'une durée totale d'au moins un mois à l'Université de Moncton.

3.2 Procédure de nomination

Le statut de chercheuse ou chercheur invité est sollicité par une professeure ou un professeur ou un groupe de professeures et professeurs. La demande est accompagnée d'un curriculum vitae, d'un plan de travail et d'une recommandation de la doyenne ou doyen ou de la directrice ou directeur de l'unité concernée. La lettre d'invitation à la chercheuse ou au chercheur concerné est faite par la vice-rectrice adjointe à la recherche/doyenne ou le vice-recteur adjoint à la recherche/doyen de la FESR au nom du recteur ou de la rectrice.

3.3 Tâches et responsabilités

La chercheuse ou le chercheur invité, à part les travaux de recherche à l'Université, peut donner des séminaires et participer, à titre d'invitée ou d'invité, aux activités pertinentes dans l'unité d'accueil. À la fin des travaux, un rapport des activités est remis à l'unité d'accueil, avec copie conforme à la Faculté des études supérieures et de la recherche.

3.4 Droits et privilèges

La chercheuse ou le chercheur invité a accès à un espace de travail et peut utiliser, selon la disponibilité et une entente avec la doyenne ou le doyen, la directrice ou le directeur de l'unité d'accueil, les installations de recherche à l'Université. Elle/il peut obtenir une carte temporaire de la bibliothèque et peut se procurer un permis de stationnement au même tarif que celui réservé au personnel régulier de l'Université.

4. Clinicienne ou clinicien associé en psychologie

4.1 Définition

Le statut de clinicienne ou clinicien associé en psychologie est attribué aux personnes qualifiées travaillant à l'extérieur de l'Université de Moncton et qui peuvent offrir à celle-ci la supervision d'étudiantes et d'étudiants en stage ou en internat en psychologie clinique. La clinicienne ou le clinicien associé détient une licence de pratique en psychologie, depuis au moins cinq ans, reconnue au Nouveau-Brunswick ou dans la province où se trouve le milieu de stage ou d'internat. Cette personne possède des expériences de supervision comme psychologue, reconnues par l'École de psychologie, ou d'autres qualifications jugées pertinentes par ladite école.

4.2 Procédure de nomination et durée du mandat

Le statut de clinicienne ou clinicien associé est sollicité par l'Assemblée départementale et l'École de psychologie. La demande de nomination est accompagnée d'un curriculum vitae de la candidate ou du candidat ainsi que d'une lettre décrivant sa contribution (actuelle ou anticipée) à la formation d'étudiantes ou d'étudiants en psychologie clinique et précisant que la candidate ou le candidat a lu et est en accord avec les politiques, les procédures et les lignes directrices du Guide des stages et de l'internat en psychologie clinique de l'École de psychologie. La demande doit aussi comprendre les recommandations du Comité du programme clinique, de l'Assemblée départementale et du Conseil de l'École de psychologie qui démontrent la pertinence de l'association.

La demande de nomination est soumise à la Faculté des études supérieures et de la recherche. La décision finale est prise par la doyenne ou le doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche, suite à une recommandation du Conseil de cette faculté.

Le statut de « clinicienne ou clinicien associé en psychologie » est accordé pour un mandat de trois ans, renouvelable. Le renouvellement du mandat doit être fait en fonction d'une association fructueuse entre l'Université et la clinicienne ou le clinicien associé. La demande de renouvellement doit inclure un bilan des activités de collaboration entre l'Université et la clinicienne ou le clinicien associé. Cette demande est étudiée selon la même procédure que la demande de nomination initiale.

4.3 Tâches et responsabilités

La clinicienne ou le clinicien associé supervise le stage ou l'internat d'étudiantes et d'étudiants en psychologie clinique recommandés par l'École de psychologie. Elle ou il offre la possibilité d'expériences pratiques en clinique à des étudiantes et des étudiants dans le cadre de leur programme d'études en psychologie. La clinicienne ou le clinicien associé peut également collaborer à des activités de recherche avec le corps professoral de l'École de psychologie.

4.4 Droits et privilèges

Le nom de la clinicienne ou du clinicien associé est publié dans les documents officiels de l'Université, avec la référence à l'École de psychologie.

La clinicienne ou le clinicien associé peut utiliser la bibliothèque et les centres de documentation de l'Université au même titre que le corps professoral régulier. Les frais d'utilisation des installations sportives et du terrain de stationnement sont les mêmes que ceux des professeures et professeurs réguliers. Selon la disponibilité, et à la demande de la clinicienne ou du clinicien associé, l'École de psychologie peut fournir un espace de travail ou l'accès à des installations de recherche.

Politique de la Faculté des études supérieures et de la recherche (CFESR 130208)

PROFESSEURE ASSOCIÉE
PROFESSEUR ASSOCIÉ

1. Définition

Le statut de professeure ou professeur associé[1] est attribué aux personnes travaillant à l'extérieur de l'Université de Moncton et qui peuvent offrir à celle-ci leur contribution à la formation aux études supérieures et en recherche. Les professeures ou professeurs associés sont des spécialistes de leur domaine. Ils détiennent au moins un diplôme de doctorat (Ph.D.) ou l'équivalent. Ils détiennent également le rang de professeure ou professeur agrégé dans une institution reconnue, ou possèdent un dossier de recherche-développement-création équivalent.

2. Nomination et durée du mandat

Le statut de professeure ou professeur associé est sollicité par l'Assemblée départementale et la Faculté, école ou unité intéressée. La demande, adressée à la Faculté des études supérieures et de la recherche, est accompagnée du dossier de renseignements personnels de la candidate ou du candidat et d'une recommandation du Conseil de la faculté qui démontre la pertinence de l'association proposée. La demande doit recevoir l'approbation du Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche. La décision finale est prise par la rectrice ou le recteur à la suite d'une recommandation du Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche.

Ce statut est attribué pour un mandat de trois ans. Exceptionnellement, la durée du mandat peut aller jusqu'à six ans. Le mandat de professeure ou professeur associé est renouvelable. Le renouvellement du mandat doit être fait en fonction d'une association fructueuse entre l'Université et la professeure ou le professeur associé. La demande de renouvellement doit inclure un bilan des activités de collaboration entre la professeure ou le professeur associé et l'Université.

3. Attributions

Le statut de professeure ou professeur associé n'implique pas les privilèges normalement attribués au corps professoral de l'Université de Moncton. La professeure ou le professeur associé participe à des activités de recherche en collaboration avec des membres du corps professoral de l'Université, et participe à la formation aux études supérieures en étant habilité à codiriger des thèses et à participer

[1] Le statut de professeure associée, professeur associé est traité à l'article 90 des *Statuts et règlements*. La présente politique précise certaines des modalités relatives à ce statut.

aux comités consultatifs de thèse, aux jurys de thèse – à titre de codirectrice ou de codirecteur ou à titre d'examinatrice ou d'examinateur interne – et aux jurys d'examen prédoctoral. La professeure ou le professeur associé peut aussi donner des cours dans son champ d'expertise lorsqu'il satisfait les exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) qui s'y rapportent.

À la fin de son mandat, la professeure ou le professeur associé remet un bilan de ses activités à l'unité académique d'appartenance, avec copie conforme à la Faculté des études supérieures et de la recherche.

4. Droits et privilèges

Le nom de la professeure ou du professeur associé est publié dans les documents officiels de l'Université, avec référence à son unité académique de rattachement.

La professeure ou le professeur associé peut solliciter le statut de chercheuse ou chercheur invité. Le statut de chercheuse ou de chercheur invité, lorsqu'il est accordé, offre l'accès à divers services universitaires. Il permet l'émission d'une carte d'identité donnant accès aux services de la bibliothèque et des centres de documentation, au service de logement et aux services informatiques de l'Université. Sur demande et selon la disponibilité, la faculté ou l'unité d'accueil peut fournir un espace de travail ou l'accès à des installations de recherche à la professeure ou au professeur associé qui détient le statut de chercheuse ou chercheur invité. Pour de plus amples détails sur le statut de chercheuse ou chercheur invité, consulter la politique à cet effet publiée par la Faculté des études supérieures et de la recherche.

Politique de la Faculté des études supérieures et de la recherche (CFESR 130208)

CHERCHEUSE ASSOCIÉE
CHERCHEUR ASSOCIÉ

1. Définition

Le statut de chercheuse ou chercheur associé est attribué à une personne travaillant à l'extérieur de l'Université de Moncton et qui mène des projets de recherche-développement-création à long terme en collaboration avec des chercheuses et chercheurs de l'Université de Moncton. La chercheuse ou le chercheur associé détient au moins un diplôme de maîtrise ou l'équivalent.

2. Nomination et durée du mandat

Le statut de chercheuse ou chercheur associé est sollicité par l'Assemblée départementale et la Faculté, école ou unité intéressée. La demande, adressée à la Faculté des études supérieures et de la recherche, est accompagnée du *curriculum vitæ* de la candidate ou du candidat et d'une recommandation du Conseil de la faculté qui démontre la pertinence de l'association proposée. La demande doit recevoir l'approbation du Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche. La décision finale est prise par la doyenne ou le doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche à la suite d'une recommandation du Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche.

Ce statut est attribué pour un mandat de trois ans. Le mandat de chercheuse ou chercheur associé est renouvelable. Le renouvellement du mandat doit être fait en fonction d'une association fructueuse entre l'Université et la chercheuse ou le chercheur associé. La demande de renouvellement doit inclure un bilan des activités de collaboration entre la chercheuse ou le chercheur associé et l'Université.

3. Attributions

La chercheuse ou le chercheur associé s'assure que la recherche menée en collaboration avec l'Université de Moncton atteint les objectifs visés.

À la fin de son mandat, la chercheuse ou le chercheur associé remet un bilan de ses activités à l'unité d'accueil, avec copie conforme à la Faculté des études supérieures et de la recherche.

4. Droits et privilèges

Le nom de la chercheuse ou chercheur associé est publié dans les documents officiels de l'Université, avec référence à son unité d'accueil.

La chercheuse ou le chercheur associé peut solliciter le statut de chercheuse ou chercheur invité. Le statut de chercheuse ou de chercheur invité, lorsqu'il est accordé, offre l'accès à divers services universitaires. Il permet l'émission d'une carte d'identité donnant accès aux services de la bibliothèque et des centres de documentation, au service de logement et aux services informatiques de l'Université. Sur demande et selon la disponibilité, la faculté ou l'unité d'accueil peut fournir un espace de travail ou l'accès à des installations de recherche à la chercheuse ou au chercheur associé qui détient le statut de chercheuse ou chercheur invité. Pour de plus amples détails sur le statut de chercheuse ou chercheur invité, consulter la politique à cet effet publiée par la Faculté des études supérieures et de la recherche.

Politique de la Faculté des études supérieures et de la recherche (CFESR 130208)

CHERCHEUSE INVITÉE
CHERCHEUR INVITÉ

1. Définition

Le statut de chercheuse ou chercheur invité est attribué à une chercheuse ou chercheur – professeure ou professeur associé, chercheuse ou chercheur associé, chercheuse ou chercheur postdoctoral, stagiaire ou autre – qui est invité à participer à des travaux de recherche à l'Université. La chercheuse ou le chercheur invité doit effectuer un ou plusieurs séjours prolongés d'une durée totale d'au moins un mois à l'Université de Moncton.

2. Nomination et durée du mandat

Le statut de chercheuse ou chercheur invité est sollicité par une professeure ou un professeur de l'Université de Moncton. La demande est accompagnée d'un *curriculum vitæ*, d'un plan de travail et d'une recommandation de la doyenne ou du doyen ou de la directrice ou du directeur de l'unité d'accueil. L'invitation à la chercheuse ou au chercheur concerné est faite par la vice-rectrice ou le vice-recteur adjoint à la recherche au nom de la rectrice ou du recteur. La lettre d'invitation précise la durée du mandat.

3. Attributions

La chercheuse ou le chercheur invité participe à des travaux de recherche en collaboration avec des membres de son unité d'accueil. Il peut donner des séminaires et participer, à titre d'invitée ou d'invité, aux activités pertinentes de l'unité.

4. Droits et privilèges

Le statut de chercheuse ou chercheur invité donne accès à divers services universitaires. Il permet l'émission d'une carte d'identité donnant accès à l'utilisation des services de la bibliothèque, des centres de documentation, du service de logement et des services informatiques de l'Université au même titre que les étudiants de cycles supérieurs de l'Université. Les frais d'utilisation des installations sportives et du stationnement sont les mêmes pour les chercheuses et chercheurs invités que pour les membres étudiants des cycles supérieurs de l'Université. Sur demande et selon la disponibilité, la faculté ou l'unité d'accueil peut fournir un espace de travail ou l'accès à des installations de recherche à la chercheuse ou au chercheur invité.

Politique de la Faculté des études supérieures et de la recherche (CFESR 130208)

CLINICIENNE ASSOCIÉE EN PSYCHOLOGIE
CLINICIEN ASSOCIÉ EN PSYCHOLOGIE

1. Définition

Le statut de clinicienne ou clinicien associé en psychologie est attribué aux personnes qualifiées travaillant à l'extérieur de l'École de psychologie de l'Université de Moncton et qui peuvent offrir à celle-ci la supervision d'étudiantes et d'étudiants en stage ou en internat en psychologie clinique. La clinicienne ou le clinicien associé détient, depuis au moins cinq ans, une licence de pratique en psychologie reconnue au Nouveau-Brunswick ou dans la province où se trouve le milieu de stage ou d'internat. Cette personne possède une expérience de supervision comme psychologue reconnue par l'École de psychologie, ou d'autres qualifications jugées pertinentes.

2. Nomination et durée du mandat

Le statut de clinicienne ou clinicien associé est sollicité par l'Assemblée départementale de l'École de psychologie. La demande de nomination est accompagnée du *curriculum vitæ* de la candidate ou du candidat ainsi que d'une lettre décrivant sa contribution, actuelle ou anticipée, à la formation d'étudiantes ou d'étudiants en psychologie clinique. La demande est accompagnée également de la recommandation de l'Assemblée départementale de l'École de psychologie qui démontre la pertinence de l'association.

La demande de nomination est soumise à la Faculté des études supérieures et de la recherche. La décision finale est prise par la doyenne ou le doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche à la suite d'une recommandation du Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche.

Ce statut est attribué pour un mandat de trois ans. Le mandat de clinicienne ou clinicien associé en psychologie est renouvelable. Le renouvellement du mandat doit être fait en fonction d'une association fructueuse entre l'Université et la clinicienne ou le clinicien associé. La demande de renouvellement doit inclure un bilan des activités de collaboration entre la clinicienne ou le clinicien associé et l'Université. La demande de renouvellement est étudiée selon la même procédure que la demande de nomination initiale.

3. Attributions

Le statut de clinicienne ou clinicien associé en psychologie n'implique pas les privilèges normalement attribués au corps professoral de l'Université de Moncton. La clinicienne ou le clinicien associé supervise le stage ou l'internat d'étudiantes ou d'étudiants en psychologie clinique. Il offre la possibilité d'expériences pratiques en clinique à des étudiantes et des étudiants dans le cadre de leur programme d'études en psychologie. La clinicienne ou le clinicien associé en psychologie peut également collaborer à des activités de recherche avec le corps professoral de l'École de psychologie.

À la fin de son mandat, la professeure ou le professeur associé remet un bilan de ses activités à l'unité académique d'appartenance, avec copie conforme à la Faculté des études supérieures et de la recherche.

4. Droits et privilèges

Le nom de la clinicienne ou du clinicien associé en psychologie est publié dans les documents officiels de l'Université, avec référence à l'École de psychologie.

La clinicienne ou le clinicien associé en psychologie peut solliciter le statut de chercheuse ou chercheur invité. Le statut de chercheuse ou de chercheur invité, lorsqu'il est accordé, offre l'accès à divers services universitaires. Il permet l'émission d'une carte d'identité donnant accès aux services de la bibliothèque et des centres de documentation, au service de logement et aux services informatiques de l'Université. Sur demande et selon la disponibilité, la faculté ou l'unité d'accueil peut fournir un espace de travail ou l'accès à des installations de recherche à la clinicienne ou au clinicien associé en psychologie qui détient le statut de chercheuse ou chercheur invité. Pour de plus amples détails sur le statut de chercheuse ou chercheur invité, consulter la politique à cet effet publiée par la Faculté des études supérieures et de la recherche.

Politique de la Faculté des études supérieures et de la recherche (CFESR 130208)

STAGIAIRE POSTDOCTORALE
STAGIAIRE POSTDOCTORAL

1. Définition

Le statut de stagiaire postdoctorale ou de stagiaire postdoctoral est attribué à une personne qui détient un diplôme de doctorat depuis moins de cinq ans et qui est invitée à participer à des travaux de recherche à l'Université sous la direction d'une professeure ou d'un professeur de l'Université.

2. Attribution du statut et durée

Le statut de stagiaire postdoctorale ou de stagiaire postdoctoral est sollicité par la stagiaire ou le stagiaire auprès de la Faculté des études supérieures et de la recherche. La demande est accompagnée d'un *curriculum vitæ*, d'un plan de travail, d'une preuve de rémunération (bourse ou contrat) à titre de stagiaire postdoctorale ou stagiaire postdoctoral et d'une recommandation de la doyenne ou du doyen ou de la directrice ou du directeur de l'unité d'accueil. Le statut de stagiaire postdoctorale ou de stagiaire postdoctoral est attribué par la vice-rectrice ou le vice-recteur adjoint à la recherche au nom de la rectrice ou du recteur. Le stage postdoctoral est d'une durée d'au moins six mois et d'au plus cinq ans.

3. Attributions

La stagiaire postdoctorale ou le stagiaire postdoctoral participe à des travaux de recherche en collaboration avec des membres de son unité d'accueil. Il peut donner des séminaires et participer, à titre d'invitée ou d'invité, aux activités pertinentes de l'unité.

4. Droits et privilèges

Le statut de stagiaire postdoctorale ou de stagiaire postdoctoral donne accès à divers services universitaires. Il permet l'émission d'une carte d'identité donnant accès à l'utilisation des services de la bibliothèque, des centres de documentation, du service de logement et des services informatiques de l'Université au même titre que les étudiants de cycles supérieurs de l'Université. Les frais d'utilisation des installations sportives et du stationnement sont les mêmes pour les stagiaires postdoctorales et les stagiaires postdoctoraux que pour les membres étudiants des cycles supérieurs de l'Université. Sur demande et selon la disponibilité, la faculté ou l'unité d'accueil peut fournir un espace de travail ou l'accès à des installations de recherche à la stagiaire postdoctorale ou au stagiaire postdoctoral.

Communiqué de Louis Lapierre

au journal The Times & Transcript

en date du 19 septembre 2013

Secrétariat général

A statement from Dr. Louis LaPierre

(Editor's Note: The following is the complete statement provided exclusively to the Times & Transcript last night by Dr. Louis LaPierre) Having just returned from overseas, I am aware that there have been a number of media reports questioning both my academic credentials and my career body of work, while I have been out of the country.

Needless to say I was taken aback by the controversy, but I have now accepted that I played a role in bringing it about.

I have dedicated over 40 years to the protection of the environment at the provincial, national and international levels. I have been a pioneer in work to understand the impacts we as citizens place on our natural environment.

Regardless, during the years, in documents and among various bios, I have misrepresented my academic credentials and have admitted the same to the Université de Moncton. I take full responsibility for my actions and offer a full apology for the embarrassment this situation has caused to so many that placed their trust in me.

So now, at 71 years of age, the time has come for me to step aside from my various responsibilities and attend to my family and my health, in the wake of these revelations.

To that end, I have tendered my resignation to the Minister of Energy and Mines as chair of the New Brunswick Energy Institute to ensure that the distraction of my credentials does not take away from the important work the institute has to do to move our province forward.

Most importantly, the exceptional group of global scientists who have signed on to help us understand this opportunity need to be able to function without this distraction.

For 31 years from 1970 until 2001, I have served as a professor in the biology department of the Université de Moncton. In addition I held the position of Director of the Environmental Science Research Centre, Director of the Masters in Environmental Studies program and holder of the K. C. Irving Chair in sustainable development. But, it is also time to withdraw from my position with Université de Moncton, as well as to resign from various other panels and organizations whose work could be compromised by lingering questions about my credentials.

When I first began my career the environment was just emerging as a public policy issue. But, I believed early on that sustainable stewardship of our environment had to become an essential component of our society. As the current custodians of our natural heritage we need to ensure that our use of resources both benefits us today and assures their sustainability for future generations.

I am proud of my work and felt very honoured when asked to head up the Energy Institute given the important environmental and social public policy crossroads we face as a financially challenged province.

Throughout my professional career I have been privileged to have had the opportunity to work with brilliant researchers and inspiring students on many projects which continue to stand as positive contributions to the understanding of complex social and environmental issues.

I have always had the interest of the environment and of our province at heart.

I look forward to watching the continued work of the New Brunswick Energy Institute under a new chair. I also extend my gratitude and heartfelt best wishes to all my co-workers and students at the Université de Moncton, as well as to all the professional colleagues I have been privileged to work with across Canada and around the world.

Tiré à part de la
Politique de sélection des cadres
Vice-rectrice, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

4.3 COMPOSITION DU COMITÉ

Le Comité compte sept membres

Rectrice ou recteur et vice-chancelier, présidente ou président	D'office
Une paire ou un pair au poste, provenant de l'interne ou de l'externe	Nommé par la rectrice ou le recteur et vice-chancelier après consultation des cadres supérieurs
Deux cadres relevant directement du VRER	Nommés par lesdits cadres
Deux professeures ou professeurs, membres du Sénat académique	Nommés par le SAC
Une étudiante ou un étudiant, membre du Sénat académique	Nommé par le SAC